



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

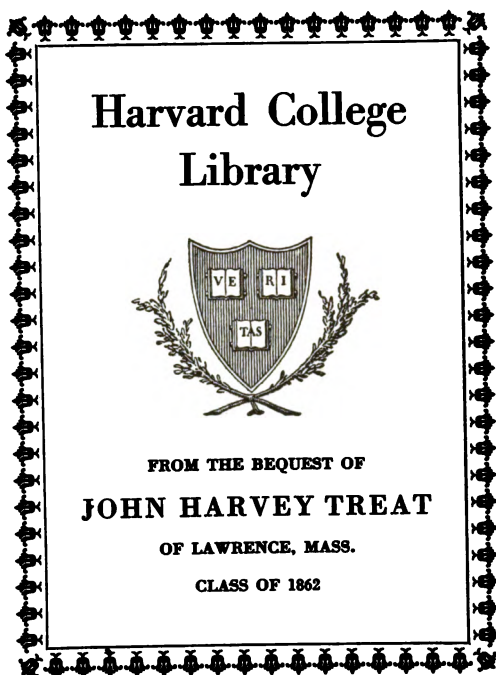
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

WIDENER



HN U23T I

Neth 1674.5.10



MONOGRAPHIE

DU

COUVENT DES FRÈRES-PRÊCHEURS

A YPRES,

(1278 à 1797)

PAB

FR. HENRI-MARIE IWEINS,

DES FRÈRES-PRÊCHEURS.



YPRES,

IMPRIMERIE DE SIMON LAFONTEYNE, RELIEUR, LIBRAIRE, RUE AU BEURRE, N° 17.

(Imprimeur de la Société Historique, Archéologique et Littéraire
de la ville d'Ypres et de l'Ancienne West-Flandre.)

1864.

Attenta relatione duorum Revisorum nostri Ordinis
a nobis designatorum, super opera R. Fratris HENRICI-
MARIE IWEINS, cui titulus: *Monographie du Couvent
des Frères-Prêcheurs à Ypres (1168-1797)*, eandem
typis mandari permittimus.

Fr. Pius Maria Rouard de Card,
S. Theol. Doctor, et Prior Pro-
vincialis S^æ Rosæ.

Sartæ die 16 Maii 1864.

*Don de M. Iweins
à M. H. Pierre*

MONOGRAPHIE
DU
COUVENT DES FRÈRES-PRÊCHEURS

A YPRES,

(1278 à 1797)

PAR

FR. HENRI-MARIE IWEINS,

DES FRÈRES-PRÊCHEURS.



YPRES,

IMPRIMERIE DE SIMON LAFONTEYNE, RELIEUR, LIBRAIRE, RUE AU BEURRE, N° 17.

(Imprimeur de la Société Historique, Archéologique et Littéraire
de la ville d'Ypres et de l'Ancienne West-Flandre.)

Neth 1674.5.10



Great find

25-92
22

Abu C. R. L. Pie Marie Ronard de Card,
Docteur en Théologie,
Provincial de la Province des Frères-Prêcheurs de 9^e Rose
en Belgique, etc., etc.

Hommage de filiale affection et de respectueux dévouement.

MONOGRAPHIE

DU

COUVANT DES FRÈRES-PRÊCHEURS A YPRES,

(1267-1797),

PAR

FR. HENRI-MARIE IWEINS,

DES FRÈRES-PRÊCHEURS.



AVANT-PROPOS.

Cette monographie destinée à paraître dans une des premières livraisons de la *Société historique de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, avait pour but de lui donner un témoignage de l'intérêt que nous portions à sa fondation. Mais l'homme propose et Dieu dispose.

Voilà près de trois ans que ce modeste travail est sur le métier sans que nous ayons pu y mettre la dernière main.

La vie religieuse que nous avons embrassée, dans l'ordre des Frères-Prêcheurs, quoiqu'étant pour nous un bien puissant encouragement, est venue considérablement diminuer les heures de loisir que nous aimions tant à consacrer à cette notice.

L'examen des archives du couvent, archives que nous eûmes le bonheur de découvrir l'année passée, est venu apporter un nouveau retard à la continuation de nos recherches. Il nous faudrait bien du temps encore

pour les compléter et rendre cette monographie moins indigne de la bienveillante et flatteuse hospitalité que veut bien lui offrir la société d'Ypres et de la West-Flandre, mais il nous tarde trop de lui donner une preuve de notre sympathie et un témoignage de notre dévouement; il nous tarde trop d'accomplir une promesse faite à ses premiers fondateurs, pourqu'il nous soit possible de temporiser encore. Nous consentons volontiers à encourir le reproche de témérité, et nous ne demandons qu'à prouver à cette nouvelle institution historique et à tous ceux qui la composent qu'en revêtant la robe blanche de S^t. Dominique, nous n'avons pas cessé d'éprouver pour notre ville natale cet amour que nous avons considéré et que nous considérons toujours comme une des plus nobles et des plus légitimes aspirations de notre cœur !

*Louvain couvent de l'immaculée conception, 20 juillet,
1864.*

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS DANS NOS PROVINCES, SA FONDATION A YPRES (1268). — DONATIONS DIVERSES DE MARGUÉRITE DE CONSTANTINOPLE. — LES DOMINICAINS N'ÉTAIENT-ILS PAS A YPRES AVANT 1268. — ACTE ARBITRAL ENTRE LES CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT AUGUSTIN ET LES FRÈRES-PRÊCHEURS. — LE PRIEUR REÇOIT UNE GRANDE JURIDICTION SUR LE BÉGUINAGE D'YPRES. — CHRISTINE D'YPRES. — DESTRUCTION DE LA TOUR ET D'UNE PARTIE DE L'ÉGLISE. — LE P. EUSTACHE ALLAUDA. — QUELQUES MOTS SUR L'ÉGLISE DU COUVENT A CETTE ÉPOQUE. — SON SCEAU.

L'ordre des Frères-Prêcheurs, fondé par S^t Dominique, fut approuvé par le Saint-Siège en 1216 (1). Cinq ans après, plus de soixante couvents avaient été établis dans les diverses parties de l'Europe (2).

Cette propagation n'était pas le fruit d'un premier moment d'enthousiasme produit par la nouveauté, mais était fondée sur les services rendus à l'église et à l'état par ces nouveaux apôtres.

(1) Bullarium ordinis predicatorum, Romæ 1729, I. p. 2.

(2) Lacordaire, vie de S^t Dominique, chap. XVIII. — Chronicon magistorum generalium, cap. III. Romæ 1690.

Ce qui le prouve, c'est la progression constante que l'on remarque dans le développement de cet ordre, puisqu'en 1277 il comptait déjà 277 maisons (1).

La même rapidité se rencontre dans l'établissement des Frères-Prêcheurs en Belgique : en quelques années, en effet, on y avait érigé dix-neuf couvents (2). Non seulement les souverains (3), mais même encore les villes se disputaient l'honneur de posséder quelques uns de ces religieux. Nous trouvons, dans l'histoire du couvent de Gand, que le comte Ferrand de Portugal, ayant obtenu quelques Pères pour y établir un couvent, les magistrats de Lille les retinrent lors de leur passage dans cette ville et les empêchèrent de se rendre à leur destination (4).

Ce prince n'était pas le seul qui favorisait l'établissement des Dominicains dans ses états. De Jonghe donne une longue liste des principaux personnages qui s'efforcèrent de les propager (5).

Parmi ceux-ci Marguérite comtesse de Flandre eut

(1) César Cantu. Histoire universelle, Bruxelles 1846, t. VI, p. 72.

(2) Fr. Bern. De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, Bruxellis 1719. Il y avait 16 couvents d'hommes et 3 de femmes établis dans nos provinces de 1220 à 1279. — En 1717 il y avait en Belgique 75 couvents de cet ordre, (42 d'hommes et 33 de femmes) sans compter les vicariats et les maisons terminaires qui étaient très-nombreux puisque plusieurs couvents en avaient fondé plusieurs (Ypres par exemple en avait fondé trois). *Tractus preliminaris*, p. 2 et suiv.

(3) Voir la vie de S. Dominique, passim presque à tous les chapitres.

(4) Fr. Hyacinthus Choquetius, *sancti Belgii ordinis prædicatorum*. Duaci 1618, caput. 1.

(5) *Belgium dominicanum*, p. 2.

une belle place : en effet, à l'exemple de sa sœur Jeanne, elle seconda beaucoup l'extension du nouvel ordre (1).

Un grand nombre de couvents des Frères-Prêcheurs reçurent de cette princesse des donations très-considérables, soit pour leur fondation soit pour leur accroissement.

Nous citerons entr'autres ceux de Douai (2), de Lille (3), de Bruges (4), de Gand (5), de Berghe-S'-Winock (6) et le monastère de l'Abriette près de Lille (7).

Quand Marguélite songea à établir les Dominicains à Ypres, les grandes villes de Flandres en possédaient déjà. Lille, après de longues instances commencées du vivant même de S^t Dominique, avait obtenu quelques religieux du couvent de S^t Jacques à Paris.

(1) Sanderus, *flandria illustrata*, Hagæ comitum 1752, t. II, p. 557 dit : *Margarita impensa dominicanis fovebat*. — Nous avons rencontré dans le *Belgium dominicanum*, les couvents de Gand et de Bruges fondés par Jeanne de Constantinople, p. 29 et 160.

(2) Leglay : *Cameracum christianum*, Lille 1849, p. 537.

(3) Richard : *Histoire du couvent des Frères-Prêcheurs de la ville de Lille en Flandre*, Liège 1782. p. 15.

(4) Belg. dominican. p. 162. — Sand, *fl. ill.* II, p. 155.

(5) Meyer : *Annales rerum flandricarum*, Antwerp. 1561.

(6) *Annales du comité des flamands de France*, t. II, p. 210; tom. IV, p. 182.

(7) Richard : *Histoire du couvent des Dominicains de Lille*, p. 7. (charte de la fondation). Cette princesse tout en montrant une faveur spéciale pour les Dominicains fonda encore d'autres monastères, comme celui de Groeningue près de Courtrai. (D'Oudegherst édit. Lebrous: II, p. 158), — les abbayes de Flines près de Douai, de Nonenbosche près de Gand, de Vanderhusen près des 4 offices. (Pancoucke, abrégé chronolog. de l'histoire de Fland. Duncker 1762, p. 159).

La ville de Gand avait ouvert ses portes aux Frères-Prêcheurs en 1228 et Bruges dix ans après (1). Les religieux du couvent de Lille, qui prêchaient dans toutes les villes voisines, venaient souvent à Ypres comme le portent nos chroniques (2). En l'absence de leur témoignage un fait seul suffirait pour le démontrer. En 1216 naquit à Ypres une personne nommée Marguérite qui devint plus tard tertiaire de S^t Dominique et dont la tradition nous a transmis le nom orné de l'auréole des bienheureux. Le père Zeghers, religieux du couvent de Lille, fut l'instrument dont Dieu se servit pour la faire parvenir à un bien haut degré de perfection. Il venait fréquemment prêcher à Ypres et ce fut dans cette ville que la mort le surprit vers 1250 (3). Nous ne dirons rien ici de Marguérite d'Ypres, nous réservant d'en parler dans un chapitre spécial pour ne pas interrompre la marche de notre récit.

foundation
La comtesse de Flandre voyant les beaux résultats produits par le zèle des Dominicains à Ypres ne voulut pas tarder de leur assurer un établissement dans cette ville (4). Ce fut en 1268 que cette princesse, avec son fils Gui, fit donation aux Frères-Prêcheurs d'un pré et d'une partie de son jardin pour y bâtir leur couvent. Dans la charte les fondateurs déclarent que pour l'amour

à c — (1) Belg. Dominic. pp. 28 et 161.

(2) Chroniques de Boetman, [Biblioth. publ. de la ville d'Ypres].

(3) Chroniq. ms. de la ville d'Ypres appartenant à M. Vereecke, auteur de l'histoire militaire de la ville d'Ypres, qui a bien voulu la mettre à notre disposition.

à c (4) Ch. ms. de M. Vereecke et Annalen der stede van Ypre, appartenant à M. Struye-Provoost qui nous les a confiés, ils comprennent 459 p. in-folio.

de N. S. J. C. pour le profit de la ville d'Ypres et le salut de leurs âmes, ils ont donné aux Frères-Prêcheurs pour y établir une maison de leur ordre, un pré et une partie de leur jardin situés derrière le château des comtes. Les limites sont le jardin du château et le fossé de la ville. La comtesse se réserve la propriété du fossé qui sépare le château des terrains concédés, que les Dominicains doivent séparer de ses domaines par une clôture. Ils peuvent cependant construire un pont sur le fossé appartenant à la comtesse (1). Cette donation fut faite par lettres datées du samedi qui suit la fête de la décollation de S^t. Jean 1268 (2).

Marguerite non contente de cette donation déjà considérable faite aux Frères-Prêcheurs, leur en fit une nouvelle le 23 Juillet de l'année suivante (le lendemain de la S^{te} Madeleine), elle leur accorda le terrain qui sépare le jardin du Zaelhof du territoire de la ville d'Ypres, vers le nord, ainsi que tout le terrain qui avoisine ce fossé du côté de la ville et qui appartient à la comtesse ou au comte. Ils pouvaient combler ce fossé à condition cependant de construire un mur de 12 pieds de haut (3).

(1) Inventaire des archives d'Ypres par M. Diegerick T 1 P. 91 — Analectes yprois p. 50. — Lambin, Tydrekenkunde Iyst p. 10.

Nous avons eu le bonheur de retrouver cette charte dans les archives du couvent (voir notre premier appendice sur les archives).

(2) La décollation de St. Jean Baptiste tombe le 29 Août.

(3) Diegerick, Inventaire I p. 97. Lambin, Tydrekenkunde Iyst, p. 10.

Mais les Dominicains n'étaient-ils pas à Ypres depuis quelque temps lorsqu'ils reçurent les donations dont nous venons de parler? Plusieurs chroniques mss de la ville portent que leur arrivée remonte au 27 Avril de l'année 1263 (1); cela nous paraît probable en présence de faits identiques qui se passèrent lors de la fondation d'autres couvents. Bien souvent les princes ne faisaient des donations qu'à des religieux déjà établis de fait dans l'une ou l'autre ville de leur territoire.

Ce furent, disent nos chroniques, des pères du couvent de Gand, qui vinrent à Ypres (2); mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est l'opinion de Sanderus (3) qui semble faire remonter à 1263 la donation de Marguerite. Il est évident (d'après le texte des lettres) qu'aucune donation n'a précédé celle de 1268 dont la date est à l'abri de toute incertitude. Quelques unes de nos chroniques mss de la ville d'Ypres (4) ont fait cette même confusion entre l'arrivée des Dominicains à Ypres et la donation faite par Marguerite.

(1) Chron. ms. Beschryving der stad Yper. 2 vol. in-fol. de plus de 700 pages chacun. Elle fait partie de la nombreuse collection de Manuscrits relatifs à l'histoire d'Ypres que possède M. Alp. Vandenpeereboom, Ministre de l'Intérieur, et qu'il a bien voulu nous confier ainsi que plusieurs autres ouvrages de sa précieuse bibliothèque.

26 Petite chronique. — *Analectes yprois* p. 14. — Grande chronique de Desramault (à la bibliothèque publique de la ville d'Ypres). — *Annalen der stede van Yper*.

(2) Ch. ms de M. Vereecke et de M. Alp. Vandenpeereboom.

(3) *Fland. illust.* t. II p. 337.

(4) Chronique de M. Alp. Vandenpeereboom, année 1263. — Grande Chronique de Desramault.

Nous avons trouvé, dans l'article consacré par Sanderus aux Frères-Prêcheurs d'Ypres, que plusieurs chapitres et communautés firent dans quelques villes des difficultés pour l'admission des religieux.

L'ordre de saint Dominique étant un ordre mendiant venait naturellement partager avec eux les aumônes que leur accordait la charité privée. Ce fut certainement le cas à Ypres; Sanderus nous l'insinue d'une manière trop évidente pour que nous puissions en douter. Du reste il cite une convention faite en 1273 entre les religieux du cloître S' Martin et les Frères Prêcheurs (1). Nous avons trouvé cet acte en son entier dans un précieux *Est-ce celui de l'abbaye de S' Martin?* manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Ypres (2), notre intention était de publier ce document curieux à bien des égards, mais son étendue nous a forcé d'en donner seulement l'analyse (3).

Cet acte par lequel le prieur du couvent d'Ypres et le T. R. P. Halvetonghe provincial de France d'une part, les chanoines de S' Martin, Nicolas et Rembald d'autre part, sont constitués arbitres d'une contestation élevée entre les Frères-Prêcheurs et les chanoines de S' Martin qui prétendaient que l'arrivée des Frères-Prê-

(1) Sander. fland. ill an 1273, concordia inita est de variis inter prædicatorum et S. Martini præpositum quæ eodem anno Gregorius X, Lugduni confirmavit, t. II, p. 397.

(2) On lit au titre de ce registre: Illic liber comprehendens omnes litteras hic suscriptas intitulatur apud nos: registrum rubrum.

(3) Nous donnons cette analyse d'après une magnifique copie de cet acte dont l'écriture est très-difficile. Cette copie que nous désirions joindre aux archives de notre couvent nous la devons à l'obligeance de M. le Juge Messiaen que nous prions de recevoir ici la sincère expression de notre reconnaissance.

cheurs et le service de leur église leur causaient des dommages, porte que : toutes les offrandes faites dans l'église des Frères-Prêcheurs en main du prêtre à l'autel tant en argent qu'en cire seront partagées moitié entre les Frères-Prêcheurs et moitié entre les chanoines, à part quelques exceptions pour lesquelles les Frères-Prêcheurs payeront 6 livres par an; que les Frères-Prêcheurs pourront exercer le jus monasterii c'est-à-dire : prêcher, confesser, recueillir des aumônes etc.; que les oblations données à titre d'aumônes resteront exclusivement propres aux dits Frères-Prêcheurs; qu'on demanderait une confirmation à Rome et que Maître Lambert serait nommé arbitre pour aplanir toute contestation ultérieure. L'acte fût passé la veille de l'Assomption de N. D. l'an 1273. Sanderus nous dit que la confirmation en fût donnée à Lyon, la même année. Ce que nous lisons à la fin de la lettre de Grégoire X : Datum Lugduni Idus Julii (c'est-à-dire le 15), pontificatus nostri anno tertio, nous porte à croire que Sanderus a commis une petite erreur.

1° L'acte primitif est daté du jour de l'Assomption, fête célébrée le 15 Août dès le V^e siècle et la confirmation est du 15 Juillet.

2° Grégoire X élu en 1271 n'aurait pas daté cet acte de la 3^{me} année de son pontificat mais bien de la seconde s'il avait été confirmé en 1273. Il semble résulter de cette confirmation que les religieux du chapitre S' Martin auraient même fait opposition à l'érection de l'église et

du couvent (1). Le souverain pontife approuve entièrement la convention et reproduit dans sa confirmation la demande que les Frères-Prêcheurs lui ont adressée à cet effet. De nouvelles difficultés s'élevèrent à l'occasion de l'exécution de cet arbitrage et les deux parties de consentement mutuel et de l'assentiment du siège apostolique modifièrent leur convention. On convint que les religieux du cloître S^t Martin n'auraient plus droit qu'à un tiers des oblations dont il a été parlé dans la convention précédente. Cet acte a été fait le jour de la fête du B. Eloi l'année 1292.

Le même manuscrit contient les lettres de confirmation de Fr. Etienne (2) et de l'évêque de S^t Mornic données le jour de S^t Barnabé de l'an 1293.

La modeste chapelle élevée par les premiers religieux ne suffisant plus aux besoins des fidèles, ils jetèrent en 1274 les bases d'une église. Leur bienfaitrice, la comtesse Marguerite, favorisa ce projet, puisque par une chartre dont nous possédons l'original, elle autorisa les Frères-Prêcheurs, à bâtir contre le mur de son jardin. Sous condition cependant que si le mur n'était pas assez fort, ce serait à eux de faire les nouveaux fondements comme ils le jugeront convenable (3).

*Chapelle
église*

(1) *Præpositus et conventus eccl: S. Martini iprensus, ord. S. Augustini asserentes sibi ex hoc præjudicium generari se vobis super constructionem ecclesiæ domorum et officinarum apponere curarentur.*

(2) Le ms. ne porte aucune autre indication, mais nous ne doutons pas qu'il ne s'agisse du provincial de France.

(3) Diegerick, Invent. I. p. 108. — Analect. 32.

Nous trouvons dans Sanderus (1) qu'en l'année 1278 l'église fut achevée, mais nos chroniques portent que l'on n'y célébra les premiers offices qu'au mois de Février de l'année suivante (2). (1279) p. 10

Aucun des divers plans qui subsistent encore du couvent des Dominicains, ne nous donne l'emplacement de cette première église. Il est certain que dans les deux plans que nous reproduisons dans cette notice, l'église que l'on y remarque se trouve bâtie à une autre place et dans une autre direction que celle de 1274.

Non contente de ces donations, la comtesse Marguerite accorda aux Frères-Prêcheurs une nouvelle faveur et leur prouva une fois de plus l'estime qu'elle professait pour leur ordre. Ayant fait, par lettres datées du mois de Janvier 1279 (3), qui reposent à la chambre des comptes à Lille, une ordonnance en faveur du béguinage à Ypres (4), on y lit les dispositions suivantes qui se rapportent aux Frères-Prêcheurs d'Ypres : Si des personnes se trouvant à l'infirmierie du béguinage désirent quitter, on retiendra sur leurs biens ce que le prieur des Frères-Prêcheurs et les avoués jugeront convenable. — Le prieur des Frères Prêcheurs après avoir entendu le conseil des maîtres de la cour aura le pouvoir, de nommer la grande

(1) Sand. fl. illust. II, p. 537. — Grammaye, antiquitates Belgicæ, p. 178.

(2) Beschryving der stad Yper. — Annalen der stede van Yper. Les annales de De Feu précisent encore davantage et portent le 10 Février.

(3) Miræus, opera diplomatica, édit. de Brux. 1784, t. IV, 233.

(4) Ce n'est pas le lieu de parler ici de cette belle institution. Nous renvoyons le lecteur à plusieurs articles de la revue catholique. (Décembre année 1856 et février 1857). — Sanderus fl. ill. II, p. 555.

maitresse du béguinage et de l'infirmerie et de la casser comme bon lui semblera. — La grande maitresse doit, par le conseil du prieur, nommer les supérieures des couvents (1) et les remplacer ainsi que pour les béguines. — Elle doit également prendre l'avis du prieur pour admettre quelqu'un à l'infirmerie; pour fournir caution au-delà de 10 livres. — Elle doit lui rendre ses comptes, en un mot, dit la charte, elle doit le consulter pour entreprendre toute grande œuvre. Ces extraits, tout en prouvant l'autorité du prieur des Frères-Prêcheurs d'Ypres sur le béguinage, démontrent la confiance que Marguerite avait dans ces religieux. Nous ignorons si les Dominicains d'Ypres ont conservé longtemps cette juridiction et cette direction du béguinage à Ypres. Toutes nos recherches faites à cet effet ont été vaines (2).

Ce n'est pas là un fait unique et sans précédents, puisque bien des fois les Frères-Prêcheurs intervinrent dans l'administration des béguinages de Bruges et de Gand et y exercèrent pendant bien longtemps une sorte de juridiction.

Marguerite comtesse de Flandre déclare par un acte

(1) Dans ces couvents étaient les jeunes personnes qui devaient faire une année de probation avant de recevoir l'habit, et une année de noviciat avant de prononcer leurs vœux. Toutes les béguines devaient rester six ans dans le couvent et avoir atteint leur 30^{me} année avant de pouvoir habiter une petite maison séparée. Plusieurs continuaient à vivre dans le couvent soit parce que la vie de communauté était moins frayeuse soit parce qu'elles y restaient attachées. Tel est, ce que, d'après la tradition, l'on entend par couvent.

(2) M. A. Vandenpeereboom possède une bonne partie du chartrier de l'ancien béguinage d'Ypres. Il ne s'y trouve aucune pièce relative à la direction des Dominicains, c'est ce que nous a assuré M. Diegerick qui en a fait l'analyse.

de 1272 (1) que la collation de la cure et des deux chapelles du béguinage de Bruges seront désormais faites par le prier des Frères-Prêcheurs et la supérieure du béguinage. Les Dominicains conservaient encore ce droit au XVI^e siècle, puisque ils en étaient encore en possession lors de l'épiscopat de Curtius, second évêque de Bruges (2). Il résulte des registres du béguinage qui existent encore à Bruges, que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le prier des Dominicains a concouru à la nomination du curé de ce béguinage. Les Frères-Prêcheurs y exercèrent bien souvent des actes d'administration comme le prouvent à l'évidence des pièces déposées aux archives de Lille et dont le précis de l'inventaire des archives provinciales de Bruges donne l'analyse (3).

Les Frères-Prêcheurs de Gand obtinrent en 1312, « la garde et la tutelle du béguinage de S^t Elisabeth de cette ville. » Ils l'ont toujours conservée et la possèdent encore de nos jours (4).

Cette princesse qui aimait tant les pauvres (5) et en était tant aimée et à laquelle l'ordre de Saint-Dominique

(1) Précis des arch. de Bruges, I. LXI, Miræus, t. III, 592. — Belg. dom. p. 193.

(2) Histoire du diocèse de Bruges, in-fol. p. 42.

(3) Précis des arch. de Bruges, I. CXXXIX, CLVI, CXXXIV. Miræus IV, 266. — Sand. fl. ill. I, 133. Dans ces actes et plusieurs autres que nous ne citons pas le prier des Frères-Prêcheurs est nommé administrateur, provisionneur, etc.

(4) De Jonghe, belg. dom. p. 116. — Miræus. op. dipl. II, 1013. — Het groot begynhof van Gend, door P. Moulaert, Predikheer. — Un article de la nouvelle année dominicaine (sept 1860) indique ceux qui ont été préposés à la direction du béguinage depuis la révolution française.

(5) Meyer, annales flandricarum rerum, f. 81.

en Flandre et spécialement le couvent d'Ypres ont de si grandes obligations, mourut à Flines en 1279.

Son testament fait mieux son éloge que toutes les louanges que nous pourrions si justement lui donner, il prouve l'étendue de sa charité, l'estime et la sollicitude qu'elle avait pour un ordre dont elle avait tant favorisé la propagation (1). Elle y fait une donation en argent aux Frères-Prêcheurs de Lille, de Gand, Bruges, Douai, Berghes, Ypres, Valenciennes, Paris, au premier chapitre général, au premier chapitre provincial et aux autres maisons de cet ordre dans la province de Flandre pour « acheter des rentes et faire pitance le jour de son obit. » Nous lisons dans nos chroniques (2) que les Dominicains d'Ypres furent célébrer le 8 Avril 1279 un service solennel pour leur fondatrice.

Les documents sur l'histoire de notre couvent deviennent plus rares à partir de cette époque. Nous n'avons presque rien rencontré ni dans nos chroniques, ni dans les archives de la ville, ni dans celles du couvent que nous avons eu le bonheur de retrouver du moins en partie (3). Nous noterons cependant le peu que nous avons recueilli.

On s'explique du reste facilement cette obscurité qui enveloppe l'histoire de notre couvent. Les religieux une

(1) Précis des arch. de Bruges, I, LXIV.

(2) Annalen der stede van Yper.

(3) Il n'y a rien de très-étonnant dans le silence de nos archives communales car elles ne peuvent contenir que des actes auxquels sont intervenus les magistrats d'Ypres. La perte d'une partie considérable des archives du couvent est plus regrettable. Nous devons cependant remercier la Providence d'en avoir retrouvé une partie.

fois bien établis ne songèrent plus qu'à se conformer à l'esprit de leur institut en prêchant partout et s'adonnant avec zèle au S^t Ministère; fonctions qui, pour n'avoir aucun éclat extérieur, ne produisirent pas moins des résultats utiles à l'église et même à l'état comme il nous serait bien facile de le prouver. Une contestation qui s'éleva l'an 1283 entre nos religieux et les curés de la ville prouve que dès les premières années nos pères exerçaient avec zèle le S^t. Ministère. Nous manquons complètement de détails sur ce fait qui se trouve simplement mentionné dans les chroniques de la ville d'Ypres (1).

Nous avons rencontré dans l'obituaire du couvent de Val-des-Anges à Bruges qu'une des quatre fondatrices de ce couvent se nommait Christine d'Ypres (2). Une chose qui nous paraît digne de remarque, c'est que le P. De Jonghe en parlant de cette fondatrice ne dit pas Christina

(1) Ms. de M. Alp. Vandenpeereboom et de M. Struys.

(2) Cet obituaire se trouve chez nos pères à Gand. Nous ne dirons rien sur ce monastère, nous contentant de citer les annales de la société d'émul. II. 176. — Belg. Domini p. 194. Histoire des Dominicaines de Lille, par le P. Richard, 54.

Nous ne résistons cependant pas au désir de faire connaître à nos lecteurs que depuis 1847 les religieuses Dominicaines habitent de nouveau la maison que leurs devancières possédaient au siècle dernier, et qu'elles s'y dévouent au service des aliénées. Quoique n'appartenant qu'au tiers-ordre de St. Dominique ces religieuses suivent autant que possible les règles du second ordre, en observant l'abstinence perpétuelle, les jeûnes du grand Ordre, la récitation des heures canoniales et de l'office de la Ste. Vierge aux jours marqués par les constitutions, etc.

En 1862 elles ont fait l'acquisition d'un couvent pour y fonder leur maison-mère, et y ont transféré le Noviciat. Dans cette nouvelle maison où elles ont introduit la clôture elles observent plus complètement et avec plus de facilité les règles du second ordre.

Quoique la Providence les ait beaucoup éprouvées elles sont encore au nombre de 12 sœurs de chœur et 2 sœurs converses sans compter plusieurs novices et plusieurs postulantes.

Iprensis mais Christina de Ipere, ce qui semblerait indiquer qu'elle appartenait à la famille des vicomtes d'Ypres.

Le quatorzième siècle ne nous offre guère de documents sur le couvent des Frères-Prêcheurs.

L'an 1364, Louis comte de Flandre donna aux Frères-Prêcheurs, un témoignage de sa bienveillance en leur cédant 24 florins d'or à l'écu qui devaient être remis au comte sur la succession de Mahaut, fille de Robert comte de Flandre et femme de Mathieu de Lorraine (1).

Tout le monde connaît le fameux siège d'Ypres par les Anglais en 1383, et sait que les Yprois attribuent leur délivrance à la protection de la S^{te} Vierge, qui depuis cette époque est honorée d'un culte spécial à Ypres. Quoique nous ne puissions rien préciser sur les dommages qu'y éprouvèrent les Dominicains, nous ne doutons pas qu'ils durent beaucoup souffrir, leur couvent étant adossé aux remparts de la ville, et plusieurs attaques bien vives ayant été dirigées de ce côté (2).

Mais un événement sur lequel nous avons plus de détails, vint bientôt troubler la paix et la solitude du cloître de nos Frères-Prêcheurs.

Les religieux venaient de chanter matines quand un ouragan ou plutôt une véritable trombe se déchaîna sur le couvent (3). C'était en 1385.

(1) Précis analytique des docum. des arch. de Bruges, O Delpierre, II LXXXIX.

(2) Lambin, *belg. van Yper*, ch. II. — Vereecke, *hist. militaire*, p. 52 est.

(3) Chr. ms. de M. Struys donne 1384.

L'impétuosité du vent fut telle qu'elle enleva le toit de l'église, le jeta sur les maisons environnantes, et renversa l'église elle-même jusqu'au chœur (1). Le chroniqueur ajoute comme un fait étonnant et extraordinaire que personne ne fut tué en cette circonstance. La perte fut si grande que malgré toutes les aumônes que la charité privée ne manqua pas de faire aux Frères-Prêcheurs, ce ne fut qu'en 1398 (le 12 Décembre) qu'ils purent achever leur nouvelle tour; celle qui existait autrefois, et qui était bien belle, ayant été également détruite (2).

L'on répara seulement l'année suivante le moulin détruit par l'ouragan (3). La ville elle-même dut venir au secours des Frères-Prêcheurs; elle leur accorda 300 livres pour la réédification de leur église (4).

L'année suivante 1386 nous rencontrons un évènement d'un tout autre genre. Un individu pour se soustraire à la justice s'étant réfugié dans l'église des Dominicains, le Magistrat et le Bailly l'en firent retirer par la force armée; il s'était rendu coupable d'un de ces crimes pour lesquels on ne reconnaissait pas le droit d'asile (5).

Nous devons dire ici un mot d'un personnage re-

(1) Une chron. porte : de kercke omwog tot de choor.

(2) La chron. ms. de M. Alp. Vandenpeereboom indique cette date.

(3) Chron. analectes. p. 42.

(4) Cela résulte d'un acte dont voici l'analyse. J. Lem prieur des Dominicains déclare avoir reçu des trésoriers la somme de 25 livres parisis en diminution des 500 livres accordées par les échevins pour la réédification de son église. 30 Juillet 1405. Inventaire I III. p. 17, N° 737.

(5) Nos chron. dont nous extrayons ce fait portent 5 meurtriers. On pouvait arracher des églises et autres endroits reconnus comme lieux d'asile, les individus coupables de crimes atroces.

marquable qui a fait profession au couvent d'Ypres et qui lui fait honneur autant par l'étendue de son zèle que par sa sainteté. Le P. Eustache Allauda qui avait prononcé ses vœux à Ypres, fut affilié au couvent de Bruges, ville à laquelle il rendit les plus éminents services. C'est lui qui parvint en 1477 à apaiser une émeute excitée à l'occasion de la mort de Charles-le-Téméraire. Marie de Bourgogne le choisit pour son prédicateur et il fût plusieurs fois élu prieur de son couvent. Mais une mission plus belle encore lui fut confiée (1) par l'évêque de Tournai F. de Clugnia. Il s'agissait de s'assurer de l'authenticité d'une relique de la vraie croix qui faisait partie du trésor de N. D. à Bruges et qui venait de Middelbourg. Le P. Eustache Allauda fut désigné pour faire cette épreuve qui se fit par le feu. On plaça la relique au milieu des charbons ardents, pendant plus d'une demi heure, après quoi on la posa sur un linge blanc qui ne reçut pas la moindre souillure. Allauda a fait plusieurs mémoires sur ce fait et sur l'enquête qu'il fit à Middelbourg; le plus considérable à pour titre: *Relatio canonice probationis ligni S. Crucis quod canonici brugenses asservant in donario, historice et theologicæ narrata et expensa* (2).

(1) Commissarius principalis cum aliis tribus, Belg. Dom. 178.

(2) Du Fay, ord. prad. a publié cet ouvrage dans son traité *de pretiosissimo sanguine Christi, Brugis asservato* 1655. — Plusieurs autres religieux des Frères-Prêcheurs intervinrent en cette affaire comme on peut le voir dans le traité du P. Eustache. — Dans la chapelle de la S^{te} Croix, église de N. D., se trouve une série de petits tableaux représentant les miracles dont nous parlons. Remarquez surtout l'inscription qui se trouve sous le huitième.

Sur ce fait voir encore Beaucourt de Noortvelde. *Description historique de l'église collégiale de N. D.* p. 75 et suiv. Sur Allauda dont on trouve le nom écrit à Laude, Allende, voir Belg. Dom. p. 178. — Echard. *Scriptores ord. FF. Præd.* I p. 170. — Hom. remarq. de la fl. Occid. III, p. 77.

Avant de terminer ce chapitre disons un mot des bâtiments de notre monastère. Comme on le voit dans les lettres de Marguerite, il était bâti à l'ouest de la ville dans une prairie qui entourait le château des comtes. Une porte monumentale y donnait accès, car sur un plan postérieur (XVII ou XVIII siècle) (1) à celui que nous reproduisons en tête de ce travail se trouve marquée à l'entrée de ce couvent une grande et belle porte avec cette légende : ancienne porte du couvent. L'église primitivement construite de l'est à l'ouest reposait sur le mur du jardin. Elle fut détruite en 1384.

2. Nouvelle A cette époque on en construisit une nouvelle, qui est, croyons-nous, celle qui se trouve sur le plan que nous donnons. Il représente le couvent durant les années 1500 comme le porte la légende du plan général de la ville dont nous l'avons détaché. Ce plan a été réimprimé en 1815 chez Annoy-Vandevyvere d'après des planches qui se trouvaient à l'Hôtel-de-Ville d'Ypres. Cette église comme on le voit, bâtie en forme de croix était très-vaste et terminée par un grand chœur.

Dans un ms. du XVI siècle, appartenant à M. Goethals, de Gand, se trouve la description des vitraux qui se trouvaient dans l'église des Dominicains : est-ce dans celle détruite par l'ouragan de 1384 ou dans celle qui fut élevée ensuite ? Nous ne pouvons le décider. Mais il nous paraît plus probable qu'il s'agit de cette

(1) Ce plan repose aux archives d'Ypres.

dernière, car nous nous expliquerions difficilement comment une tempête qui renversa l'église et la tour aurait respecté les vitraux du chœur qui survécut seul au désastre de 1384. On ne peut rien conclure de ce que ces vitraux représentent des personnages d'une époque antérieure à celle-ci; car bien souvent on y peignait des personnages des siècles précédents.

Voici brièvement l'explication telle que nous l'avons traduite de l'analyse faite par M^r Lambin.

AU MILIEU, derrière l'autel, se trouve un vitrail représentant Baudouin de Constantinople avec sa femme, assis dans un fauteuil avec la couronne impériale et tenant le sceptre.

CÔTÉ GAUCHE: Henri de Flandre frère de Baudouin de Constantinople, avec armoiries.

CÔTÉ DROIT: un comte de Flandre avec sa femme.

CÔTÉ GAUCHE: un comte de Flandre avec sa femme.

CÔTÉ DROIT: vitrail de la famille Van Belle alliée à une fille Van Nyes et dans le même vitrail de Lichtervelde et sa femme de Baillœul (ou Belle?)

CÔTÉ GAUCHE: le sire de Maldeghem avec sa femme.

CÔTÉ DROIT: de Blende avec armoiries.

CÔTÉ GAUCHE: les seigneurs van Heule avec leurs femmes.

CÔTÉ NORD: un vitrail des familles de Voormezele et d'autres familles d'Ypres.

Il y a plusieurs autres vitraux avec armoiries de la même époque, elles portent d'or à l'écusson de gueules

à la bande ramponée d'argent et d'azur, et huit pièces sur le tout.

Un vitrail d'Alexis de Vaernewyck.

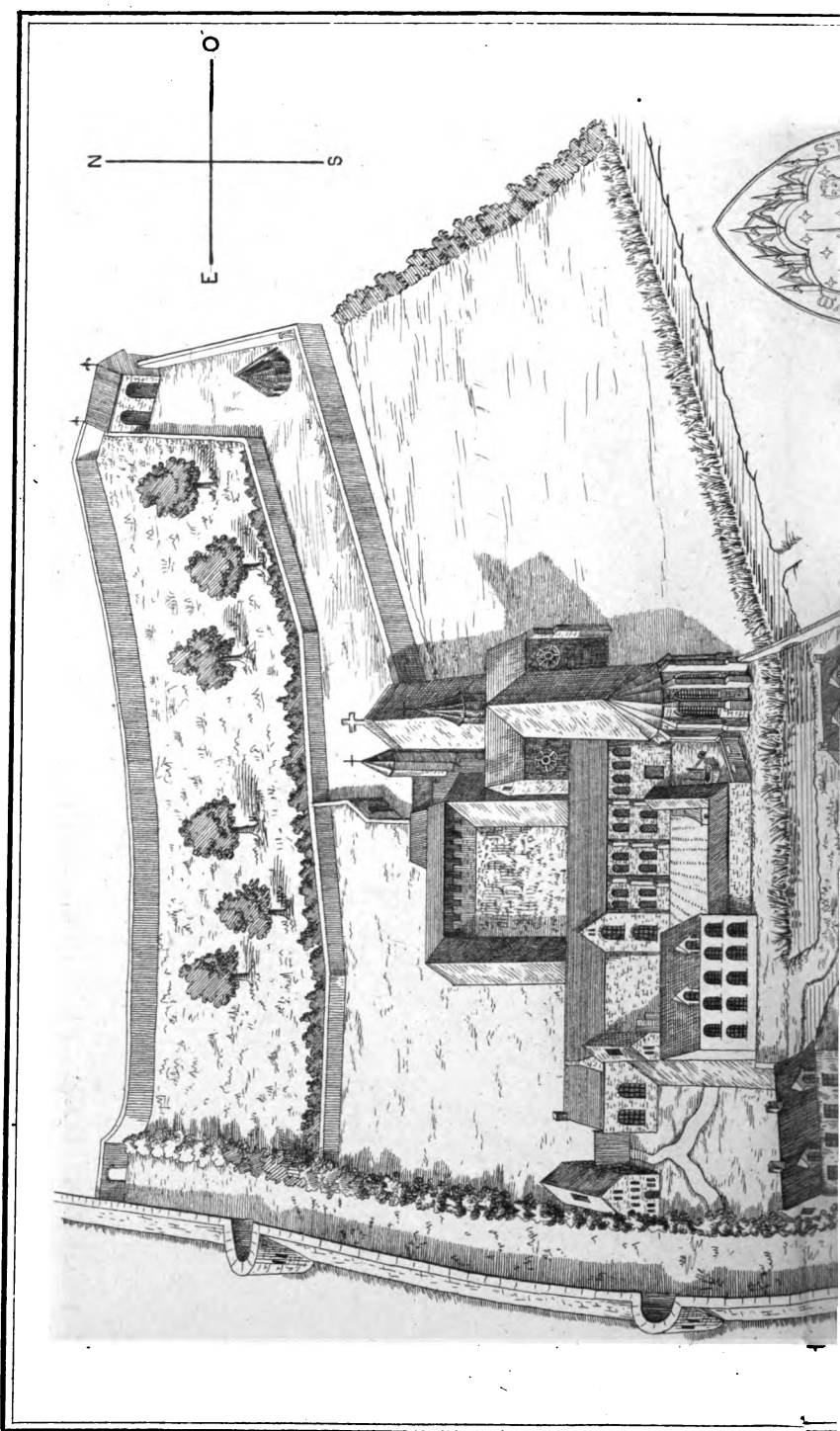
Encore deux vitraux avec armoiries de sable à la bande d'argent à 6 billettes d'or.

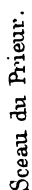
Nous joignons ici l'explication du sceau que nous avons ajouté à la planche qui représente le couvent au XVI^e siècle. Ce sceau se trouvait pendu à une charte de 1403, ce qui en prouve l'ancienneté. Il est d'une exécution très-remarquable et représente Saint Paul debout, ayant à la main un glaive (symbole avec lequel on le représente ordinairement) et recevant l'hommage qu'on lui fait de l'église du couvent dont il était le patron; autour du sceau se trouve en caractères gothiques l'inscription suivante: *S. convent fr. o. pdicator Yprensium* c'est-à-dire *Sigillum conventus fratrum ordinis prædicatorum Iprensium*.

Le sceau du prieur du couvent se trouve attaché à la même charte, mais comme il était en partie effacé, nous avons fait dessiner le sceau qui se trouvait pendu à une charte de 1405 déposée aux archives de la ville (1). Il représente saint Dominique à genoux devant S^t Paul, patron du couvent. Ce sceau fait allusion à une vision de S^t Dominique dans laquelle S^t Paul lui remit ses épîtres (2). Il porte en caractères gothiques l'inscription suivante: *Sigillum prioris conventus Iprensis*.

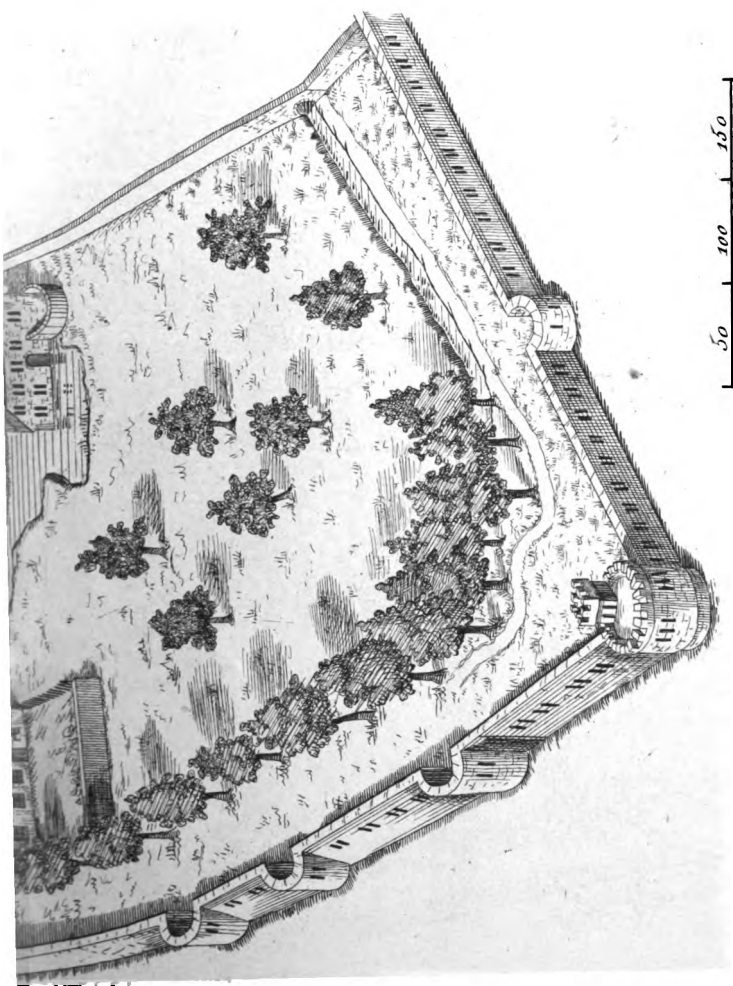
(1) Inventaire I. III, p. 18. Année 1405.

(2) Lacordaire, vie de S. Dominique, ch. IX.





Sceau du Couvent



A vertical number line with tick marks at 50, 100, and 150.

LE COUVENT DES FRÈRES PRÊCHEURS, A YPRES, AU XVI SIÈCLE.

Etablissement Lith. et Typ. de Anglo Van Beekhout, rue de Dixmuidé, n° 26, à D'pres

CHAPITRE II.

LE COUVENT D'YPRES ENTRE DANS LA PROVINCE DE GERMANIE INFÉRIEURE (1515). — CHAPITRE PROVINCIAL A YPRES. — CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE. — ARCHIVES D'YPRES RELATIVES A DEUX CONTESTATIONS. — Y-A-T-IL EU A YPRES UNE MAISON D'ÉTUDES DE L'ORDRE ? — TROUBLES DU XVI^e SIÈCLE LE P. A. MYRCA, LE P. WYNCKIUS. — DEUX PILLAGES DANS LE COUVENT DES DOMINICAINS (1566 ET 1578). — ALEXANDRE FARNÈSE LEUR REND LEUR COUVENT.

Louis XII, roi de France, ayant demandé et obtenu du pape Léon X, l'érection d'une province dominicaine composée de tous les couvents de son royaume et Charles-Quint ayant fait la même demande pour ceux qui se trouvaient dans les Pays-Bas, le souverain pontife érige par une bulle datée du 2 Juillet 1515, la province de Germanie inférieure (1).

(1) Bullarium ord. prædicatorum, Romæ 1732. I, IV, pp. 313, 324. Nous transcrivons ici pour les personnes qui ne connaîtraient pas bien l'organisation de l'ordre quelques lignes du P. Lacordaire : un chef unique sous le nom de maître général gouverne tout l'ordre qui est divisé en provinces, chaque province composée de plusieurs couvents a à sa tête un prieur provincial et chaque couvent un prieur conventuel, le prieur conventuel est élu par les frères du couvent et confirmé par le prieur provincial. Le prieur provincial est élu par les prieurs conventuels de la province assistés d'un député de chaque couvent et il est confirmé par le maître général, le maître général est élu par les prieurs provinciaux assistés de deux députés de chaque province. Mémoire pour le rétablissement des Frères-Prêcheurs en France, chap. II.

Le couvent d'Ypres en fit partie. Depuis sa fondation jusqu'à cette époque, il avait appartenu à la province de France (1). Ce ne fut pas sans opposition que se forma la nouvelle province de la Germanie inférieure. Une charte dont nous avons retrouvé l'original dans nos archives le prouve; Charles-Quint y promet au provincial et aux prieurs conventuels l'aide et l'assistance qu'ils lui avaient demandés (1516).

Continuons à mentionner les faits relatifs à notre couvent dont le souvenir nous est conservé. Le premier que l'on rencontre c'est la réunion d'un chapitre provincial qui eut lieu à Ypres en 1536 (2), il était présidé par le R. P. Paul Van Neeren, inquisiteur et lecteur en théologie. Nous ignorons les mesures qui y furent prises, la collection des décrets des chapitres provinciaux que possède la bibliothèque de nos pères à Gand ne commençant qu'en 1599.

Dans les archives de la ville d'Ypres (3) se trouve une déclaration des vicaires-généraux de la même époque, elle est relative aux quatre ordres mendiants dont la sustentation était une charge de revenus pour les paroisses. Nous croyons d'après ces documents qu'elle a rapport à une diminution de revenus pour les paroisses

(1) C'est ce que prouve l'autorisation à l'acte arbitral cité au chapitre précédent, autorisation donnée par le provincial de France. — Les P. Quietif et Echard, p. VI, dans la notice qu'ils donnent sur les provinces et les couvents indiquent la place occupée au chapitre provincial de France de 1505 par le prieur d'Ypres. — Voir aussi le Bullaire, I, IV, p. 324.

(2) Dejonghe, *belg. dominicanum*, p. 17. — Richard, *hist. du couvent de Lille*, p. 57.

(3) Diegerick, *inventaire des archives d'Ypres*, t. III, p. 245.

occasionnée pour les aumônes faites aux religieux mendiants et nullement à cause des subsides accordés par elles.

Plusieurs chroniques de la ville d'Ypres indiquent à la date de 1549 la construction d'une nouvelle église chez les Frères-Prêcheurs, l'édification d'une autre église qui se fit un peu plus tard et qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier nous portait à croire à quelque erreur de date, nos doutes se sont dissipés en présence d'une catastrophe qui détruisit cette église en l'année 1600. *voir pag. 38, 53*

Le V^e volume de nos inventaires renferme deux pièces (1) qui ont rapport aux Frères-Prêcheurs et qui sont relatives à cette époque.

La première est un document dressé par le notaire Tartare, il constate le refus fait à deux reprises par le prieur aux hauts baillis et échevins d'entrer dans son couvent à l'effet d'y examiner le cadavre de Pierre Vandersmissen, qui après avoir reçu à l'extérieur près du couvent de graves blessures y avait été recueilli et y était décédé. Le prieur n'avait pas tort puisqu'il motivait son refus en disant que le bailli de la chàtellenie ayant inspecté le cadavre l'avait fait enterrer en garantissant le couvent de toute poursuite.

(1) Ce volume était sous presse au moment où nous nous occupions de notre travail, Monsieur Diegerick a bien voulu nous en communiquer les premières épreuves, ces deux pièces se trouvaient marquées sous les Nos 1719 et 1764, p. 14 et 51.

La seconde pièce est une sentence rendue par le conseil de Flandre. Le couvent des Frères-Prêcheurs touchait aux remparts de la ville dans lesquels se trouvait une tour dont les magistrats avaient la clef et le droit d'accès en traversant leur jardin. Le prieur ayant fait un jour opposition au droit de passage, des difficultés surgirent, les postes furent forcés et les obstacles créés par le prieur détruits, l'opposition étant devenue plus grande, l'enceinte entière fut renversée par ordre du magistrat. C'est cette difficulté qui donna lieu à la plainte portée devant le conseil de Flandre.

On comprendrait difficilement cette opposition de la part du prieur et sa tenacité sans un grave motif. La sentence du conseil de Flandre nous l'apprend en décidant que le magistrat ne pourra à l'avenir plus déposer de pestiférés dans cette tour ; on comprend que le prieur ne tint nullement à voir des pestiférés placés à l'extrémité de son jardin dans une tour à laquelle on ne pouvait avoir accès qu'en le traversant. Voici du reste textuellement la sentence telle que l'analyse M. Diegerick : Les magistrats d'Ypres payeront au dit couvent la valeur des arbres qu'ils ont abattus ; ils ne pourront pas placer de pestiférés dans la tour derrière le dit couvent et devront laisser aux Frères-Prêcheurs la jouissance des terrains à eux concédés anciennement. Les religieux pourront faire reconstruire, mais à leurs propres frais l'enceinte démolie par les échevins ; ils

devront y laisser des portes grandes et larges, dont les clefs resteront entre les mains des échevins afin d'avoir par là, en tout temps, accès aux tours et fortifications susdites.

La chronique manuscrite de M^r. Vereecke porte que les Dominicains commencèrent à cette époque à enseigner à Ypres. Il ne s'agit croyons-nous évidemment ici que d'un enseignement donné aux jeunes religieux de l'ordre. Comme ce fait présente quelque importance pour l'histoire générale de notre province. Nous nous y arrêterons un instant.

Nous réunirons tous les faits particuliers qui tendent à démontrer l'existence d'une maison d'études de notre ordre, chose généralement inconnue jusqu'ici.

Le *belgium dominicanum* en parlant du P. Wanemaker dit qu'il enseigna la théologie à Ypres et qu'il publia quelques ouvrages dans cette ville (1).

Le registre de délibérations du conseil du couvent d'Ypres contient à cet égard, plusieurs indications précieuses. Nous y voyons la nomination du P. Louis Vandenpeereboom comme lecteur (professeur) de théologie morale, la désignation de plusieurs examinateurs et celle de plusieurs examens passés pour les confessions,

(1) p. 87. — Il édita à Ypres: *Orationes panegericæ de sanctitate D. Thomæ aquinatis*, Ypris, Bellet, 1620 item 1622. *Oratio de optimo rei publica rectore*, Ipris, Bellet, 1625, voir Quietif et Echard I, II, 467. — Valerius Andreas, II, 1045.

examens qui ne se passent d'ordinaire que dans les maisons d'étude (1).

Nous citerons encore une délibération du chapitre portant que les étudiants dont la dot n'a pas suffi pour payer les frais de leur noviciat, célébreront après leur élévation à la prêtrise, des messes à l'intention du couvent d'Ypres pour combler le déficit, ce qui suppose évidemment des étudiants envoyés à Ypres par d'autres couvents et par conséquent une véritable maison d'études (2).

Nous avons retrouvé dans les archives du couvent un compte qui constate l'achat de douze exemplaires du grand ouvrage théologique de Billuart. Cette maison d'étude existait encore à Ypres dans la seconde moitié du 18^e siècle, puisqu'on mentionne la place occupée par les étudiants dominicains dans la procession de 1780 dont nous parlerons bientôt. De plus le P. Dubois qui vivait encore à la suppression, avait été professeur dans son couvent.

Mais l'existence d'une maison d'étude à Ypres n'empêchait pas ce couvent d'envoyer ses meilleurs étudiants à Louvain lors qu'il appartenait à la province de Germanie inférieure (3). Quand le couvent d'Ypres

(1) Voir entre autres les dates 1750. — 1757. — 1768.

(2) 13 Juin 1726.

(3) Une donation fut faite par le chapelain de la clyte pour l'entretien des étudiants à Louvain. — Voir aussi une convention faite entre le couvent de Louvain et la province pour les conditions auxquelles on acceptait les étudiants, Archives. — Belg. Dom. 138.

passa à la province de S' Rose, il envoyait des étudiants au collège de Douai ou à Revin (1).

Le couvent d'Ypres a-t-il jamais possédé un noviciat proprement dit? L'absence de toute indication nous portait à croire le contraire, quand la mention faite sur le registre du conseil de l'envoi de plusieurs novices à S' Omer, nous en convainquit entièrement.

Nous voici aux troubles du XVI^e siècle.

Les Frères-Prêcheurs conformément à l'esprit de leur ordre, ne manquèrent pas de recourir à la prédication pour étouffer l'hérésie dès son apparition dans le diocèse d'Ypres qui en fut le berceau pour nos provinces (2).

Si l'histoire ne nous a pas conservé le nom de tous les ouvriers évangéliques qui appartenaient à notre couvent au XVI^e siècle, elle nous a cependant transmis quelques uns dont le zèle prouve l'esprit qui animait le corps entier.

Le Père Jean Van der Heyden, dont on a latinisé le nom en celui d'A Myrca et francisé en celui de La Bruyère, est un de ceux dont la mémoire est parvenue jusqu'à nous entourée d'une grande réputation de science et de sainteté.

Entré dans notre ordre à Ypres en 1535, il fut

(1) En 1755, le P. De Mittenare religieux du couvent d'Ypres fut nommé professeur à Revin.

(2) Afwerpingen der beelden in gansche Neerland. Ce précieux manuscrit appartient à M. Henri Fonteyne, propriétaire à Bruxelles.

plusieurs fois prieur de notre couvent, ses fonctions étaient pour lui un stimulant pour s'adonner sans cesse à la prédication qu'il appuyait, disent ses biographes, par une grande sainteté et une remarquable innocence de vie.

Il enflammait par son zèle et par son ardeur la foi de tous les fidèles. L'abbé du monastère de S^t Jean à Bailleul conjura en 1505 le Souverain Pontife de lui promettre de choisir le Père Vanderheyden comme son coadjuteur; après de vives instances le Pape le lui accorda et aussitôt l'abbé partagea son pouvoir avec notre zélé et saint prédicateur. Bientôt la dignité abbatiale toute entière lui fut donnée. Il s'en servit pour confirmer ses religieux et régler son abbaye.

L'enceinte du monastère devenant bientôt trop étroite par son zèle, il parcourut les villes et les campagnes environnantes pour prêcher et instruire les fidèles. L'hérésie ne pouvait tolérer plus longtemps un adversaire qui luttait contre elle avec tant de succès et de persévérance. Elle réunit toutes ses forces, se jeta sur son monastère et contraignit le courageux abbé de se retirer. Il choisit la ville de S^t Omer où il mourût bientôt (1).

Mais hélas malgré tous les efforts de Vanderheyden et de ses frères, l'hérésie gagnant sans cesse du terrain (2) se trouva bientôt terrible et menaçante aux portes de la ville d'Ypres.

(1) Voir Quietif et Echard II p. 191. Sand. Fland. ill. I. 569. le Poète yprois Belchière a fait l'éloge de Vanderheyden.

(2) Voir des faits cités par Lambin, tydrek. lyst p. 66 en 57.

C'est en vain qu'on en refuse l'entrée aux briseurs d'images, ils s'y introduisent de vive force et se dirigent directement vers le couvent des frères-prêcheurs. Ce qui lui attira ce triste honneur furent des bruits répandus dans le peuple que les frères-prêcheurs cachaient des armes dans leur couvent (1).

Le lendemain de l'assomption, dit le P. Winckius alors prieur du couvent, les briseurs d'images dont la foule était grossie par un grand nombre de personnes attirées par une coupable curiosité, se jetèrent sur le couvent des frères-prêcheurs avec toute l'ardeur d'un premier élan, ils détruisirent le maître-autel qui était très-élégant et très beau, brisèrent à coup de hâche les orgues les stalles et les autres meubles de l'église, déchirèrent à coup d'épée les tableaux, les ornements sacrés et profanèrent un grand nombre de sépultures.

Après avoir pillé l'église pendant près de trois heures et l'avoir jonché de décombres, les malheureux se ruèrent sur le cloître et sur le couvent et détruisirent toutes les statues et images dont depuis des siècles la piété de nos pères s'était plu à orner leur monastère, ils complétèrent leur œuvre en livrant aux flammes la bibliothèque et ne manquèrent pas de briser toutes les portes pour trouver les soi-disantes armes qu'ils prétendaient y être cachées. Quand enfin tout fut brisé et détruit et qu'ils n'eurent rien découvert, ils poussèrent l'insulte jusqu'à

(1) Annales de la société d'émulation de Bruges I. VII, Série p. 260, relation fidèle de ce qui s'est passé à Ypres en 1566,

forcer les religieux à leur servir à manger et à boire et le P. Wynckius nous dit qu'ils ne furent pas faciles à contenter. Du cloître des Dominicains les briseurs d'images se répandirent en ville, où ils continuèrent avec la plus horrible persévérance l'œuvre de destruction qu'ils avaient si dignement commencée !

Quelle ne dût pas être la consternation de nos pères quand ils contemplèrent leur église et leur monastère dévastés et pillés ? Sans se décourager ils continuèrent avec plus de zèle que jamais leurs prédications et peu après cette catastrophe, (le 29 Août) ils prêchaient déjà publiquement dans leur église dévastée.

A cette époque Dieu fit sortir de notre couvent un religieux appelé à arrêter le mal dans la West-Flandre. Ce religieux était le prieur du couvent d'Ypres, ce qui prouve l'excellent esprit dont étaient animés tous les religieux, c'est le choix d'un prieur aussi distingué que zélé.

Ce religieux, né à Ypres (1), jouissait d'après le témoignage de Quietif et Echard (2) d'une très-grande réputation par toute la Flandre. Ne croyant pas faire assez en opposant à l'erreur toute la puissance de sa parole, il écrivit plusieurs ouvrages. Les protestants ayant traduit d'une manière inexacte et impie les cantiques et les hymnes de l'église, le père Wynckius les traduisit de son côté en flamand, afin que le peuple

(1) Comme il le dit lui-même dans sa traduction d'un ouvrage de P. Bacherius intitulé de christianæ milititiæ disciplina.

(2) I, II, p. 264.

eut entre les mains un ouvrage dont l'orthodoxie fût certaine (1).

Il publia encore sous le titre de *Geusianismus flandriæ occidentalis* une relation assez étendue des troubles religieux de la West-Flandre de 1563 à 1575, ouvrage dont nous avons extrait les détails que nous avons donnés sur le pillage du couvent en 1566 (2).

C'en était trop pour pouvoir se soustraire plus longtemps à la rage des sectaires, aussi dût-il chercher son salut dans la fuite, il ne le fit cependant qu'après avoir vu tous ses religieux dispersés par la tempête ! Il mourut à Paris en 1582 dans un âge très avancé (3).

Mais tant de zèle et tant d'efforts ne parvinrent pas à préserver la ville d'Ypres et le couvent des Frères-Prêcheurs d'un second désastre plus préjudiciable encore que le premier ! Les Gantois et les malcontents ayant pris la ville en 1578, ils se dirigèrent de nouveau directement vers le couvent des Dominicains dont ils assiégèrent les portes (4).

*Protestants
d'Ypres et de
Bergues et de
Vendehempe*

(1) Cet ouvrage parut à Gand chez Manilius en 1575. Il a pour titre : *Hymnia quorum usus est in ecclesiastico Dei cultu prosis et orationibus positi in latino idionates ortheque itione teutonico utroque texto mutuo sile correspondente*. — Il y a ajouté une élégie sur les malheurs de l'époque. — Un réthoricien de Poperinghe Ch. de Coninck le traduisit en vers flamands.

(2) Cet ouvrage inconnu à Quietif et Echard a été édité par M. le chanoine Van de Putte dans les publications de la société d'émulation de Bruges. L'ancien manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de la cathédrale de St. Martin à Ypres, le Fr. Henri à Myrca du couvent des Frères-Prêcheurs à Bergues-St-Winoc en fit une autre copie. Pour d'autres détails sur le *Geusianismus* voir la préface de cet ouvrage.

(3) Les détails que nous donnons sur le personnage sont tirés d'une notice de M. le chanoine Van de Putte *Biog. des hom. remarg. de la Fl. Occid.* II, 299. de Quietif et Echard. — Et de Valerius Andreas. *Biblioth. Belg.*

(4) Ces détails sont tirés de la grande chronique de Desramault, bibliothèque d'Ypres. Nous le suivons dans tout ce récit.

Ces expressions indiquent que les religieux opposèrent quelque résistance à l'entrée des briseurs d'images: c'était leur devoir. De Meestere (1) rapporte que leur cloître et leur couvent étaient encombrés de personnes pauvres qui s'y étaient réfugiées avec tout le mobilier qui composait leur fortune, qu'après quelques efforts les portes furent brisées et que les pillards se précipitèrent dans le monastère, saisirent tous les religieux et leur plaçant le mousquet sur la poitrine, les forcèrent à leur livrer toutes les clefs du couvent, qu'ils les chassèrent ensuite de leur monastère et les poursuivant à travers les rues, les contraignirent à quitter la ville.

Pendant que l'on chassa ignominieusement les Dominicains de la ville d'Ypres, les briseurs maîtres du terrain abattirent tout ce qui se trouvait dans l'église et dans le couvent avec une rage non moins grande que celle dont étaient animés les sectaires de 1566, ils pénétrèrent ensuite dans la cave, burent tout le vin, mangèrent toutes les provisions et abandonnèrent ensuite le monastère dont il ne restait plus que les murs et qu'ils avaient, dit la chronique, transformé en une véritable grange.

Les autres couvents eurent les uns après les autres le même sort que celui des Dominicains, la chronique en mentionne 12 qui furent dévastés.

(1) *Historiæ episcopatus Iprensis*, Brugis 1581. Ad annum 1598, p. 98.

Gramaye rapporte que le nombre des catholiques Yprois qui émigrèrent à cette époque, surpasse celui des trois autres villes réunies des Flandres (1), ce qui prouve l'attachement de nos ancêtres à la foi de leurs pères. Inutile de dire que toute tentative de rentrer en ville fut inutile de la part des Frères-Prêcheurs pendant le règne de fer du calvinisme à Ypres qui dura près de six ans (2).

Après un siège de plusieurs mois, la ville se rendit au prince de Parme le 10 Avril 1584 (3). Celui-ci n'eut rien de plus pressé que de rendre au culte catholique les églises et les couvents, il fit purifier l'église des Dominicains que l'on avait convertie en écurie (4). Le couvent était inhabitable, aussi fallut-il plusieurs mois pour le réparer. Ce ne fut que le 28 Décembre que les Dominicains purent y rentrer et y reprendre leurs saintes psalmodies interrompues pendant plusieurs années et remplacées par les hennissements de chevaux et les cris et les blasphèmes des ennemis de l'église.

(1) *Antiquitates Belgicæ*, p. 173.

(2) Du 20 Juillet 1578 au 9 Avril ~~1584~~ 1584

(3) Lambin, *beleg van Iper*, p. 93. Vereecke *histoire militaire*.

(4) La chronique ms. de M. Alphonse Vandenpeereboom, p. 94, dit que le couvent avait été converti en magasin de fourrages.

CHAPITRE III.

GRANDE TEMPÊTE QUI RENVERSE L'ÉGLISE (1600). — DIVERS SUBSIDES. — LE P. DANIEL DE BŒUF. — CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE (1634). — DESCRIPTION DE CETTE ÉGLISE ET DE LA CHAIRE DE VÉRITÉ. — LES R. P. ROUIS ROBIN, AMB. CAPELLO RAY. MATTYS. — LE COUVENT D'YPRES PASSE A LA NOUVELLE PROVINCE DE S^{te} ROSE. — LE R. P. DE VROE. — CÉLÉBRATION DANS L'ÉGLISE DES DOMINICAINS DE QUELQUES CANONISATIONS ET BÉATIFICATIONS DE SAINTS ET BIENHEUREUX DE L'ORDRE. — UN TEMPLE PROTESTANT CONSTRUIT A CÔTÉ DU COUVENT. — QUELQUES RAPPORTS ENTRE NOS PÈRES ET LES ÉVÊQUES D'YPRES ETC.

Le 17^e siècle s'ouvre par un triste événement pour l'histoire du couvent des Frères-Prêcheurs à Ypres. L'année 1600 (1) le Samedi qui précéda la procession de Bailleul, (porte une chronique de la ville d'Ypres que nous traduisons ici) une grande tempête s'abatit

(1) Chronique publiée par M. Diegerick dans ses annalectes Yprois p. 14.
— Un ouvrage de M. Lambin (nalezingen) porte que l'année 1603 vers cette époque le toit des Dominicains s'enfonça.

de nouveau sur l'église des Dominicains. Un des Frères fut enseveli sous les décombres et un autre ne dut son salut qu'à la solidité du portail sous la voûte duquel il s'était réfugié.

Il y eut ceci d'étonnant, dit la chronique, c'est que la petite tourelle fut transportée presque en son entier dans le verger du couvent et que ce ne fût qu'après sa chute qu'il en sortit un grand nombre de corbeaux (1).

Divers subsides furent accordés aux Frères-Prêcheurs pour la restauration de leur église. Albert et Isabelle leur cédèrent l'arrière des rentes sur l'impôt de Flandre dans le quartier d'Ypres, et ce en forme d'aumône pour les aider à reconstruire leur église. Ces lettres sont datées du 22 Mai 1603 (2).

Dans un des manuscrits de M. Lambin, nous trouvons qu'une requête ayant été présentée par les Frères-Prêcheurs aux magistrats de la ville d'Ypres ils leur accordèrent un subside de 600 florins pour la réédification de leur église (3).

(1) La chronique ajoute qu'avant cette époque l'église était construite de l'est à l'ouest. Cette assertion est démentie d'abord par le plan qui représente le couvent au XVI^e siècle et sur lequel l'église se trouve placée du nord au sud. — Un autre plan qui repose aux archives d'Ypres et qui représente le couvent avant 1634, nous montre l'ancienne église actuellement (c'est-à-dire 1634) détruite placée dans la direction du nord au sud. Nous préférons croire à une méprise du chroniqueur plutôt que de douter du témoignage de ces deux plans. Du reste la chronique voudra parler de la première église bâtie en 1274, qui d'après les indications de la charte de Marguërite aura probablement été bâtie de l'est à l'ouest. *v. v. r. pag. 22*

(2) Archives d'Ypres. Communication de M. Diegerick.

(3) Résolution du magistrat.

Vers cette époque mourut au couvent d'Ypres un religieux nommé Daniel de Bœuf qui était très-versé dans l'art médical. Il y mourut dit Quietif entouré d'une telle vénération que ses Frères lui érigèrent dans la salle du chapitre un monument qu'ils surmontèrent de son effigie. Nous en avons découvert l'inscription que nous reproduirons plus tard avec celles que nous avons retrouvées (chapitre VII) (1).

3 Ypres

En 1634 dit Sanderus (2) Les Frères-Prêcheurs d'Ypres construisirent une église, leur ancienne ayant été détruite, tant par les malheurs de l'époque que par d'autres circonstances, il fait évidemment allusion aux excès des gueux et à l'accident dont nous venons de parler.

Toutes les chroniques de la ville d'Ypres sont unanimes à placer à cette époque la construction de notre église et à reconnaître qu'elle était très-belle.

Nous avons eu le bonheur insigne de découvrir, chez Monsieur Delmotte à Ypres, un magnifique tableau qui représente l'intérieur de cette église et qu'il a bien voulu nous permettre de reproduire dans notre notice.

(1) Il écrivit en flamand un ouvrage sur la médecine et les moyens de guérir. La bibliothèque de son couvent en posséda le manuscrit jusqu'au commencement du siècle dernier. Quietif et Echarde, scriptores ord. Prædi. I, II, p. 384. — Paquot, mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, Louvain 1767, I, IX, p. 90. — La bibliothèque publ. de Bruges possède un manuscrit écrit par un père de notre ordre vers cette époque et qui a appartenu au couvent d'Ypres. Comme le prouve l'inscription, en voici le titre: Apparentes contradictiones bibliorum earumque resolutiones à Fl. Norberto d'Elbecque ord. præd.

(2) Sanderus, fl. illus. T. II. p. 337.

Voici du reste la description de cette église, que nous fessons d'après ce tableau, et que nous complétons par les détails que nous avons rencontrés dans les divers ouvrages qui en parlent.

Ce tableau peint par Nicolas Vandewelde (1), vient de la famille Bossart, alliée à celle de ce peintre. Monsieur Delmote l'a recueilli dans la succession de sa mère qui était apparentée aux Bossart.

Le tableau représente l'église au moment où les religieux rangés en deux chœurs, chantent le *SALVE REGINA* par lequel, dans l'ordre des Frères-Prêcheurs, on termine tous les soirs l'office (2). L'église est très-élevée et très-vaste; la nef centrale a une grande largeur, la voûte n'est terminée que dans le chœur; dans le reste de l'église elle est lambrisée, et laisse entrevoir la charpente à travers des ceintres de bois, ce qui produit un bel effet.

Au fond du chœur se trouvait le maître-autel dédié à la conversion de Saint Paul, qui était le patron du couvent, comme le prouve le sceau du couvent et un grand nombre de pièces des archives. Le chœur pavé

(1) Ce peintre (comme le prouve l'état civil d'Ypres) naquit en cette ville en 1649, et y mourut en 1732. — Il acquit de la réputation dans les voyages qu'il fit à Paris et à Rome. Il excellait surtout dans le dessin.

Sa ville natale possède plusieurs de ses tableaux qui jouissent d'une grande estime; la cathédrale possède le triomphe de la religion; tous d'une grandeur considérable. Les Tableaux des maîtres-autels de saint Pierre et de saint Jacques sont également de ce peintre.

(2) Cette pratique introduite par le B. Jourdain de Saxe, 2^d général de notre ordre, resta en vigueur à Saint-Martin à Ypres jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. M. Lambin dit qu'elle date de la visite de St Bernard (1138)!

Lambin, mém. sur les Halles, p. 53.

de marbre était aussi long que le reste de l'église; à l'entrée du chœur se trouvaient deux autels, dont l'un était consacré à N. D. du Rosaire, et l'autre au T. S. Nom de Jésus. Au dessus l'entrée du chœur se trouvaient les orgues.

Au fond de chacune des nefs latérales se trouvait un bel autel; l'un était dédié à S^t. Pierre martyr, de de l'ordre des Frères-Prêcheurs, et l'autre à S^t. Apolline que l'on y honorait, dit Sanderus d'un culte particulier.

Une riche boiserie sculptée faisait tout le tour de de l'église, et reliait entre eux les confessionnaux.

On voyait au-dessus de cette boiserie une large bande de cuir antique de couleur brune, sur laquelle étaient posés à des distances égales de petits tableaux.

Au-dessus se trouvaient de grandes fenêtres, entre lesquelles on avait placé de grandes niches de pierre très travaillées, et qui étaient ornées de statues de saints (1). L'église n'étant éclairée que d'un seul côté, de grands tableaux faisaient face aux fenêtres de la nef opposée. Au dessus des colonnes de la nef principale se trouvaient peintes des armoiries des familles de la ville. Nous avons parfaitement reconnues celles des Bonaert.

Arrêtons-nous un instant devant la belle chaire de vérité que l'on y remarque, et qui fait généralement

(1) Nous avons parfaitement distingué aux emblèmes qu'ils portent, les deux saints qui ornent les deux premières niches; c'est notre Père saint Dominique et saint Louis Bertrand des Frères-Prêcheurs, apôtre des Indes-Occidentales.

encore aujourd'hui l'objet de l'attention des artistes qui visitent notre belle cathédrale, où elle se trouve placée. Elle représente Saint Thomas d'Aquin qui vient d'être béni par deux anges qui se trouvent un peu derrière lui. Toutes ces statues sont de grandeur naturelle.

Sur la cuve se trouvent les quatre grands docteurs de l'église, Saint Augustin, Saint Grégoire, Saint Jérôme et Saint Ambroise. Entre ces médaillons, on voit des espèces de consoles, sur lesquelles sont sculptés les signes symboliques dont on se sert pour représenter les quatre évangélistes, un homme, un lion, un aigle et un bœuf (1).

L'abat-voix se trouve soutenu par deux anges qui tiennent des trompettes. Aux pieds de l'escalier, qui se trouve derrière la chaire, il y a deux statues représentant la foi et la charité.

Dans un tableau qui reproduit l'église de S^t Martin au XVII^e siècle (2), on voit une chaire de vérité qui paraît être sans mérite, et qu'on dirait être en pierre.

(1) Ces mêmes symboles se trouvent reproduits sur la voûte de l'église, au transept. Donnons en la signification. L'aigle représente S. Jean, surnommé l'aigle des patrons, qui dans son évangile regarde en face le soleil de la divinité de Jésus-Christ

Le bœuf représente Saint Luc, parcequ'il considère dans son évangile N. S. comme sacrificateur et comme prêtre, et que cet animal est l'emblème du sacrifice.

Saint Marc est représenté par le lion, parcequ'il commence son évangile par la prédication de Saint Jean-Baptiste, dont la voix retentit dans le désert comme celle du lion.

Saint Mathieu est représenté par l'homme, parcequ'il donne la généalogie humaine de J. C. au début de son évangile.

(2) Ce tableau qui porte la date de 1654, se trouve actuellement vis-à-vis de l'autel de N. D. de Thuynes.

Ce sera probablement celle que Pierre Simons, second évêque d'Ypres, doit avoir placée dans son église (1). Qu'est devenue l'ancienne chaire dans laquelle saint Bernard, ce grand serviteur de la Sainte Vierge, se fit entendre? L'inventaire des objets d'art de la Flandre-Occidentale, semble insinuer qu'elle se trouve à Nieuport (2). Nous remercions ici Monsieur le curé de cette église, des recherches qu'il a bien voulu faire dans ses archives pour éclaircir ce point; il n'a malheureusement rien trouvé; mais une tradition constante porte, que la chaire de son église est celle dans laquelle saint Bernard a prêché à Ypres.

On a prétendu que les frères qui avaient construit la chaire de St. Martin, quittèrent leur couvent pour aller à l'étranger se perfectionner dans leur art. Nous protestons contre cette tradition; tel n'a pu être le motif du départ de ces deux frères; si toutefois ils ont quitté l'ordre, ce qui est loin d'être prouvé. L'ordre de Saint Dominique a toujours regardé comme une de ses gloires les plus chères, la protection éclairée qu'il n'a cessé d'accorder aux arts. Nous rencontrerons bientôt des preuves frappantes, dont il résulte que le couvent d'Ypres partageait sous ce rapport l'esprit général de l'ordre (3).

Mais la construction de leur église n'empêchait pas les Frères-Prêcheurs de travailler toujours avec la même

(1) Hommes remarqu. de la Fl. Occid. II. 258.

(2) p. 552.

(3) Nous regrettons vivement qu'un des ouvrages du P. Marchetti ne soit pas encore traduit en français pour pouvoir y renvoyer nos lecteurs : il a pour titre — *Histoire des peintres, architectes et sculpteurs Dominicains*. — 2 vol. on vient de le traduire en anglais.

ardeur. Ce fût vers cette époque qu'un religieux de Gand écrivit une histoire du diocèse d'Ypres dont voici le titre : *Het bisdom van Iperen in zyn opkomste, en aenwas, beschreven uit geloofbaere en even eeuwighe schryvers, door P. Ludovicus Robyn. S. Th. Lic. der predik-heeren order* (1).

Ce manuscrit qui porte pour anagramme : *Hereses ad originem revocasse, refutasse est*, s'étend de 1558 à 1637.

L'épiscopat de Rythovius comprend 80 feuilles, l'épiscopat de ses trois successeurs en contiennent vingt-quatre ; à la fin se trouvaient une dizaine de feuilles intitulées *Varia*. (En tout 113 feuilles).

Nous aurions beaucoup désiré examiner ce manuscrit, mais nous n'avons pas été assez heureux de découvrir la personne qui le possède actuellement.

Nous devons à l'obligeance du R. P. Moulaert, les renseignements que nous venons de donner. Monsieur J. De Meyer qui le possédait en 1751, le lui ayant communiqué.

L'évêché d'Ypres étant devenu vacant par la mort de l'évêque Bouckaert, le roi Philippe V désigna en 1647, le Fr. P. Ambroise Capello, dominicain du couvent d'Anvers, pour l'occuper. Par suite de la prise de la ville par les Français (28 Mai 1648) (2), il ne put prendre pos-

(1) Ce Père est auteur de plusieurs autres ouvrages. Voyez *Het Groot-Beggynhof van Gent*, door P. Moulaert, Gent, 1850, bl. 106.

(2) Vereecke, *Histoire militaire*, p. 113.

session de son siège épiscopal, qui fut échangé contre celui d'Anvers en 1652 (1).

Les religieux du couvent d'Ypres continuaient toujours avec zèle à s'adonner au saint Ministère. Nous avons retrouvé dans nos archives une autorisation accordée par l'évêque de Tournai au P. Callewaert, sermonnaire de Menin, et à ses successeurs de prêcher dans son diocèse et d'y recueillir les aumônes.

Une autre preuve du zèle de nos pères, c'est que, non contents de se prodiguer dans le diocèse d'Ypres et les diocèses voisins, ils allaient encore dans des pays lointains pour venir en aide à d'autres convents, comme le prouve le fait suivant que nous lisons dans l'histoire des îles Philippines.

Un grand tremblement de terre ayant en 1656 bouleversé toute l'île, le couvent fut détruit et plusieurs pères tués; un de ceux qui s'offrirent pour aller y reconstituer le couvent, fut le P. Thomas Buthiel religieux du couvent de S^t. Paul à Ypres (2).

Quelques années après (1680), une nouvelle tempête sévit contre le couvent; mais soit que les constructions fussent plus solides, soit que l'ouragan fut moins impétueux, il n'éprouva pas de dommages considérables (3).

(1) *Chronologia sacra episcoporum Belgii, Duacii 1761*, de Castillion, *Belgica chronologia 1719*.
Vandeveldt, *Synopsis monumentorum collectionis* etc. T. III, p. 807 Belg. Domin. p. 241.

(2) Aduate, *Histoire des îles Philippines* II, ch. XII. p. 516. Nous devons la communication de l'extrait de cet ouvrage écrit en espagnol, au R. P. Dominique Marsigny.

(3) Chronique ms. de M. Alp. Vandenpeereboom.

La même année (le 22 Octobre), le Fr. Raymond Mathys, religieux du couvent d'Ypres qui se trouvait alors à Gand, prit à l'université de Louvain le doctorat en théologie. Ce religieux, qui joignait une grande sainteté et un grand zèle à une science très-étendue, mourut à Gand en 1660 (1).

Le traité d'Aix-la-Chapelle ayant cédé à la France les villes de Lille, Valenciennes, Douai, Tournai, Saint Omer, Ypres et Bergues (2), le R. P. Général Ant. de Montroi crut bon de songer à former une nouvelle province dominicaine se composant de ces villes. C'est ce qu'il fit en établissant le 7 Août 1680, du consentement du Pape Innocent XI et du roi Louis XIV (3), la province de S^{te} Rose.

L'année 1681 on entoura de murs une partie du Zaelhof, pour en faire un jardin à l'usage du gouverneur de la ville. A voir les limites de ce mur, on serait porté à croire que les Frères-Prêcheurs cédèrent une parcelle de leur jardin.

(1) Ce n'était pas là un fait sans précédent, puisqu'à cette époque plus de 60 Dominicains avaient pris le bonnet de docteur avant lui à la seule Université de Louvain. Sur 314 docteurs créés par l'Université de Louvain depuis sa fondation jusqu'à 1794, l'ordre des Frères Prêcheurs compte 75 de ses membres qui le reçurent. — Valerius Andreas, *Fasti academici*, p. 57 et suiv. — *De laudibus quibus veteres Theologici Lovanienses efferrî possent.* — par De Ram p. 128. — *Belgium dominicanum*, p. 109.

(2) Vereecke, *Histoire milit. d'Ypres*, p. 156.

(3) Cette province de S^{te} Rose qui a été une des plus florissantes de l'ordre, vient d'être restauré par le R^d P. Alex. Vincent Jandel, Maître général, le 18 Décembre 1860. Le R. P. Pie-Marie Rouard de Card en a été nommé le 1^{er} Provincial. Elle comprend tous les couvents qui se trouvent en Belgique. Voir Richard, *Histoire des Dom. de Lille* ch. XII. — Quetif et Echard II, p. XVIII, et p. 954. — *Belg. Dom.* p. 15.

L'année suivante, l'on construisit un arsenal royal qui s'étendait depuis la blanchisserie des Dominicains jusque derrière le couvent des R. P. Jésuites (1).

Entretiens, nos pères continuaient toujours leur mission; ils prêchaient partout dans les environs d'Ypres, comme le prouvent bien des pièces de nos archives qu'il serait trop long de citer ici. Les études de leur côté étaient loin d'être négligées; c'est ce que nous prouve la solennité avec laquelle on célébra le doctorat du P. Reginald De Vroe. Toute la ville était en fête, le carillon du beffroi joua toute la journée quand il prêta son serment de docteur, et une messe solennelle fut chantée dans l'église des Dominicains ornée de chronogrammes. Voici celui qui se trouvait à l'entrée du chœur :

DE VROE HO DIE SIC DOCTORATUR (2).

Il ne s'agit pas d'un doctorat passé à Louvain, puisque le couvent d'Ypres ne dépendait plus de la province de Germanie Inférieure, et que cette année (1712) les deux seuls docteurs qui reçurent ce grade à Louvain, étaient le fr. Vincent Van Zeveren des Frères-Prêcheurs du couvent de Gand, et le fr. Jacques Van Bossuyt des Ermites de S. Augustin (3). Il est très-probable qu'il prit ce titre à Douai qui possédait une université fondée en 1562,

(1) Ms. de M. Vandenpeereboom et Vereccke.

(2) Annales de De Feu, continuées par F. Cardinael.

(3) De laudibus quibus de.

et dans laquelle la province de Sainte Rose possédait une maison d'études établie par le père Choquet (1). Nos archives prouvent que le couvent d'Ypres y envoyait ses étudiants.

Nos chroniques contiennent la célébration solennelle de la canonisation ou de la béatification des saints et bienheureux de l'ordre. Nous nous contenterons de citer simplement la date de la plupart, après avoir copié d'une de nos chroniques la cérémonie qui eut lieu lors de la canonisation de S. Pie V (2).

Elle se célébra un Dimanche (le 14 Mai 1713); Monseigneur Charles-François De Laval de Montmorency voulut célébrer lui-même la messe solennelle, quoiqu'il ne fût arrivé à Ypres que depuis deux jours. L'archidiacre Henderick porta le T. S. Sacrement durant la procession qui suivit la messe (3). Le soir, dit la chronique, il y eut une brillante illumination, les RR. PP. Jésuites illuminèrent toute la tour de leur église, et on tira des feux d'artifice.

On avait orné les rues d'inscriptions et de chronogrammes, et dressé deux arcs de triomphe, le premier

(1) Revue cath. de Louvain année 1859. (I. 17, 6^e série), article sur la Milice Angélique, p. 152.

(2) S. Pie V, avait été canonisé le 22 Mai 1712, Bullaire I.

(3) Voici l'itinéraire de cette procession : rue de la Bouche, rue au Beurre, rue des Halles, petite Place, rue de Boesinghe (dans laquelle se trouvait rangée la confrérie de Sainte Barbe qui salua la procession par plusieurs salves et détonations), le marché aux Bêtes, la rue de Dixmude et la rue de Lille.

devant le portail de l'église, et le second à l'entrée de la rue qui conduisait au couvent (1).

La part que le peuple prenait à toutes ces fêtes, prouve la sympathie dont nos pères jouissaient dans cette ville.

1727 (le 28 7bre), on célébra la canonisation de S. Agnès de Monte Politiano.

1733 (17 Mai), la béatification de la B. Cathérine de Riccis.

1739 (11 Mai), on célébra la béatification de Benoit XI pape.

1741 (30 7bre), la translation des reliques de Saint Thomas d'Aquin.

1742 (10 Janvier), la célébration de la béatification de la B. Stéphanie de Socino.

La même année le 14 Avril, celle du B. Pierre Gonzales.

1743 (16 Février), B. Alvares de Cordoue.

1746 (11 Octobre), on célébra la canonisation de S^c. Cathérine de Riccis (2).

Ypres ayant été pris par les Français en 1713, et les protestants ayant voulu élever un temple sur le Zaelhof

(1) A cette occasion, un des pères du couvent publia un petit opusculé dont voici le titre: — Het leven ende doot van den H. Paus Pius den V, uyt het order van de H. Vader ende patriarch Dominicus, in rym overghestelt uyt het fransch door P. Fr. Cornelius Bogaert predicheer, prefect van den alderheyligsten Roosencrans. Tot Iper by de weduwe De Rave 1715.

Ce petit poème contient environ 5500 vers.

(2) Toutes ces indications sont extraites des *Annales de la ville d'Ypres* appartenant à M. Struve, sauf celle relative au B. Pierre Gonzales, ms de M. Alp. Vandenpeereboom. — Le manuscrit est loin de citer toutes les canonisations et béatifications qui se firent dans notre ordre à cette époque; entre les dates des 2 premières cérémonies, le bullaire de notre ordre contient 5 bulles de béatification des Saints personnages de notre ordre, les BB. Jean Massias, Ceslas et Dalmace, t. VI, p. 49 498, 522.

à proximité du couvent des Dominicains, il s'écroula et ce fut en vain qu'on s'efforça de le reconstruire; un de nos pères, Corn. Bogaert, composa à cette occasion une chanson qui, passant de bouche en bouche, devint bientôt populaire (1).

Nous avons déjà vu en plusieurs circonstances, les bonnes relations qui existaient entre notre ordre et les évêques d'Ypres, dont un grand nombre étaient inscrits dans la confrérie du T. S. Rosaire, comme nous le verrons plus tard. Le registre des délibérations du conseil prouve, qu'il ne fallait pas de solennités extraordinaires pour que l'évêque vint célébrer quelques fois les saints offices dans notre église (2).

Notons ici que ce fut à Monseig. Delvaux, évêque d'Ypres, que le T. R. P. Billuart dédia trois volumes de son grand ouvrage théologique (3). Le savant prélat qui était docteur en théologie de l'université de Louvain, exprima maintefois au P. Billuart sa reconnaissance par ses lettres et ses bienfaits (4).

Monsieur l'abbé Dumaine, dans son ouvrage *Revin et le P. Billuart* (5), donne la liste des écrits polémiques

(1) Cette chanson se trouve reproduite par la plupart de nos chroniques. Elle est trop longue pour que nous la donnions ici.

(2) Voir 17 Février 1722.

(3) Cet ouvrage est intitulé: *La source de S. Thomas mise en rapport avec la forme des études actuelles, ou cours de théologie selon la doctrine de S. Thomas*. 19 vol. in-8°. — Les huit premiers furent dédiés à Monseig. le duc d'Orléans, les 3 suivants: — *Prima secundæ*, à l'évêque d'Ypres, les autres à l'évêque d'Anvers et à l'abbé de S. Vast à Arras.

(4) Revue catholique, année 1859, p. 27.

(5) Paris et Revin, 1858, in-12.

de ce savant et qui sont au nombre de 14. Il s'en trouve deux qui ont été édités à Ypres. Le P. Billuart résidait-il dans notre couvent à l'époque où il édita ces deux ouvrages? Nous l'ignorons; tout ce que nous savons, c'est que cette publication eut lieu au moment où il venait d'être élu provincial de S^e Rose pour la 3^e fois, en 1752; en voici les titres.

Quæstio theologica de relatione operum in Deum, adversus opusculum sub nomine P. D. Hayen, vindicata. Ipris, Moereman 1752, in-8°.

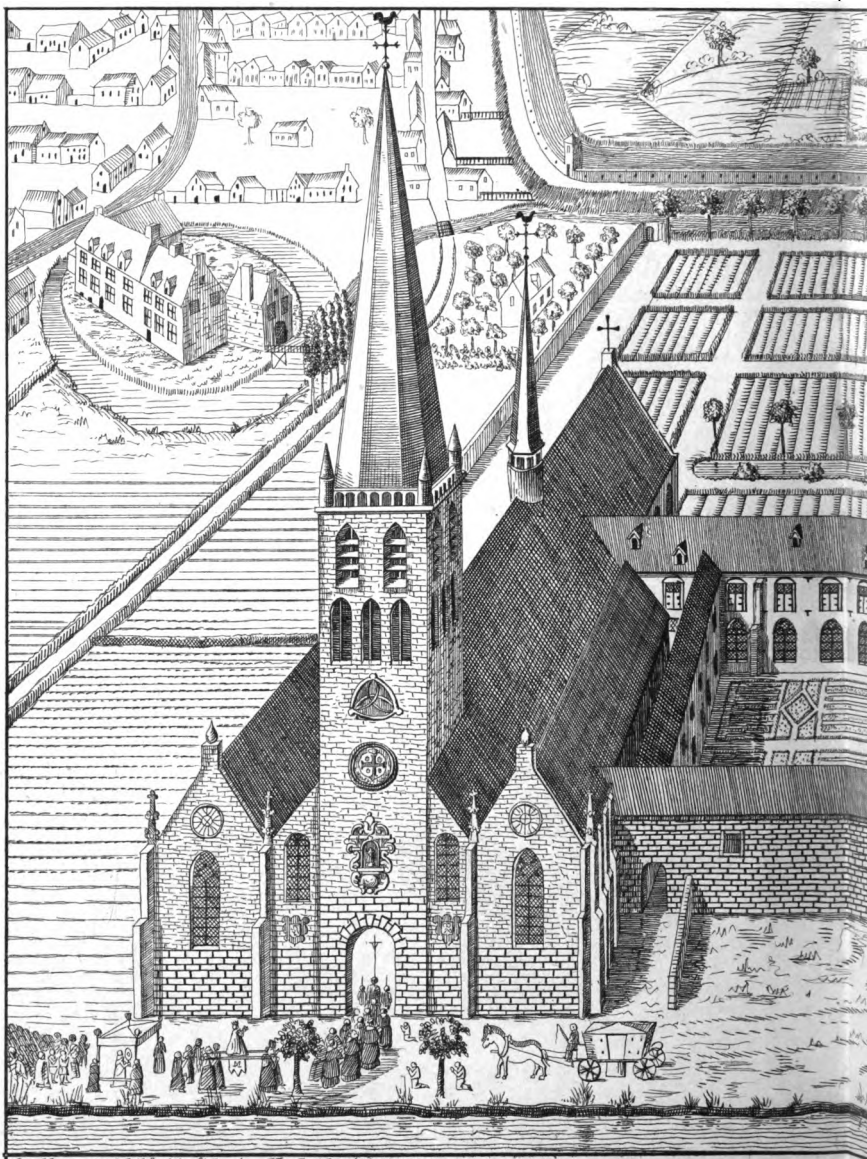
Uterior elucidatio quæstionis theologicæ de relatione operum in Deum. Ipris, Moereman 1763, in-12°.

• Ce fut environ à cette époque que le père Cleemput, prieur du couvent, fit imprimer chez De Rave, l'éloge funèbre qu'il avait prononcé au service célébré dans notre église pour l'empereur Charles VI (1).

Le couvent d'Ypres se trouva bientôt, par suite de circonstances que nous ignorons, dans une certaine détresse à cause du manque de religieux et de ressources pécuniaires, comme le prouvent plusieurs décisions du conseil du couvent qu'il serait trop long de citer: cela ne refroidit nullement le zèle et la ferveur de nos religieux. Nous citerons à l'appui de cette dernière assertion, la résolution prise par le chapitre de la communauté, de prêcher tous les Dimanches de l'année et toutes les fêtes dans l'église du couvent (2).

(1) Chronique d'Ypres, mais nous n'avons pu trouver cet éloge funèbre.

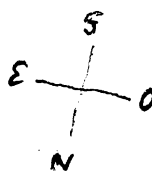
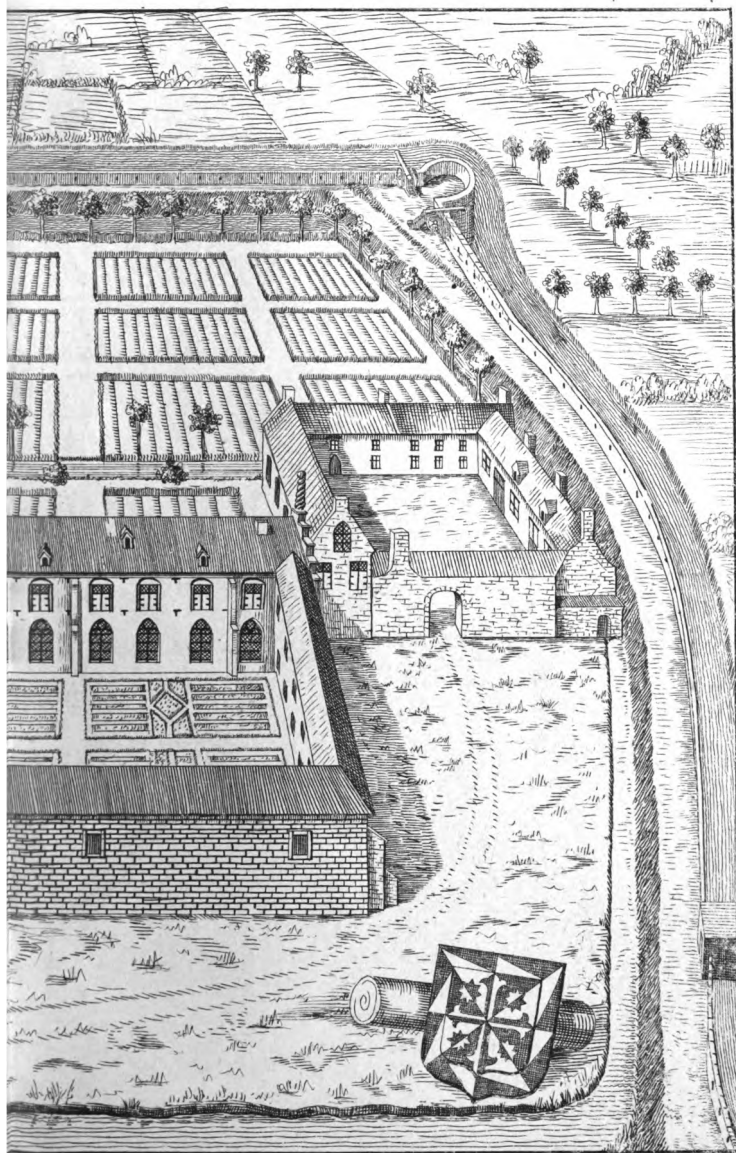
(2) Acta capituli, 1792.



Établissement lith. et typ. de Ange Van Beekhoult, à D'pres.

LE COUVENT DES FRÈRES

(d'après une gravure d'au)



S PRÊCHEURS, A YPRES.
(XVIII siècle)

p. 53.

A cette même époque (1774), les prieurs d'Ypres et de Bruges firent une convention par laquelle ils promettaient de s'échanger deux religieux aux fêtes de la Tuyndag et du Saint Sang, ce qui prouve qu'à ces époques ils avaient encore à exercer un plus grand ministère qu'à l'ordinaire.

Ce fut en 1772 que le couvent d'Ypres fut séparé de la province de S^e Rose et rendu à la province de Germanie Inférieure, ce qui se fit, ajoute le registre du chapitre, à la demande de toute la communauté. Ce désir s'explique parceque la plupart des couvents de la province de Sainte Rose appartenaient à la France, et que le couvent d'Ypres devait envoyer ses novices et ses étudiants dans des noviciats et des maisons d'études situées en France (1).

Le plan que l'on trouve ^{*à la fin*} ~~en~~ de ce chapitre, est l'exacte reproduction d'une gravure que nous avons retrouvée dans les archives du couvent.

Elle ne porte malheureusement ni date, ni explication, de sorte que nous ne pouvons nullement préciser à quelle époque elle représente notre couvent.

Nous croyons qu'il se rapporte au XVII^e ou XVIII^e siècle, et qu'il représente l'église bâtie en 1634. Le couvent qui s'y trouve est très-régulier, et se compose de deux quadrilataires qui se touchent par leur extrémité.

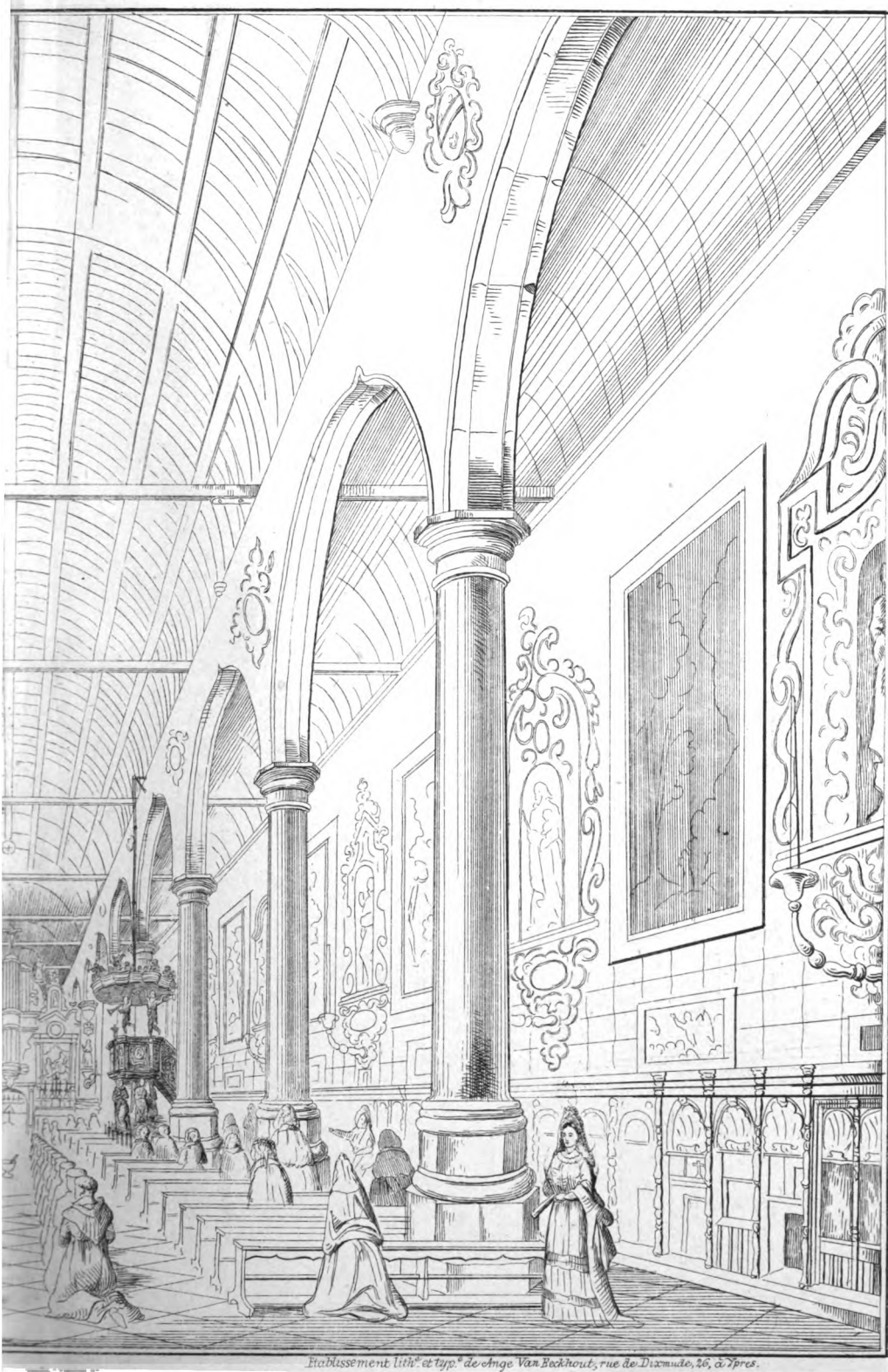
(1) Cela se fit *decreto aulico die quarta maii.*

Nous n'avons nulle part rencontré la mention de la construction de la tour que surmonte l'église. — Peut-être par un anachronisme, le graveur a placé sur son plan une des tours qui existèrent successivement sur notre église. — Peut-être aussi ce plan représente-il le couvent à une époque plus ancienne que celle que je crois pouvoir lui assigner !





INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DES FRÈRES PRÊCHEUR



Etablissement lith. et typ. de Ange Van Beckhout, rue de Diamant, 26, à Ypres.

CHAPITRE IV.

LES FRÈRES-PRÊCHEURS ACHÈTENT L'ANCIEN COUVENT DES PP. JÉSUITES. — DESCRIPTION DE L'ÉGLISE. — PROCESSION LORS DE LEUR TRANSLATION. — RÉVOLUTION FRANÇAISE. — PILLAGE DU COUVENT EN 1792. — HISTOIRE DE LEUR SUPPRESSION. — PROTESTATIONS, ETC. — CE QU'ILS SONT DEVENUS LES PÈRES QUI SE TROUVAIENT ALORS AU COUVENT.

Le 21 Juillet 1773, Clément XIV supprima la compagnie de Jésus.

Ils abandonnèrent leur couvent et leur belle église le 20 Septembre de la même année.

Cette église dont l'évêque de Hainin posa la première pierre en 1622, fut terminée en 1640 (1). Elle était construite en style renaissance, et était surmontée d'une tour que nos chroniques signalent comme une des plus belles de la ville.

(1) Chroniques ms. de M. Vereecke et de M. Alp. Vandenpeereboom. — Sanderus (*Fland. ill.* II, 336) donne le dessin de l'église.

Cette église était ornée de magnifiques tableaux que le gouvernement fit enlever et vendre publiquement à Bruxelles (1).

Le maître-autel ainsi que celui de la T. S. Vierge, étaient en marbre et d'une grande et bonne architecture (2).

Le reste de leur couvent était très-beau et très-vaste. La ville venait de leur accorder la permission d'incorporer dans leur jardin une petite ruelle qui se trouvait derrière leur couvent (3).

De 1774 à 1777, l'église des Jésuites fut desservie par six pères Franciscains. On la ferma à partir de cette époque, et le gouvernement affecta à un collège royal une partie des bâtiments (4).

Les choses en étant là, et le bruit s'étant répandu que la belle église des Jésuites allait être détruite, le prieur des Dominicains se rendit sans tarder à Bruxelles et demanda à pouvoir l'acheter pour son ordre : mais soit qu'on admette la réalité de ce premier bruit, ou simplement celui d'une vente de l'église sans la détruire, les Dominicains prouvèrent dans cette circonstance leur sollicitude pour la conservation de ce monument, en

(1) Descamps, voyage pittoresque de la Flandre, Amsterdam 1772. Cet auteur en donne la description, p. 954.

(2) Id. p. 255. Le maître autel a été érigé en 1729, comme le porte l'*Historia collegii Societatis Jesu*. Manuscrit de la bibliothèque publique d'Ypres.

(3) Beschrijving der stad Iper.

(4) Chronique manuscrite de M. Alp. Vandenpeereboom, *Annalen van Westvlaenderen*. (Manuscrit dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le chanoine Van de Putte, doyen de Poperinghe). T. III.

préférant quitter leur ancien monastère et leur vaste église, plutôt que de voir passer le collège de la compagnie de Jésus en des mains inintelligentes (1).

Il fit à cet effet une soumission qui fut acceptée par le prince Charles-Alexandre, le 4 Décembre 1779. Voici l'analyse du contrat : Charles-Alexandre accepte la soumission des Dominicains d'Ypres de 20,000 livres à payer en 20 ans, 1000 livres chaque année ; il leur vend les bâtiments et le terrain du collège des Jésuites (non compris les bâtiments du gymnase destiné à l'éducation), ainsi que leur église et la chapelle dite du Rempart, leur permet d'y recevoir les offrandes à leur profit, puisqu'ils se chargent de la déservir, ils conservent la propriété de leur ancien monastère, ils ne peuvent pas espérer de diminution ou de remise du prix, devront demander des lettres d'amortissement qui leur seront expédiées sans frais comme les présentes.... Le prince ordonna à tous et à chacun de respecter leur propriété.
— Suit l'enregistrement 28 Avril 1780.

Les lettres d'amortissement furent délivrées le 4 Décembre 1779, mais l'enregistrement ne porte la date que du 28 Août de l'année suivante.

Nous avons retrouvé ces lettres en original dans les

(1) Nous admettons difficilement ce bruit de destruction. Le Gouvernement avait l'intention de vendre les biens des Jésuites, comme le prouve la lettre de l'impératrice (21 janv. 1774) qui permet de les aliéner pour couvrir les charges dont la compagnie était grevée. — Nous avons trouvé cette lettre dans nos archives ainsi qu'une quittance délivrée à P. Wyckaert pour l'acquisition de terres à Merchem (1778). Elle indique toutes les conditions requises pour l'achat de ces biens.

archives du couvent ; elles sont en parchemin et munies du grand sceau de l'impératrice en cire rouge.

Voici comment le registre des délibérations du chapitre conventuel indique la mise en possession de ce nouveau couvent.

Le 25 Décembre 1779, par commission de la cour de Bruxelles, le baron de Bonnaert mit le prieur et toute la communauté, en possession pleine et entière du collège et de l'église des ci-devant Pères de la compagnie de Jésus, ainsi que la chapelle de N.-D. sur les remparts. Lesquelles choses furent faites par la tradition des clefs en trois endroits, avec les témoins désignés par le conseil, savoir les RR. PP. Hullaert et Rapallier.

Ce ne fut cependant que le 28 Mai de l'année suivante, que les Dominicains entrèrent définitivement dans leur nouveau couvent. Pendant cet intervalle ils transportèrent de leur ancienne église dans leur nouvelle, plusieurs statues pour remplacer celles qui avaient été détruites ou enlevées. Ils y érigèrent un autel du Rosaire et du Saint Nom, et y placèrent leur belle chaire de vérité (1).

Voici du reste la traduction littérale de la translation des Frères Prêcheurs d'après le grand manuscrit de M. Alp. Vandenpeereboom.

(1) Ces détails sont tirés du manuscrit de M. Alp. Vandenpeereboom. Nos pères vendirent l'ancienne chaire des Pères Jésuites à la paroisse de St Pierre pour 25 livres de gros et une guinée de pot de vin. Ils transportèrent également quelques pierres sépulcrales comme nous le verrons au chapitre VII.

Le 28 Mai 1780, on vit à Ypres une chose que l'on n'avait jamais vu de mémoire d'homme, savoir la translation des R. P. Dominicains avec leurs vases sacrés, qu'ils transportèrent dans l'ancienne église des Pères Jésuites. A quatre heures les Frères-Prêcheurs firent leur dernier sermon et célébrèrent à cinq heures le salut pour la dernière fois dans leur église. L'évêque d'Ypres Monseigneur de Wavran s'était offert de porter le T.-S. Sacrement.

La procession était ainsi formée : on portait en avant les étendards et deux drapeaux, suivaient les écoles des pauvres garçons et des pauvres filles, les RR. PP. Capucins, Récollets, Augustins et Carmes, puis les Frères-Prêcheurs qui portaient tous ainsi, que leurs étudiants, des cierges allumés.

La statue de l'enfant Jésus entourée des membres de la confrérie du Saint Nom, précédait l'image de N.-D. du Rosaire portée par deux Augustins et deux Carmes (1).

Les Dominicains ne devaient pas rester longtemps en possession de leur nouveau couvent, pour l'acquisition duquel ils s'étaient donné tant de peines et imposé tant de sacrifices. En effet la révolution française les en

(1) L'impression de notre Monographie était à peine commencée, lorsque nous fumes appelés à Rome pour y terminer nos études théologiques; il s'y est glissé plusieurs omissions dont la plus importante, sans aucun doute, est la suppression de la seconde partie du chapitre IV. Le manuscrit en étant perdu ou égaré, nous avons taché, à l'aide des notes que nous ayons conservées, de le restituer et de compléter notre travail.

dépouilla au mépris de tout droit et de toute justice. Voir décret de l'assemblée nationale constituante du 13-19 Février 1790 (1).

Cette disposition ainsi que celles citées plus loin, ne reçurent chez nous force de loi qu'après le décret qui réunit la Belgique à la France, en date du 9 Vendémiaire an 4 (1^{er} 8bre 1795) (2).

Le 18 Juin 1792, les Français s'emparèrent de la ville d'Ypres qui se trouvait sans garnison, mais comme ils ne la conservèrent que quelques jours, tout nous portait à croire que les religieux n'avaient guère été molestés; le contraire cependant résulte d'une relation laissée par le père Casteryck, qui se trouvait à cette époque au couvent des Dominicains à Ypres, relation qui nous a été envoyée d'Angleterre.

Ce document porte que les Français obligèrent nos pères à quitter leur couvent en exerçant sur eux toute espèce de violence et qu'un prêtre assermenté voulant y dire la messe et ne trouvant pas de purificateur, le P. Casteryck fut menacé de mort, s'il refusait d'indi-

(1) *Pasinomie*, 1^{re} S. T. I. page 100. Article 1^{er} La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels des personnes de l'un ni de l'autre sexe. En conséquence, les ordres et congrégations régulières dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir. — Article 2. Tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères et maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, et il sera pourvu incessamment à leur sort par une position convenable. Il sera pareillement indiqué des maisons où seront tenus de se retirer les religieux qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent. Au surplus, il ne sera rien changé, quant à présent, à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des établissements de charité et ce jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti sur ces objets.

(2) *Pasinomie*, 1^{re} S. T. VII, page 78.

quer l'endroit où on les avait cachés. Il eut beau protester et dire que les religieux avaient emporté tous les vases sacrés et le linge de la sacristie, la menace allait recevoir son exécution, quand, en fouillant de tout côté, un soldat français trouva un purificateur dans un tiroir de la sacristie, où il avait été laissé par mégarde et sauva sans le vouloir la vie à notre bon père.

Après le départ des Français et la rentrée des Autrichiens 1^{er} Juillet 1792 (1), les Dominicains rentrèrent dans leur couvent, et reprirent les différents exercices de la vie monastique, mais, par prudence, ils ne portèrent plus la rasure monacale (2) afin de mieux se dérober à la haine des révolutionnaires qui supprimant partout les communautés ne pouvaient manquer de leur faire subir le même sort.

Ces craintes hélas, ne devaient que trop tôt se réaliser. De nouveau assiégée par les français, la ville capitula le 18 Juin 1794, et fut taxée d'une contribution de guerre de 1,000,000 de livres (3).

Ce fut probablement à cette époque, que les Frères-Prêcheurs, voyant le danger imminent qui menaçait leur couvent, cédèrent à l'église de S^t. Martin leur belle chaire de vérité, pour la sauver d'une ruine certaine.

(1) Vereecke, *Hist. milit. de la ville d'Ypres*, p. 218.

(2) Chrn. manuscrite de Desramault.

(3) Schayes, *Variétés historiques sur la révolution française*, *Messager* de Gand 1839.

Ce qui nous porte à le croire, c'est que dans les comptes de l'église S^t. Martin, que Monsieur le Juge Sartel a eu l'obligeance d'examiner en sa qualité de secrétaire de bureau, on trouve mentionné, à la date de 1794, un paiement de 164 florins de Brabant, pour restauration et déplacement d'une chaire de vérité et qui ne peut être que celle des Dominicains.

Les comptes de l'église étant incomplets pour cette époque, il n'est pas surprenant qu'on n'ait pas trouvé l'acte de vente.

Quelque temps après avoir notifié à nos pères la loi du 15 Fructidor an 4 (1^{er} Septembre 1796) (1) qui supprime les établissements religieux dans les neuf départements réunis par la loi du 9 Vendémiaire an 4, un commissaire de la convention vint le 25 Octobre 1796 leur signifier qu'ils avaient à se procurer des habits séculiers dans un bref délai, pendant lequel la république leur permettait de vivre encore en communauté, les prévenant que, s'ils n'obtempéraient pas à ces ordres, on les ferait sortir par la force armée.

A dater de ce moment, tous les prêtres durent s'abstenir des fonctions sacerdotales, parcequ'ils refusèrent de prêter serment.

(1) *Pasinomie* 1^e S. T VII, page 587.

On se demande ici tout naturellement, si les religieux du couvent d'Ypres acceptèrent les bons (A) qui leur furent présentés le 1^{er} Octobre 1796, au nom du gouvernement, en conformité de l'article 13 de la loi du 15 Fructidor an 4 (1^{er} 7bre 1796), qui porte: « Les
« divers capitaux mentionnés dans l'article 11 seront
« respectivement payés en bons, qui ne pourront être
« employés qu'en acquisition de biens nationaux situés
« dans la ci-devant Belgique (1). »

Quoique n'ayant découvert aucun fait positif à cet égard, je suis porté à l'admettre, parceque les membres de plusieurs autres communautés acceptèrent les bons, les réunirent et formèrent une somme au moyen de laquelle ils rachetèrent au gouvernement leur couvent.

On pourrait croire en présence de l'affirmation formelle de leur refus donné par une de nos chroniques d'Ypres, écrite par un contemporain, que les Dominicains refusèrent

(A) Le décret du 20 (10ct) 26 Février 1790, qui fixe le traitement des religieux qui sortiront de leurs maisons porte article 2. « Il sera payé à chaque religieux qui aura fait sa déclaration de vouloir sortir de sa maison, par quartier et d'avance, à compter du jour qui sera incessamment réplé, savoir: aux mendiants, sept cents livres jusqu'à cinquante ans, huit cents livres jusqu'à soixante-dix ans, et mille livres après soixante-dix ans, et à l'égard des religieux non mendiants, neuf cents livres jusqu'à cinquante ans, mille livres jusqu'à soixante-dix ans, et douze cents livres après soixante-dix ans. » Article 3. « Les Frères laïcs ou convers qui auront fait des vœux solennels, et les Frères donnés qui rapporteront un engagement contracté en bonne forme entre eux et leur monastère, jouiront annuellement, quand ils sortiront de leurs maisons, à compter du jour qui sera incessamment réglé, de trois cents livres jusqu'à cinquante ans, quatre cents livres jusqu'à soixante-dix ans, et cinq cents livres après soixante-dix ans, lesquelles sommes leur seront payées par quartier et d'avance.

Pasinomie 1^{re} Série T. I. p. 101.

(1) *Pasinomie* 1^{re} Série T. VII, page 387.

ces bons, mais la protestation authentique que nous citerons bientôt, parle d'un contrat de vente et d'achat fait entre la république française et les Dominicains d'Ypres, contrat qui ne saurait s'expliquer autrement que par l'acceptation de leurs bons.

Deplus j'ai retrouvé dans les archives du couvent, une copie (écrite je pense de la main du dernier prieur, le P. Lambrecht) de l'autorisation donnée par le S^t Siège, de recevoir les bons non pas en nom personnel, mais au nom de la communauté.

Déjà la plupart des communautés religieuses de la ville d'Ypres avaient été supprimées et leurs couvents fermés, quand le 9 Février 1797 on enjoignit aux religieux Dominicains de se retirer.

Nos pères voyant que toutes les prières et supplications étaient infructueuses et pour éviter une effusion de sang sans aucune utilité pour leur cause, se décidèrent à obéir à cette injonction arbitraire et quittèrent leur communauté le 9 Février 1797, le jour de sainte Apoline, vers les six heures du soir. Mais avant de quitter, ils firent une protestation solennelle, pour déclarer qu'ils ne quittaient leur couvent que contraints par la force, et que c'était au mépris des lois qu'on les expulsait ainsi, antérieurement déjà, ils avaient fait une protestation collective avec tous les religieux d'Ypres, contre les bruits qu'on avait répandus à Paris, qu'ils demandaient à être déliés de leurs vœux par le gouvernement (1).

(1) Voir cette protestation dans le recueil des protestations imprimées à cette époque, sans nom de ville ou d'imprimeur.

Voici cette pièce telle que nous l'avons trouvée dans nos archives et que nous reproduisons en entier, parce- qu'elle est inexactement reproduite dans le recueil des protestations des communautés religieuses du département de la Lys. Cette pièce courte et énergique est l'expression fidèle d'une conviction profonde de la légalité de leur droit.

Ypres le 9 Février 1797.

CITOYEN COMMISSAIRE,

Vu que le directoire exécutif de la république française, ne s'explique pas sur l'exposé fait de notre part concernant le contrat formel de vente et d'achat subsistant entre la république française comme partie contractante et nous, nous croyons qu'aucun agent subalterne au directoire, ne peut nous dépouiller du droit de propriété résultant du dit contrat, en conséquence, nous déclarons unanimement et protestons, quoique prêts à obéir à la loi que nous désirons de vivre et de mourir en notre état, et que nous ne sortons que forcés, sans préjudice de notre droit résultant du contrat le plus formel que fût jamais entre souverain et son sujet.

(Suivent les signatures).

Je soussigné Commissaire au récolement de l'inventaire dressé au couvent des Dominicains en cette commune déclare que les dits religieux m'ont remis le double de la déclaration ci-dessus, et que conformément à l'instruction du département de la Lys, du cinq Brumaire dernier, ne devant y avoir aucun égard, je les ai sommés au

nom de la loi d'évacuer sur le champ leur maison, et que faite d'y satisfaire, j'emploierais la force armée qui était à ma disposition.

Ypres le vingt-un Pluviose, 5^e année Républicaine.

BEAUNÉE.

Après cette dernière manifestation, nos religieux se dispersèrent et demandèrent l'hospitalité à des particuliers de la ville.

Le 20 Avril 1797, on vendit les meubles de tous les couvents. Le 20 Novembre 1799, le couvent et l'église des Dominicains furent vendus publiquement par le département de Bruges, pour 14,000 livres au S^r Honoré Vanlereberghe-Rycassei, qui en commença la démolition partielle et habita pendant quelque temps une partie des bâtiments avec sa famille.

Le S^r Vanhoutte, entrepreneur, en continua la démolition, de sorte qu'en 1809 il ne restait plus que la tour, dans laquelle le S^r Beckaert-Walwyn établit une fabrique de plomb à tirer.

L'église étant entièrement en moellon, Vanhoutte fit construire après sa démolition, afin de l'utiliser, un four à chaux hors de la porte du temple ou de Dunkerke, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le moulin à vapeur des héritiers Becuwe.

Les autres propriétés de nos religieux subirent probablement le même sort, nous avons trouvé dans nos archives plusieurs soumissions faites par Engelbert Van

de Berghe au gouvernement français, nous ignorons si elles furent acceptées, mais cela nous paraît très-probable.

Le génie militaire hollandais construisit en 1819 un magasin à poudre à l'épreuve de la bombe sur le terrain de l'ancien couvent.

Les derniers vestiges de notre couvent disparurent au commencement de ce siècle, on y bâtit en 1820, une lourde caserne à l'épreuve de la bombe. Cette caserne construite sur 3500 pilots avec grillage, forme un carré long dont les deux façades principales, sur l'Esplanade et dans la rue de la Bouche, ont chacun un développement de 111 m. 50 et les façades latérales chacune 83 m. 75.

A l'époque où l'on construisit cette caserne, il ne restait plus que deux maisons particulières sur le terrain occupé par notre couvent, l'une était habitée par M. André De Gelcke, l'autre par un certain Duhaméeuw, louageur, tout le restant était converti en jardin.

Ces bâtiments militaires furent cédés à la ville par procès-verbal du 20 7bre 1856.

Tel fut le sort que subirent les bâtiments de nos Pères !

Avant de terminer ce chapitre, voyons brièvement ce que nous avons trouvé sur les Pères qui habitaient le couvent lors de la suppression et dont voici la liste d'après une chronique manuscrite de l'époque :

P. Antoine Lambrecht, prieur.

P. Joseph Ameloot, sous-prieur.

P. Dominique Dubois, syndic.

P. P. Goemaere, procureur.

P. Jean Buysens.

P. Charles Volbout.

P. Benoît Van den Berghe.

P. P. Cossey.

P. Joseph Van Heuverswyn.

P. Bernard Callewaert.

P. Guillaume Lisneyder.

Fr. Jean Danneel, frère convers.

Fr. Pierre Samyn. id.

Fr. Louis D'Hondt, novice de chœur qui rentra dans sa famille.

Le père Lambrecht, dernier prieur du couvent, a ajouté à la fin du registre des actes du couvent d'Ypres que tous les prêtres, les sexagénaires exceptés, furent envoyés en exil le 15 Novembre 1798.

L'annuaire ecclésiastique du diocèse de Malines a donné en 1860 une liste d'un grand nombre de prêtres déportés à la révolution française, nous n'y avons trouvé que deux religieux Dominicains, dont nous parlerons bientôt, mais cette liste ainsi que les deux suppléments sont loin d'être complets.

Le R. P. Antoine Lambrecht de Markeghem, Prieur au moment de la suppression, fut pendant près de onze ans curé de la paroisse de S' Nicolas à Ypres, il y mourut le 24 Septembre 1815, à l'âge de 59 ans. Il fut nommé curé à cette cure le 8 Mars 1805, après avoir

été pendant une année coadjuteur à S^t Martin. C'était un homme généralement estimé et très-aimé de ses paroissiens. Il avait pour vicaire le père Ameloot, ancien sous-prieur de son couvent.

On voit encore dans la sacristie de l'église de Saint Nicolas, l'épithaphe suivante :

PETRUS JOANUS LAMBRECHT *ex Maerckeghem dist. Cortrai,*
conv. Ypr. ord. prædicatorum, ultimus prior D. P. (1)
8 Mars 1805 ob. 21 7bris 1815, æt. 59.

R. I. P.

Le père Joseph Ameloot, en religion Pierre, surnommé *den langen preekheere*, à cause de sa haute stature, était né à Stavele. Il fut déporté à l'île d'Oléron, où il arriva le 13 Mai 1799. Il fut nommé à son retour premier vicaire de S^t Nicolas à Ypres, où il mourut en 1822, à l'âge de 75 ans, après 6 ou 7 années de vicariat.

Le père Dominique Dubois obtint (d'après le registre de la confrérie de S^{te} Apolline, imprimé à Bruges), au concours du 2 Juillet 1805, la cure de S^t Jacques à Ypres, qu'il occupa jusqu'à sa mort, 31 Xbre 1819. Licencié en théologie il remplit dans le couvent les fonctions de prieur et de professeur de théologie.

Plein de zèle pour travailler à la vigne du Seigneur, il remplit, après le concordat, l'intérim à Hollebeke entre le départ du curé Paret et l'arrivée du nouveau curé

(1) Dies possessionis.

Debeir. Nommé curé à Langhemarck en 1803, il y fut installé par M. le doyen Bouckaert et conserva cette cure pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'à son départ pour Ypres en 1805. Il était très-instruit et généralement estimé par tous ceux qui le connurent (1).

Le père Goemaere, né à Gheluwe, fut nommé, après la suppression, vicaire à St Jacques à Ypres; il conserva cette charge jusqu'à ce qu'il fut nommé, le 5 Juillet 1805, curé à Langhemarck, après le départ de M. Dubois. Il y resta jusqu'au 14 Xbre 1821, époque à laquelle il passa à la cure secondaire d'Ingelmunster. Il donna sa démission en 1837 et mourut à Ingelmunster le 5 Novembre 1841, âgé de 84 ans et 3 mois.

Le dit père, dans son ordre R. P. Pie, était connu dans le monde sous le nom de Pierre.

Si nous n'avons de lui aucune œuvre écrite, il ne passa cependant pas sa vie dans l'oisiveté, l'extrait suivant copié d'une pierre sépulcrale qui se trouve dans l'église de Langhemarck, en fait foi :

« *Nec non venerabilis viri Petri Francisci*
« *Goemaere, ordinis Dominicani prædicatoris*
« *Yprensis, ex Gheluwe oriundi hic limina*
« *Dei duxta, reperta et misère impiorum in-*
« *condio vastata Sudore multo, multo cona-*
« *mine, dato zelo sancto, extruxit, erexit, ornavit. »*

Nous donnons textuellement ces détails d'après une lettre que nous devons à l'obligeance de Monsieur Chavaeto

(1) Ces détails sont extraits du registre précité.

curé de Langhemarck, que nous prions ici de vouloir recevoir le témoignage de notre reconnaissance.

Le père Jean Buysens, né en 1731 ne fut pas déporté à cause de son grand âge. Ce fut le seul Dominicain du couvent d'Ypres qui prêta serment. Il mourut le 21 Septembre 1806.

Le père Charles Volbout fut aumônier militaire du temps des Patriotes; il mourut dans les premières années de ce siècle.

Le père Benoit Van den Berghe était un homme distingué; tous rendent hommage à son savoir et à ses talents, nous ignorons ce qu'il est devenu depuis la suppression de son ordre; il mourut le 11 Mai 1804.

Le père François Cossey, mourut le 23 Juin 1799.

Le père Joseph Vanheuerswyn fut curé à Steenbeke dans le département du nord de la France.

Le père Bernard Callewaert, Courtraisien de naissance, fut déporté à l'île d'Oléron le 7 Mars 1799. A son retour en 1806, il alla demeurer à l'hôpital S^t Jean à Ypres (1). Il y resta jusqu'à sa mort, 29 Novembre 1833.

Il remit par testament tout ce qu'il possédait aux hospices de la ville d'Ypres.

Dans le mur de l'église de l'hôpital S^t Jean, se trouve une pierre en marbre blanc avec l'inscription suivante :

(1) Hospice fondé pour les pèlerins en 1279 par Pierre Broederlame et son épouse Béatrice.

D. O. M.

Rev. adm. Pater

Ber. Callewaert

Ord. Præd. jub. obiit.

29 9bris an. 1833.

æt. 82. an.

R. I. P.

Le père Guillaume Lisneyder, ne voulant pas prêter le serment exigé, fut arrêté deux fois et conduit de brigade en brigade; il parvint chaque fois à s'enfuir, s'évada, la seconde fois, hors de la porte de Dixmude en franchissant une haie et courut jusqu'à Dixmude. Il fut pendant quelque temps vicaire à Bixschote. A son retour à Ypres, il ne remplit plus aucune fonction spéciale. Il disait tous les jours la messe à S^t Martin et mourut à Ypres dans les premières années de ce siècle. Il sauva une grande partie de la bibliothèque du couvent, surtout tous les ouvrages qui avaient rapport aux Jésuites, et les fit remettre à la compagnie après sa mort.

Le frère Jean Danneel, mourut le 25 Octobre 1802.

Avant de clore cette liste, disons quelques mots du père *Casteryck*, religieux du couvent d'Ypres, qui rendit les plus grands services à la province d'Angleterre dans laquelle il se retira.

Ce religieux, né à Poperinghe en 1762, entra dans notre ordre à Ypres en 1786 et dut quitter le couvent en 1792, comme nous l'avons déjà vu antérieurement. Il se retira en Angleterre, où une famille de Londres

le recueillit pendant quelque temps. En 1802, il succéda au père Bowyer. Il vint en 1815 à Leicester, où il fonda une station et y bâtit en style gothique la belle église que notre ordre y possède encore aujourd'hui. En 1831 il devint le chapelain de nos sœurs « Hart purg court. » Il se retira à Hunckley en 1841. Il remplit des fonctions importantes dans notre ordre et fut maître des novices. Il assista comme député à tous les chapitres provinciaux. Il mourut le 2 Juin 1844, à l'âge de 83 ans et après 58 ans de profession. Il fut enterré dans l'église de Leicester qu'il avait bâtie.

Sur une image que l'on imprima à Ypres pour perpétuer le souvenir de ce digne serviteur de Dieu, se trouve que le père Casteryck fut le dernier religieux du couvent de S' Omer, probablement qu'après avoir dû quitter le couvent d'Ypres, il se refugia dans celui de cette ville, avant de se retirer définitivement en Angleterre.

Il était généralement aimé et estimé, même par les protestants.



CHAPITRE V.

MAISONS (TERMINAIRES) DE COMINES, DE DIXMUDE ET DE MENIN DÉPENDANT DU COUVENT D'YPRES. — UN MOT SUR CELLE DE COURTRAI. — LE TIERS-ORDRE DE LA PÉNITENCE DE S^t DOMINIQUE A YPRES. — CONFRÉRIES DU T. S. ROSAIRE, DU S^t NOM ET DE LA MILICE ANGÉLIQUE DE S^t THOMAS D'AQUIN.

Les religieux Dominicains du couvent d'Ypres, non content de prêcher avec zèle la parole de Dieu dans cette ville et les villages environnants, allaient encore dans d'autres villes exercer les fonctions du saint ministère. Pour faire plus de bien dans les âmes par des prédications plus suivies et plus fréquentes, ces religieux y établirent des maisons terminaires.

On confond quelque fois ces maisons avec les vicariats : on donne le nom de vicariat à des communautés qui célèbrent l'office en chœur, et remplissent toutes les autres observances et obligations religieuses, mais qui, n'ayant pas le nombre de religieux voulu pour former un couvent, ne jouissent pas des droits de *Priorat*.

Ces maisons terminaires dépendaient du couvent qui les avaient fondées. Le père que l'on y envoyait comme terminaire, devait annuellement lui envoyer une partie des aumônes qu'il recevait, à condition toutefois qu'elles fussent suffisantes pour l'entretien du père terminaire et de ses compagnons. Dans le cas d'insuffisance des aumônes, le couvent même venait en aide à ces maisons. Le père terminaire, primitivement élu jusqu'à révocation, n'était plus élu, à partir de l'année 1712, que pour 2 ans (1).

Nous parlerons des maisons terminaires de Comines, de Dixmude et de Menin, en ajoutant quelques mots sur celle de Courtrai, fondée en 1545 par le couvent des Dominicains de Lille.

MAISON TERMINAIRE DE COMINES.

Nous n'avons rencontré presque aucun renseignement sur la maison de Comines fondée en 1700. La seule pièce importante, est la ^{convention} faite de son établissement entre la ville de ~~Menin~~ ^{Comines} et les Dominicains d'Ypres. Nous la reproduisons ici toute entière, elle caractérise parfaitement la mission d'un terminaire à cette époque.

« Nous Bailly Bourgmre et pointres respectivement
« des ville et paroisses de Comines zuut et noort d'une
« part, et les reverends pères prieur et dominicains du
« couvent d'Ypres représenté par Guillaume Desremault.

(1) Ordinat. du T. R. P. Provinc. 20 Août 1712 insérée aux actes du chapitre.

« prieur et le R. P. Hyacinthus Slovere d'autre, sur
« ce que les dits de Comines pour l'utilité et progrès
« de la religion, l'instruction des habitants et facilité
« de rendre par eux leurs devoirs vers Dieu et son
« église, souhaittoient d'avoir résident audit Comines
« un reverend père prescheur dudit ordre et couvent,
« a l'effect de profiter des services et devoirs de reli-
« gion projetées en faveur desdits habitans et men-
« tionnées cy apres, ont déclaré et déclarent d'être convenus
« et accordé de l'avis et l'intervention du sieur et mre
« Fredericus Bonuin pasteur et chanoine de l'esglise
« dudit Comines en la manière suivante: Scavoir lesdits
« de Comines promettent de payer au R. père station-
« naire ou résidentaire audit Comines pardessus la
« penssion ordinaire la somme de six livres de gros
« Flandres par an, qui servira à luy procurer une de-
« meure audit Comines et aussy long temps quil en
« sera résident, de plus lesdits de Comines consentent
« que ledit stationnaire fasse la quête en la ville et
« paroisses de Comines pour la subsistance sur et a
« la même manière que le père stationnaire dudit ordre
« en la ville de Menin est en droit de faire, sans que
« lesdits de Comines soient obligés à autre chose, en
« conséquence de quoy, ledit R. père Desremault prieur
« et ledit R. père Slovere au nom et du consentement
« de la communauté dudit couvent, promettent envoyer
« audit Comines un père prescheur dudit ordre pour
« y être stationnaire et résident, et en premier lieu
« ledit R. père Slovere qui sera tenus comme ses suc-
« cesseurs pardessus l'obligation actuelle de prescher,

« entendre confession et rendre autres devoirs et services de religions les quatres grandes fêtes de l'année, tous les premiers dimanches de chacun mois, les jours de la très sainte Vierge, des rogations et du caresme, de faire encore de mesme jour des trois roys et l'ascension, du vénérable S^t Sacrement, de la dédicasse dudit Comines, le premier dimanche d'Octobre estant l'establissement du Rosaire, et tous les vendredy de l'avent, le tout pour le temps que lesdits de Comines seront servis de stationnaire. Fait à Comines le 15 d'Avril 1700. Signe: Jean Vanden Bergh, Estienne Dubrencq, Fr. Guillaume Desremault prieur des Dominicains en la ville d'Ipre et Fr. Hyacinthe Slovere Dominicain. »

A cette pièce nous joignons une double nomination que nous avons rencontrées dans les registres des délibérations conseil du couvent d'Ypres. C'est d'abord la nomination du P. Hyacinthe le 28 Avril 1700 et ensuite celle du P. Benoit Vandewiele en 1761.

MAISON TERMINAIRE DE DIXMUDE.

Nous ignorons la date de l'établissement de cette maison que nous croyons ancienne. Nous trouvons en effet une décision du chapitre du couvent d'Ypres en 1708, relative à une restauration à faire au frontispice de notre antique maison à Dixmude (*antiquæ domus*). Du reste un autre document vient à l'appui de cette assertion. Voici l'analyse de cette pièce curieuse à plusieurs égards: le père terminaire Boetman ayant appris que la

maison qu'il occupait (1), allait être incorporée dans les nouvelles fortifications, pria le gouverneur de lui faire donner une indemnité, ou une demeure équivalente à celle dont le service de sa majesté requiert la démolition.

Depuis plus de 300 ans et davantage, dit-il, sès prédécesseurs ont rempli les fonctions spirituelles qu'il exerce présentement, comme entendre les confessions dans la grande église, diriger la chapelle du Rosaire, y prêcher ainsi que dans les villages voisins. Il expose alors au Gouverneur le besoin qu'il a de son assistance et dit que sa subsistance principale est la quête qu'il fait toutes les trois semaines dans la ville. Cette pièce ne porte ni date ni inscription autre, que celle à son excellence, et nous n'avons pas trouvé dans l'histoire de Dixmude la moindre indication de nouvelles fortifications faites en cette ville, à l'époque où le P. Boeteman y était terminaire (2).

Nous avons trouvé dans les archives du couvent d'Ypres une foule de papiers relatifs à la maison de Dixmude, mais qui ne présente guère d'intérêt.

Il y a quelques donations et fondations de services à célébrer par lui et par ses successeurs, fondations dont le capital était donné au couvent d'Ypres.

Il y a aussi plusieurs actes par lesquels le couvent d'Ypres accorde une indemnité aux pères terminaires,

(1) Cette maison était située sur le marché aux Vaches. Il résulte d'une autre pièce que nous avons trouvée dans nos archives, que le terminaire habitait déjà cet endroit en 1641.

(2) Annales de l'Emulation de Bruges T. V., article du ch. Vandeputte sur Dixmude.

qui ne pouvaient par le produit des aumônes qu'ils recueillaient, subvenir à leurs besoins. Il est cependant une pièce qui mérite une mention spéciale, c'est un acte du 31 Mai 1720 par lequel le P. Herman-Joseph Le Reux, de l'abbaye de S^t. Nicolas de Furnes, alors prieur de S^{te} Cécile à Dixmude, fait la fondation suivante : après avoir demandé et obtenu l'autorisation des autorités civiles compétentes, et l'assentiment des supérieurs ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, il statue que les deux religieux dominicains qui se trouvaient alors à la maison terminaire, enseigneront les études latines sous la direction d'un troisième père du couvent d'Ypres qui y remplirait les fonctions de préfet. Cette fondation fut acceptée par le couvent d'Ypres avec l'assentiment du T. R. P. Provincial. Avant de passer à la maison terminaire de Menin, nous donnerons la liste des pères qui ont rempli à Dixmude les fonctions de terminaires pendant le XVIII^e siècle.

1612 R. P. Dominique Boetman.

6 Octobre 1715 R. P. Joseph Vander Camp, et Corneille Bogaert.

8 Nov. 1717 »

2 Nov. 1719 R. P. Dominique Boeteman.

13 Sept. 1721 »

4 Nov. 1723 R. P. Grégoire Vanrobaeys mort le 17 Mai 1725.

29 Mai 1725 R. P. Eugène Marotten.

16 Juin 1726 R. P. Dominique Boetman.

1732 R. P. Michel Vandecastel.

	1733	R. P. Michel Vandecastel.
6 Octobre	1723	» et Robert Laridon.
6 Octobre	1739	R. P. Vanderginst et Benoit Vandewille.
	1750	R. P. Vanderginst et Ambrois Jonckeer.
24 Sept.	1742	R. P. Ambroise de Joncker.
28 Aout	1744	» »
4 Juillet	1747	» et Laurent Van Bullen.
21 Juin	1749	» »
26 Juin	1751	» »
19 Juillet	1753	R. P. Robert Laridon.
28 Mai	1755	» et Ambroise de Joncker.
17 Sept.	1770	R. P. Ambroise de Joncker et Jourdain Buysens.
5 Juin	1772	» »
12 Avril	1773	» »
3 Sept.	1775	» »
4 Juin	1778	» »
31 Janvier	1781	» et Pierre Ameloot.
22 Février	1783	» »
1 Août	1785	» et Charles Volboet.
5 Août	1787	» »
5 Août	1785	» et Joseph Vanheuerswyn.

MAISON TERMINAIRE DE MENIN.

Nous ne connaissons pas non plus la date de la fondation de la Maison de Menin que cependant nous

croyons ancienne, et voici pourquoi : Dans beaucoup de papiers sans importance que nous avons dans nos archives sur la maison de Menin, nous en avons rencontré qui nous portent à la croire ancienne. D'abord la donation d'une maison en 1630 et l'achat d'une nouvelle maison en 1660 (in de kerke straete). La seconde pièce est la relation d'une contestation au sujet de prédicateurs, qui s'était élevée en 1635 entre les Récollets et les Dominicains, qui (porte la décision de l'évêque de Tournai) possédaient *ab antiquo* une station dans l'église de Menin.

Ce fait nous prouve qu'à cette époque, la présence de nos pères dans cette ville était loin d'être chose nouvelle. Du reste en présence de toutes nos données sur la maison de Menin, nous ne doutons pas qu'elle ne fût établie au moins dès les premières années du XVII^e siècle. La confrérie du Rosaire érigée dans l'église paroissiale, était dirigée par le père terminaire et ses compagnons. Un grand nombre de pièces relatives à l'hôpital royal de cette ville, que nous avons retrouvées dans les archives du couvent d'Ypres, nous portent à croire que ces religieux n'étaient pas étrangers à la direction de cet établissement.

Le père terminaire rendait de bien grands services au clergé de la ville ; cela résulte d'une lettre, écrite par le curé de Menin au prieur d'Ypres pour hâter l'élection d'un père terminaire, en lui donnant l'assurance que les religieux Dominicains qui résidèrent dans

sa paroisse, lui rendirent les plus grands services. Cette lettre est datée du 11 Octobre 1693 (1).

Nous donnerons encore ici la liste des Pères terminaires, dont nous avons trouvé l'élection dans les actes du chapitre du couvent d'Ypres.

	1710,	R. P. Eugène Marotten.
8 Février	1720,	» »
10 Février	1721,	R. P. Ambroise Provoost.
12 Février	1723,	» » mort le 20 Sept. 1723.
	1724,	R. P. Ambroise Vanderghinst.
8 Sept.	1725,	» »
25 Octob.	1729,	R. P. Bonaventure Wagenaere (fils du couvent de Gand).
23 Aout	1731,	R. P. Ambroise Vanderghinst.
	1733,	» »
	1734,	R. P. Robert Loridon.
24 Avril	1740,	R. P. Reginald Casteleyn.
12 Mai	1742,	» »
7 Mai	1744,	» »
1 Sept.	1744,	R. P. Michel Vandecasteele.
19 Août	1746,	» »
21 Juin	1748,	» »
6 Août	1750,	» »

(1) Il existait aussi à Menin un couvent de Dominicains, sur lequel nous n'avons que peu de détails. (*Délices des Pays-Bas*, édit. 1786). Le T. R. P. Moulaert des Frères-Prêcheurs dans un nouvel opuscule (*Levenschat van den V. P. A. Druwé*, Leuven 1864), dit que ce couvent fut fondé par le frère Roman, le célèbre architecte et que sa sœur en fut la première prieure, p. 55. (Voir un article du même auteur sur le Fr. Roman, *Messag. des sciences historiques de Gand*, année 1850).

21 Mars	1752,	R. P. Michel Vandecasteele.
12 Août	1754,	R. P. Ambroise de Jonckeeere.
13 Juillet	1756,	» »
25 Août	1757,	R. P. Reginald Casteleyn.
8 Sept.	1758,	R. P. Michel Vandecasteele.
29 Mai	1759,	R. P. Pierre Debie.
24 Janv.	1761,	» »
28 Sept.	1763,	R. P. Raimond Demittenaere.
17 Sept.	1770,	R. P. Ambroise de Jonckeeere.
5 Août	1772,	» »
29 Mars	1773,	R. P. Raimond Demittenaere.
16 Mars	1774,	» »
8 Octob.	1775,	R. P. Benoit Vandenberghe.
19 Avril	1776,	R. P. Philippe Vanheuerswyn.
22 Mai	1778,	» »
17 Juin	1781,	R. P. Bernard Callewaert.
30 Sept.	1784,	» »
26 Août	1786,	R. P. Antonin Lambrecht.
20 Sept.	1788,	» »

MAISON TERMINAIRE DE COURTRAI.

Au nombre des pièces découvertes par nous sur cette maison et qui nous portent à croire qu'elle dépendait du couvent d'Ypres, se trouvait un acte par lequel les magistrats de la ville de Courtrai exemptent les pères terminaires de payer l'impôt sur le vin et sur la bière. Nous nous expliquerions difficilement la présence de cette pièce dans les archives du couvent d'Ypres. Mais un second fait semblait le prouver mieux encore.

Parmi les inscriptions sépulchrales du couvent, nous avons rencontré celle de Fr. Jean, Plauriel, qui avait pris l'habit et fait profession à Ypres, et sur la tombe duquel se trouve : Terminaire de Courtrai. — Mais l'absence complète de toute indication dans le registre du couvent nous portait cependant à en douter, quand nous trouvâmes dans Sanderus, qu'en 1544 les Dominicains de Lille fondèrent une maison à Courtrai. L'histoire des Dominicains de Lille confirme ce fait en disant, qu'en 1550 (le 28 Avril) l'empereur Charles-Quint mit les Dominicains de Lille en possession de la maison qu'on leur avait donnée à Courtrai, pour y loger un de leurs religieux qui y allait prêcher. Et cela se fit, ajoute Richard, malgré les protestations du magistrat qui voulait faire révoquer l'octroi qu'il avait obtenu.

TIERS ORDRE.

Tout le monde a entendu parler des tiers ordres, surtout de ceux de S^t Dominique et de S^t François. Aussi nous contenterons nous de dire que ces illustres fondateurs, comprenant l'extrême difficulté et quelquefois l'impossibilité pour bien des personnes d'entrer dans la vie religieuse, instituèrent des tiers ordres dont les membres participaient aux privilèges et aux avantages des grands ordres, et trouvaient dans ces liens particuliers un frein plus fort et une force surnaturelle plus grande.

L'on divise le tiers ordre de saint Dominique en deux branches : le tiers ordre séculier composé de personnes

vivant dans le monde au sein de leur famille, et remplissant les devoirs que la divine providence leur a confiés.

Le Tiers-Ordre régulier composé de personnes qui, désirant la vie commune et ne pouvant embrasser les austérités du grand ordre, se réunissent en communauté sous la règle du tiers ordre (1).

Que le Tiers-Ordre séculier ait existé à Ypres, c'est ce dont nous n'avons jamais douté. Dans les siècles de foi où fut fondé le couvent d'Ypres, c'était une faveur que l'on ne croyait jamais acheter trop cher et pour laquelle on ne redoutait aucune épreuve. A l'appui de cette raison générale, nous dirons que nous avons rencontré bien des actes, dans lesquels les personnes se faisaient gloire d'ajouter à leur nom celui de tertiaire de saint Dominique. Pour ne citer qu'un seul exemple, nous mentionnons le testament de Cathérine Van One fait en 1336.

Le Tiers-Ordre continua toujours de compter un grand nombre de membres à Ypres. Ces membres faisaient graver le titre de tertiaire sur leur pierre sépulchrale, comme un de ceux qui leur étaient le plus cher. Monsieur Lambin dans son épitaphier, en donne plusieurs, entr'autres à S^t. Martin : Corn. Paneel mort en 1710, et à saint Jacques : Pelle mort en 1738, etc.

(1) Chacune de ces branches a fourni des saints à notre ordre.

Nous citerons S^e Rose de Lima pour la première et S^e Cathérine de Ricci pour la seconde.

A côté du Tiers-Ordre séculier, nous trouvons à Ypres le Tiers-Ordre régulier. Nous avons trouvé dans l'ouvrage de M. Lambin une inscription sépulcrale que nous reproduisons ici.

D. O. M.

Staet, lezer, weinig stil, ziet wat hier is geschreven,
De dogters liggen hier, die hebben in hun leven
Den derden regel van Dominicus aenveerd,
Door penitentie die hebben ook aenveerd
Te woonen in een huys om 't zaemen God te dienen
In eene vergaering die 't Ypre is beginnen
Sinxen dag in Mey, men telde dan derthien
En zesthien honderd jaer met tachentig en thien,
Mits zy hier op de aerd een huys bewoonden 't zaemen,
Een plaets, ook naer de dood, in d'aerd by een zy naemen,
Zy koozen al gelyk hun graf in deze kerk,
De plaetze wenschten zy bedekt met dezen zerk;
Hun zielen geve God te zaemen het verblyden
In zyn verheven huys.... of moeten zy eerst lyden,
Lezer, bid God opdat zy in hunlieden pyn
Eens tot de vreugd geropen mogen zyn.

R. I. P.

Il est donc évident que plusieurs tertiaires se réunirent en communauté dans une même habitation, afin de pouvoir mieux observer leurs règles. Voilà certes bien le tiers ordre régulier ! Cette maison sur laquelle nous avons infructueusement fait des recherches, a-t-elle bien

longtemps subsistée à Ypres ! Nous n'oserions l'affirmer. C'était cependant un fait qui tend à le prouver.

En tête d'un acte de fondation fait en 1711 (que nous mentionnerons plus tard), nous lisons :

« Nous maitre Godtschalt faisons savoir par les présentes, que le couvent des pères Dominicains a reçu le 2 Mars de M^{lle} Anne-Marie Merghelynck, prieure de la réunion des sœurs du tiers ordre du Saint Père et Patriarche Dominique. » etc. Cette personne était-elle supérieure de la communauté du tiers ordre régulier dont nous venons de parler, ou bien était-elle simplement prieure d'une congrégation de tertiaires ferventes qui se réunissaient à certains jours fixes dans l'église de nos pères (1), ce qui se pratique encore aujourd'hui ? Nous sommes plus portés à admettre la première hypothèse, parceque l'acte que nous avons cité, emploie pour signifier réunion, le mot *vergadering* que nous avons trouvé dans l'inscription.

Du reste il paraît probable que cette communauté existait encore en 1711.

CONFRÉRIE DU ROSAIRE.

Cette confrérie que l'ordre de S^t Dominique a regardée à si juste titre comme une de ses plus grandes gloires, était très-florissante à Ypres.

(1) C'est à une de ces congrégations qu'appartenait une des plus grandes saintes de notre ordre, S. Catherine de Sienne.

C'est ce que nous prouve le registre de la confrérie que nous avons eu le bonheur de retrouver dans la bibliothèque de la ville d'Ypres, qui l'a reçu de Monsieur Lambin. Ce registre, après la suppression du couvent, est resté entre les mains du P. Lambrecht. C'est ce que prouvent plusieurs annotations postérieures qu'il y a faites de sa main, et qui se rapportent à sa paroisse. Ce registre malheureusement ne remonte qu'à la première moitié du XVII^e siècle (1639). On y a ajouté toutefois quelques noms des années précédentes. Quoique si incomplet, le registre contient cependant plus de 24,000 noms rangés par ordre alphabétique. C'est ce que nous a assuré une personne qui les a compté avec le plus grand soin. Aussi nous la remercions ici de sa grande patience. Parmi cette nomenclature de noms, nous avons rencontré ceux de plusieurs évêques d'Ypres : Messieurs de Ratabon, de Smet, Delvaux, de Wavrans.

On y trouve encore un grand nombre d'abbés mitrés et autres, des religieux de divers ordres ou de diverses congrégations. on y rencontre le nom de toutes les anciennes familles de la ville. Ce même registre prouve que le Rosaire perpétuel existait certainement à Ypres, et que nos pères le prêchaient et l'établissaient dans toutes les villes et les villages d'alentour (1).

Lorsque les commissaires de la convention avaient

(1) Plusieurs pièces des archives nous le prouvent. — Des ouvrages ont été publiés sur le Rosaire à Ypres, ou par des pères du couvent d'Ypres. Outre ceux déjà cités, nous en mentionnons quelques uns plus tard en donnant la liste des religieux du couvent d'Ypres. Nous avons trouvé à la biblioth. publique de la ville un ouvrage anonyme publié sur le Rosaire en 1758, par un Dominicain, (chez Moerman).

chassé les Dominicains de leur église et de leur couvent, ceux-ci ne voulurent pas priver les fidèles de tous les privilèges attachés à cette confrérie, et ils la transportèrent avec toutes les formalités canoniques dans l'église de St Jacques à Ypres, où elle existe encore aujourd'hui (1).

CONFRÉRIE DU S' NOM.

La bibliothèque de la ville d'Ypres, possède l'ancien registre de la confrérie du S' Nom, établie à Ypres. Ce registre lui a été donné par M. Alph. Vandenepeereboom en 1841. Il est environ de la même époque que celui de la confrérie du Rosaire dont nous venons de parler. Il contient aussi plusieurs milliers de noms, quoique inférieurs en nombre à ceux qui se trouvent dans le registre du Rosaire. Parmi les confrères nous avons remarqué le nom de l'évêque de Hanin, ceux d'un grand nombre d'abbés, de chanoines, etc.

Nous ne doutons pas que cette confrérie ne remonte à Ypres bien au delà de la date du registre que nous avons retrouvé, car étant spécialement attachée à l'ordre de Saint Dominique, les Frères-Prêcheurs l'établissaient d'ordinaire dans tous les couvents de leur fondation. Du reste dans l'église construite en 1634 nous trouvons

(1) Elle fut érigée à l'église St. Jacques le 14 Avril 1805 sous le curé de Bouckaert. Le R. P. Pie Joseph Gaddy érigea la confrérie sauf l'assentiment de l'ancien prieur et de l'évêque de Gand, qui donna son consentement le 6 Décembre. Ce fut le 16 du même mois que le R. P. Lambrecht donna le sien. — Le R. P. Gabalot confirma en 1831 (20 Avril), l'érection de la confrérie.

déjà un autel du Saint Nom, auquel se trouvaient attachées les indulgences de cette confrérie.

MILICE ANGÉLIQUE DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

Cette milice fut établie en mémoire d'une insigne victoire que Saint Thomas remporta sur une courtisane, à l'occasion de laquelle il mérita d'être béni par les anges.

Cette confrérie se répandit en Belgique à la fin du XVII^e siècle, et surtout parmi les étudiants de l'université de Louvain (1).

Nous avons retrouvé une bulle d'Alexandre VII qui érige canoniquement à Ypres la milice angélique qui y existait déjà (probablement avec la simple approbation de l'évêque). Cette bulle est datée du 21 Juillet 1666, elle est en parchemin, le sceau du souverain pontife en plomb y pend à une double corde tressée de lacets rouges et jaunes. Après avoir accordé à la confrérie l'institution canonique le souverain pontife l'enrichit d'indulgences (2).

Il existait encore plusieurs congrégations, réunions, etc. qui dépendaient de nos pères comme le prouvent nos archives. Mais nous croyons que ce serait abuser de la patience de nos lecteurs de les mentionner ici.

(1) P. Deurwerden, *Militia angelica D. Thomæ Lovani* 1659, p. 101.

(2) Dans le bullaire de notre ordre (T. VI, p. 201). se trouve une bulle du même pape Alexandre VII, datée du 8 Janvier 1662. — Cette bulle adressée à la confrérie de Naples est sous bien des points la même que celle que nous avons retrouvée. — Comme les indulgences que le pape y accorde sont les mêmes que celle dont cette confrérie jouit aujourd'hui, nous croyons inutile de les indiquer. cfr. *Revue Catholique*, année 1859, p. 145-158.

CHAPITRE VI.

LA BIENH. MARGUÉRITE D'YPRES, DU TIERS ORDRE DE S^t DOMINIQUE (1).

Avant d'esquisser brièvement la vie de la B. Marguérite d'Ypres, examinons les sources d'où nous l'avons puisée, et leur valeur.

Thomas de Catimpré qui écrivit la vie de notre bienheureuse, naquit en 1211 et mourut vers 1276. Primitivement chanoine régulier au monastère de Catimpré (2), il entra dans l'ordre de Saint Dominique en 1232.

C'était un religieux d'un grand zèle et d'un immense savoir. Sanderus l'appelle un auteur grave et sérieux, de sorte qu'on ne peut aisément supposer qu'il se soit amusé à recueillir quelque légende pieuse dénuée de fondement, comme on a semblé l'insinuer. C'était en outre un homme d'une grande sainteté, puisque plusieurs auteurs lui donnent le titre de bienheureux.

(1) Nous déclarons formellement ici, n'ajouter qu'une foi purement humaine aux révélations, grâces extraordinaires dont nous parlerons dans ce chapitre. — C'est aussi uniquement pour respecter la tradition que nous donnerons à Marguérite d'Ypres le titre de Bienheureuse.

(2) Sur ce monastère, voir G. Le Charpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, T. I, p. 505. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 271.

Il écrivit un assez grand nombre d'autres ouvrages cités par Quietif et Echard, *Scriptores Ord. Pred.* I, 250.

Touron, *Vie des hommes illustres de l'ordre de Saint Dominique*, I, 258. - De Jonghe, *Belg. dominicanum*, 146.

C'est du reste d'après le témoignage de cet auteur que nous avons donné les indications qui précèdent. Voir aussi Sand. *Flandria illust.* II, 337.

Ces quelques détails sont loin d'être superflus, quand on considère que la foi d'un récit augmente en raison de la gravité et de la sainteté de son auteur.

Que Thomas soit l'auteur véritable de la vie de notre Bienheureuse, on ne peut en douter en présence d'un témoignage formel des auteurs les plus recommandables. Citons celui du docteur (1) Colvenère, chancelier de l'université de Douai, qui édita un des ouvrages du même auteur; il nous assure qu'à part une tradition constante le style et d'autres circonstances prouvent à la dernière évidence, que Thomas de Catimpré est l'auteur de la vie de Marguérite d'Ypres (2).

Mais Thomas de Catimpré fût-il à même de connaître si les faits attribués à Marguérite, n'avaient pas été embellis par la légende et une tradition qui en s'éloignant,

(1) Aub. *Mirceus Fasti Belgici et Burgondici*, p. Bruxellis 1622. Sanderus, *Hagiologium Flandriae. Insulis* 1659. Quietif et Echard, I, 250 - God. Olearius *bibliotheca scriptorum ecclesiasticorum*, Romæ 1711, etc.

(2) Le p. Hyac. Choquet rapporte ses paroles dans son ouvrage dont nous parlerons tout à l'heure. — J. Colvenère édita en 1627 à Douai, le *Bonum universale de apibus*. Tout le monde peut comme nous se convaincre par une simple lecture de l'identité du style des ouvrages de Thomas avec la vie de la B. Marguérite.

n'avait pas manqué d'acquérir quelque merveilleux ? Thomas répond lui-même à cette question en disant d'abord (comme l'affirme une chronique) (1), qu'il avait été à Ypres pour recueillir tous les renseignements, ajoutant : qu'il ne dit rien sur cette bienheureuse qui n'ait été communiqué à son confesseur auquel il envoya son manuscrit avec prière de le corriger (2).

En présence de ce qui précède, nous croyons pouvoir affirmer que jamais auteur ne se trouva dans des conditions plus favorables pour écrire une vie de saint.

Si son manuscrit ne fut édité que longtemps après, on en fit plusieurs copies dont le père Choquet, qui publia la vie de la B. Marguérite, eut connaissance.

Ce Père, confesseur de l'archiduc Albert, était natif de Lille et avait pris l'habit des Frères-Prêcheurs au couvent d'Anvers. Il était très-instruit et écrivit un grand nombre d'ouvrages (1).

Pour éditer la vie de la B. Marguérite par Thomas de Catimpré, il se servit d'abord d'un manuscrit qui se trouvait au couvent d'Anvers, ainsi que d'un autre qui était à Saint-Trond et que Colvenère avait revu.

Il y avait à Louvain un autre manuscrit déposé chez les religieux du Val S' Martin, et sur lequel le P. Choquet fit des corrections. Ce manuscrit paraît être bien authen-

(1) La chronique de Boeteman dit qu'il vint à Ypres en 1238.

(2) Thomas de Catimpré le dit à deux reprises différentes dans la vie de Marguérite. Personne n'était mieux à même de connaître Marguérite que son confesseur le R. P. Segherus, religieux du couvent de Lille. — Un de nos Pères (J. Buyens) du couvent de Gand, a laissé en manuscrit la vie du Père Segherus.

(3) Il écrivit onze ouvrages dont presque tous méritèrent les honneurs de l'impression. Quietif et Echard, II, 542. — De Jonghe, *Belg. Dom.* p. 230.

tique, à cause de la réputation dont ses religieux jouissaient par les soins tous particuliers qu'ils mettaient à copier les anciens manuscrits (1).

Miræus dans ses *Fasti* dit formellement que le Père Choquet s'est servi de son manuscrit.

Un grand succès accueillit la publication du Père Choquet, comme le prouvent les diverses traductions que l'on fit de son ouvrage, en français, en flamand, en italien et en espagnol (2).

Un chanoine d'Ypres, Louis de Huvettere, écrivit et publia à Ypres en 1622 en flamand, une vie de la Bienheureuse Marguérite d'Ypres qui n'est qu'une traduction de Thomas de Catimpré, sauf des additions assez considérables. Cet ouvrage imprimé chez Bellet, est devenu très-rare, nous devons à l'obligeance de Monsieur le docteur Coppieters la communication de son exemplaire (3).

De tout ce qui précède, nous croyons pouvoir conclure bien légitimement, que peu de vies de saints ont une histoire aussi certaine que celle de Marguérite d'Ypres.

(1) *Louvain monumental* par Edw. Van Even. Louv. 1860, p. 254. — Ce manuscrit a été très certainement copié sur le texte original de Thomas de Catimpré qui avait été sous-prieur à Louvain. Les variantes que le Père Choquet y a remarquées proviennent probablement de ce que la copie en a été faite avant les corrections du P. Segherus.

(2) La traduction française fut faite par le P. De Neuville. — Le P. de Rechac en fit une autre. — Le P. Egide de La laing et Léonard de Jassembroy firent chacun une traduction flamande. — Marchesius le traduisit en italien, l'évêque de Monopoly (J. Guanaston des Frères-Prêcheurs) en espagnol.

(3) Voici le titre exact de l'ouvrage: *het leven van de heylige Margarita van Iper van het predikheeren order*, Iper, Franc. Bellet 1622.

Son auteur Louis Huvettere était un homme distingué par ses connaissances, V. *Hommes remarqu. de la Fland. Occid.* IV, p. 29. Valerius Andreas *Bibliotheca Belgica*.

Nous pourrions citer un grand nombre d'auteurs qui en parlant de Marguérite d'Ypres, lui donnent le titre de Bienheureuse et fixent sa fête au 20 Juillet (1).

Mentionnons cependant l'opinion des Bollandistes (2) qui ont une si grande autorité en matière d'hagiographie. Ils affirment que l'absence d'un culte public est la seule cause pour laquelle ils n'ont pas inséré la vie de la B. Marguérite dans leur ouvrage.

Que la B. Marguérite ait appartenue au tiers ordre de saint Dominique, c'est ce dont nous ne pouvons douter, en présence de l'unanimité des auteurs qui en parlant de cette bienheureuse la disent tertiaire de Saint Dominique. Du reste le père Choquet cite des faits qui sont de nature à faire disparaître toute incertitude à cet égard.

(1) Outre Mirceus, Sanderus, Quietif et Echard, Olcarius que nous avons déjà cité, nous mentionnerons encore Van loo. *De levens der heylige van Nederlant*. Ghent 1705, T. II. p. 742.

Arn. de Rasse, *Auctarium ad natales SS. Belgii J. Molani*, Duaci 1622, *Id peristomata sanctorum collecta*, Duaci 1630.

Jean de Sainte Marie, *Vie et actes mémorables des SS et BB. de l'ordre des Frères-Prêcheurs*, Paris, 1635, T. II, p. 350. Fred. Steil, *Ephemerides dominica sacra*, Dolmgea 1690. P. Aerts, *Gheestelyken schat van het derde ordre S. Dominici*. Richard, *histoire des Dominicains de Lille*, p. 15. Bilius, *Legende der levens van de voornaemste heylige zalige susters van den derde ordre van S. Dominicus*, Antwerpen 1661. Destombes, *Vies des saints personnages du nord de la France*. Sanderus, *Fland. illustrata*.

L'année dominicaine p. le fr. Thomas Souèges, 1 Juillet, 1^{re} partie, Amiens 1691.

On peut encore consulter toutes les chroniques manuscrites de la ville d'Ypres.

(2) *Acta sanctorum*, Julii, t. V. p. 3.

(3) *Sancti Belg. Ord.* trad. p. 40. — Voir dans le chapitre précédent (tiers ordre) qu'il y avait de tertiaires de trois catégories. — La grande année Dominicaine dit en termes formels, que Marguérite fut admise par le père Zegere dans notre ordre.

De ce que Marguérite resta chez ses parents et ne porta pas l'habit de l'ordre, on n'en peut absolument rien conclure, car de tout temps le tiers ordre de saint Dominique fut composé de personnes séculières, vivant au sein de leurs familles. Nous remarquerons ici que bien rarement pour les saints qui remontent au XIII^e siècle on possède des vies bien certaines et bien authentiques.

Avant l'invention des moyens de reproduction que nous possédons aujourd'hui, la vie des saints personnages se transmettait d'époque en époque par la tradition que de pieux auteurs recueillaient souvent bien longtemps après. La vie de notre bienheureuse fait réellement exception puisque celui qui en est l'auteur, recueillit cette tradition immédiatement après la mort de Marguérite sur les lieux même où elle vécut et de la bouche de ses contemporains parmi lesquels se trouvaient son confesseur.

En voilà assez pour convaincre tous ceux qui parcourent ces pages, qu'il ne s'agit nullement ici d'une pieuse fille autour de laquelle la légende s'est plu dans le cours des siècles à grouper des faits miraculeux?

La B. Marguérite d'Ypres naquit en cette ville, l'an 1218 d'une famille illustre par sa noblesse, (1) elle y mourut en 1239 à l'âge de 21 ans.

(1) Remarquons d'abord que la précision de ces dates prouve beaucoup en faveur de l'authenticité de ce récit, car la légende a toujours quelque chose de vague et d'incertain dans l'époque à laquelle elle se rapporte. Quant à sa famille une chronique de M. Vereecke dit qu'elle appartenait à la famille des vicomtes d'Ypres. Le chanoine Huvetere semble partager cette opinion. La grande chronique de Desramault dit qu'elle était fille de Herembault d'Ypre qui portait l'étendard de la cohorte d'Ypres lors de la croisade que plusieurs Iperoïses entreprirent avec Philippe d'Alsace. Quoiqu'il en soit, nous ne doutons pas que Marguérite n'appartint à une illustre famille en présence des témoignages d'un grand nombre d'auteurs de plusieurs circonstances de sa vie.

Selon la coutume de l'époque, on la plaça dès l'âge de quatre ans dans un monastère.

La jeune Marguérite ne tarda pas à donner bientôt des indices certains de la haute sainteté à laquelle Dieu l'appelait; un seul fait suffit pour le prouver : A l'âge de cinq ans on ne crut pas pouvoir lui refuser la sainte Communion qu'elle avait demandée par les plus vives instances en joignant ses larmes à ses prières.

Cette nourriture qui fait germer les vierges et dont chaque année Marguérite se nourrissait trois fois dans un âge si tendre, produisit de biens beaux fruits. Nous lisons dans sa vie que déjà à l'âge de sept ans, elle se macérait le corps en portant des orties sur la chair.

Si notre sainte enfant ignorait encore l'existence de ces instruments dont la folie de la croix inspira l'usage à tant de saints, elle n'ignorait pas que la mortification et le sacrifice sont une des meilleures preuves de notre amour envers Dieu. Aussi à l'âge de neuf ans, jeunait-elle durant tout le carême et à toutes les fêtes de la sainte Vierge, et cela deux fois la semaine au pain et à l'eau ! La nuit elle se levait secrètement pour faire oraison !

Ayant un jour à l'âge de dix ans remarqué un crucifix, elle se sentit tellement transportée par l'amour de Dieu, que rentré chez elle, elle se donna jusqu'au sang la discipline avec un fuseau d'épines, et l'auteur de sa vie ajoute qu'elle répétait cet exercice de pénitence le plus souvent qu'il lui était possible.

Les beaux sentiments et les saintes respirations de son cœur dont ces actes n'étaient que l'expression, grandirent avec l'âge, surtout que jusqu'à dix ans. Marguérite habita avec un de ses oncles qui veillait sur elle avec la plus grande sollicitude, comprenant toute l'étendue du trésor qui lui était confié.

Un jeune homme que la nature avait doué des plus brillantes qualités, jeta les yeux sur Marguérite, tacha de l'approcher et lui fit des propositions de mariage. Pour toute réponse notre saint enfant la rougeur sur le front, s'enfuit dans une église et se jetant toute en larmes aux pieds d'un crucifix, fit spontanément vœu de chasteté perpétuelle.

Eprouvant les plus vifs regrets de s'être un instant complûe dans la conversation d'une créature, elle ne sécha les larmes de son repentir que quand notre Seigneur lui-même vint la consoler, et poser sur sa tête une couronne pour la récompenser de son vœu de chasteté. Inutile d'ajouter que tous les efforts de ses parents pour la faire consentir à cette union furent vains et inutiles.

Le regret d'avoir un instant perdu la vue de son divin époux, la poursuivait et lui faisait passer dans les larmes des nuits entières. — La sainte Vierge lui apparut un jour pour la rassurer et lui communiquer en même temps une grâce et une force extraordinaire. Aussi à partir de cette époque la vie de Marguérite déjà si sainte, le devint encore davantage. Pour éviter désormais le retour de si poignants regrets, elle résolut, tout en restant dans le

monde, d'y vivre dans une séparation et dans un isolement complet; elle s'imposa un silence perpétuel et ce n'était que sur l'ordre de son confesseur, qu'elle consentit à s'entretenir avec sa mère quelques instants après son repas; elle veillait tellement sur tout son extérieur, qu'elle convertit plusieurs personnes par sa seule présence.

Ce fut le P. Seghers, Religieux Dominicain du couvent de Lille, qui fut l'instrument, dont Dieu se servit pour élever Marguérite au sommet de la perfection.

Dieu fit connaître d'une manière miraculeuse, les des-
sins qu'il avait sur Marguérite. Nous n'essayerons pas de redire tout l'amour qu'elle portait à N.-S., ni la ferveur et la continuité de son oraison. Tous les instants qu'elle pouvait dérober après l'accomplissement de ses devoirs, elle les passait seule dans une petite cellule qu'elle s'était faite dans la maison paternelle.

Quand elle devait la quitter, elle se retirait dans une autre cellule qu'elle s'était bâtie au fond de son cœur. Elle aimait tant la pauvreté et la charité, qu'après avoir tout donné elle réclamait à genoux des aumônes pour aller les distribuer.

Mais la soif d'immolation qui avait porté notre sainte à user si largement de la mortification, pour prouver à N.-S. toute l'étendue de son amour, s'accrut avec lui. Non contente de s'ensanglanter par de fréquentes et cruelles flagellations, elle se privait complètement de boisson et se serait également privée de toute nourriture, sans les instances et les larmes de sa mère et de ses deux sœurs.

Son sommeil se réduisait chaque nuit à moins d'une heure, et encore ne le prenait-elle qu'en se jetant sur son lit toute couverte de ses vêtements.

Tant de vertus ne pouvaient rester sans récompense, aussi Notre Seigneur combla-t-il Marguérite des grâces les plus extraordinaires. Les anges venaient l'assister dans ses prières et N.-S. vint un jour lui présenter la sainte communion (1), et à plusieurs reprises la Sainte Vierge lui apparut. Souvent Marguérite lisait au fond des cœurs les pensées les plus secrètes, et racontait à sa mère à Ypres tout ce que son confesseur faisait à Lille.

En voilà assez pour prouver tout ce que J.-C. fit pour Marguérite. Mais cette fidèle épouse de Jésus crucifié lui demanda une autre récompense, celle de participer à ses douleurs.

Bientôt en effet, elle ressentit de violentes douleurs qui étaient miraculeusement interrompues lorsqu'elle recevait la sainte Eucharistie. Quand ses douleurs s'accrurent, on vit grandir avec elles la résignation de Marguérite. Aussi N.-S. lui apparut-il pour la fortifier et lui promettre de nouvelles douleurs. Elles devinrent bientôt excessives, la Bienheureuse souffrait dans tous et dans chacun de ses membres, des tourments semblables à ceux qu'éprouvent les âmes dans le feu du Purgatoire. Jésus-Christ révéla à Marguérite qu'il les lui faisait

(1) Plusieurs ont douté de ce fait, le disant impossible. Nous remarquons que ce fait se rencontre dans la vie de S^e Cathérine de Sienne, Vierge du tiers ordre de S^t Dominique, et dans celle de S^e Luduine et de S^e Claire de Monte Falco, etc. etc.

supporter pour qu'elle puisse directement se rendre auprès de lui.

Ces douleurs quelques cuisantes qu'elles fussent, ne purent altérer la sérénité du visage de Marguérite qui s'offrait d'en souffrir de plus grandes encore. Après trois jours passés dans ces tortures, elle vit venir son divin époux qui venait la convier aux nêces éternelles. Ayant adressé quelques mots à sa mère, elle leva les bras au Ciel; mais l'épuisement de ses forces ne lui permettant pas de les tenir longtemps dans cette pénible position, elle pria une de ses sœurs de les soutenir, ce qu'elle fit à sa demande pendant plus d'une heure, jusqu'à ce que, épuisée par ce dernier effort, elle retomba sur sa couche; son visage s'illumina tout-à-coup, un céleste sourire se répandit sur ses lèvres.... Le Sauveur venait d'introduire son épouse dans les divins tabernacles.

On vit aussitôt Marguérite gravissant avec rapidité une échelle lumineuse qui montait jusqu'au Ciel. A la vue de toutes ces merveilles, et au souvenir de toutes les grandes choses que Dieu avait opérées dans Marguérite, la joie se répandit sur tous les fronts et dans tous les cœurs, même dans celui de sa mère qui ne parvint pas à contenir la sienne.

Un grand concours se fit auprès du corps de la B. Marguérite, et plusieurs miracles vinrent attester après sa mort, la sainteté et la gloire dont Dieu avait comblé sa fidèle servante.

CHAPITRE VII.

INSCRIPTIONS SÉPULCRALES DE L'ÉGLISE DES DOMINICAINS.

Nous croyons faire chose à la fois utile et agréable, en reproduisant les diverses inscriptions funéraires de l'église des Dominicains. Elles sont extraites d'un manuscrit déposé à la bibliothèque publique d'Ypres (1). Il a pour auteur M. Lambin ancien archiviste de la ville. Cet infatigable travailleur a recueilli lui-même toutes les inscriptions qui existaient à son époque dans les églises et les couvents et que la révolution française est venue détruire ou au moins dévaster. Monsieur Lambin a complété son recueil à l'aide des recherches qu'il a faites pendant bien des années sur tout ce qui concernait l'histoire de la ville d'Ypres.

Nous avons cru dans le principe retrancher tout ce qui touchait aux armoiries reproduites par M. Lambin

(1) Ce manuscrit en 4 volumes petit in-4° a pour titre : *Versameling van grafscripten die in 1798 en 1799 nog in wezen waren in de prochie kerken, kloosters, godshuizen en op de kerkhoven binnen Ypre, door Jan-Jacques Lambin.*

à cause de quelques inexactitudes que nous avons cru y remarquer. Mais comme les monuments et pierres sépulcrales portaient probablement les armoiries dont M. Lambin nous donne la description, nous nous sommes décidés à les donner également sans toutefois garantir leur authenticité.

Remarquons cependant que si ces armoiries ne sont pas exactement les mêmes que celles portées aujourd'hui par des familles du même nom, la cause peut se trouver dans des brisures subséquentes faites postérieurement aux armoiries primitives, pour distinguer entre elles les diverses branches d'une même famille.

Il nous serait bien facile d'énumérer ici les motifs pour lesquels nos ancêtres choisissaient les églises pour le lieu de leur sépulture.

Nous communiquerons cependant à nos lecteurs une pensée qui plusieurs fois nous a vivement impressionnés, et qui sans ces sépultures eut été incomplète et même impossible.

Lorsque dans quelque grand jour de fête l'Eglise déploie toute la majesté et la solennité de son culte, réunit tous ses enfants dans une de ces vieilles cathédrales, lorsque après avoir regardé cette foule qui nous entourait, nous portions les yeux sur ces voûtes majestueuses éclairées par ces larges vitraux, et que nous considérions ces froides dalles de marbre qui étaient sous nos pieds, sur lesquelles l'homme avait taché de perpétuer son souvenir et quelquefois celui de sa vanité,

lorsque plein de ces idées remplies d'une mystérieuse poésie, nous entendions à travers les accords majestueux de l'orgue ces paroles : *Credo in unam sanctam Ecclesiam*, nous étions frappés des beautés sépulchrales que nous présentait cet édifice, en voyant réunis en lui la représentation de l'Eglise toute entière, considérant au dessus de nos têtes ces grands vitraux aux brillantes couleurs représentant l'Eglise qui triomphe, voyant autour de nous l'Eglise qui combat, et sous nos pieds l'image de celle qui souffre.

Mais pourquoi, me direz vous peut-être, choisir l'église d'un couvent pour lieu de sa sépulture plutôt que ces grandes et vastes cathédrales ?

C'est parceque dans les églises des couvents le jour comme la nuit, l'encens de la prière ne cesse de monter vers le ciel plus fervent et plus pur. C'est encore parceque dans certains ordres religieux, des suffrages spéciaux sont appliqués aux âmes des défunts dont la dépouille repose dans leur église ; c'est ce qui explique le grand nombre de sépultures qui se rencontrent partout dans l'ordre des Frères-Prêcheurs. Dans l'église de nos pères à Gand il y avait au delà de 250 monuments funéraires (1).

Outre un anniversaire perpétuel que chaque couvent des Frères-Prêcheurs doit célébrer chaque année pour ceux qui sont enterrés dans leurs églises, chaque reli-

(1) M. Kervin de Volskarbeke les a recueillis dans un grand volume in 4° Gand 1858.

gieux doit tous les ans réciter pour les défunts de longues et fréquentes prières, il doit toutes les semaines s'acquitter de la récitation entière de l'office des morts, et faire chaque jour à plusieurs reprises des prières spéciales pour les défunts.

Après cela il n'est pas étonnant que toutes les personnes qui ont eu connaissance de ces faits, aient exprimé le désir d'être inhumés dans une église des Frères-Prêcheurs.

Nous ne doutons pas qu'il n'y ait eu à Ypres beaucoup plus de sépultures que celles dont nous donnons ici les inscriptions.

Le temps par ses ravages a détruit bien des monuments, et les révolutions et les bouleversements ont bien souvent hâté son action et achevé ce qu'elle avait épargné. C'est ainsi que nos chroniques mentionnent dans les pillages du 16^e siècle la destruction d'un grand nombre de monuments dans notre église.

Que le temps ait détruit bien des monuments funèbres, c'est ce que prouvent plusieurs testaments que nous avons retrouvés, et dans lesquels les testateurs exprimaient le désir d'être enterrés dans le caveau de leur famille qui se trouvait dans telle ou telle partie de l'église ou du chœur.

Joignez à toutes ces causes, que bien des personnes préférèrent faire de pieuses et charitables largesses avec

la somme relativement considérable nécessaire à l'érection d'un monument.

Nous avons trouvé plusieurs actes de la seconde moitié du siècle précédent, qui ordonnent l'érection de monuments dont l'épitaphaire de M. Lambin ne parle pas, et qui certainement auraient dû exister encore à l'époque où cet auteur a rassemblé les inscriptions, si la volonté de ces testateurs avait été exécutée.



CHAPITRE VII.

SÉPULTURES QUI SE TROUVAIENT AUTREFOIS DANS L'ÉGLISE
DES DOMINICAINS A YPRES.

A.

RELIGIEUX DE L'ORDRE.

I.

Ancienne Eglise, auprès de la pierre tumulaire de
WALGRAVE VAN HOLLEBEKE, voir N° 1604.

LIGT.

Broeder PIETER VAN HOLLEBEKE,
haerlieder sone religieux van dit couvent,
Obiit 1540, den 29^a November,
ende jonkvrouwe Jacquemyne haerl. doghtere
FRANÇOIS VAN HOUTES wyf was.
obiit 1539, den 15 Jullet.

Il portait: d'or, à la face de sinople, écartelé de deux faces de gueules, à l'écu de Poulies sur le tout.

Van Houtes portait d'argent, au sautoir engrêlé de gueules, à une face d'azur.

II.

MONUMENT FUNÈBRE DANS LA SALLE DU CHAPITRE.

DANIEL DE BEUF,

zoon van Gillis,

gebooren tot Ypre omtrent het midden der zestiende
eeuwe,

was aldaer van 't order der Predikheeren

en overleed den 14 September 1613,

hy dede zich zoodanig beminnen door zyne medereligieusen
dat zy na zyne dood een praelgraf hebben opgeregt nevens
zyne begraefplaetse.

III.

D. O. M.

HIC JACET

R. P. JOANNES PLAURIL, præd. et conf. qui Cortraci
terminarius obiit 29 Octobris 1702 ætatis suæ 42, Prof.
13, Sac. 11.

Req. in Pace.

IV.

D. O. M.

MEMORIE VAN

B. CORNELIUS VERLONGE, religieus van dit couvent oud
53, en geprofest 26 jaeren, overleden den 5 7^{ber} 1615.

Bid voor de ziele.

V.

D. O. M.

Hic exspectat resurrectionem,
R^{us} ad^m ac honorandus P. F. EUGENIUS
ROBBE. præd et conf. quondam cantor
ac terminarius Comininis, nec non
hujus sui nativi conventus actualis prior,
e vivis ereptus die 18 Julius 1751, ætatis suæ 59
prof. ann. 29, sacerdotii 26.

Precare bene pie lector

Req. in pace.

VI.

D. O. M.

BEGRAEFPLAETSE VAN

J^w. MARIE FRANCISCA CLARA VAN DER BEKE, f^a. Francis-
ci; gewonnen by J^w. Marie Clara LEEUWERS geestelyke
dogter van het derde order van den h. vader ende pa-
triarch Dominicus, uit dit sterfelyk leven tot haeren
bruydegom verschenen den 17 oud jaeren.

O lezer drukt diep in uw gedacht, zy leefde nog
in 1800, menig ziel naer uwe gebeden wagt.

R. I. P. AMEN.

Leeuwens portait: *d'or, à trois lions de sable, au chef
d'azur.*

VII.

D. O. M.

HIC JACET.

R. P. Dominicus LEONURD,
hujus-sui conventus supprior,
prædicator et confessarius; ætatis suæ 58,
profess sacerdotii 33, obiit 2.

Req. in pace.

B.

Sépultures qui se trouvaient dans le cœur.

VIII.

Dans le fonds et avec armoiries:

LICHT

AMBROSIUS RYDCHART F^{us} Lievens

obiit 1420 den 12 Juny,

D'or, au chevron de sable, à 3 pans de gueules.

IX.

Vers le milieu du chœur et avec armoiries:

M. Lauwereins BELLE, Rudder,

F^s Jans Belle

obiit 1438 den 28 Oust

Au dessus et au milieu se trouvent les armes d'El-verdinghe.

Du côté droit, Visch: *d'or, au sautoir de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

Du côté de la femme, la clef, le bouclier avec trois demi licornes, et une tête de sanglier.

X.

Au côté sud, la grande pierre bleue :

LICHT

Phls BROEDERLAM, f^s 's heer Andries
obiit 1349, den 16ⁿ October,
ende jonckvrouwe Beatrix Maluarts, f^a Jans.
obiit 1349, den 27ⁿ Pictmaent.

Il portait: *de gueules, à 3 agneaux d'argent, elle, d'or, à 3 mailles de....*

XI.

Epitaphe qui se trouve sur une pierre scellée dans le mur, au côté nord de l'église.

Heer JAN BELLE

ende jonckvrouwe Marie Vandeputte, f^a Sanders,
obiit 1360, op onser vrouwen avond, in Pictmaent.

Il portait: *les clochettes, à la bordure dentelée de gueules. Elle, d'or à une clef en pal de sable ou azur.*

XII.

Derrière le maître-autel (près de la sacristie) une pierre avec métal.

CI-GIST JAN GHYS,
dit Lende, fils de Pierre, obiit 1405,
op de Sinxendagh,
ende Agnes, f^a d'heer JAN GETS,
die 's heer Jan Lends wyf was,
obiit 1422, den 1ⁿ Mey.

XIII.

A l'extrémité de l'église, sous une grande pierre bleue
ornée d'armoirie.

LICHT.

Inghelram VAN DIXMUDE f^s Wauters,
obiit 1442 den 26 Augusti
ende jonckvrouwe Marie Van Hove f^a Nicasii,
obiit 1488.

Van Hove: *d'argent, au pied de sable, et trois arbres de Sinople.*

XIV.

Un peu à l'est de celui de Colaert Van Rooden.

ISACK JANNEQUIN,
hy was raet ons geduchs 's hertoghen van Bourgoingnen,
grave van Vlaenderen,
obiit 1467,
en jonckvrouwe Joanna BUNET,
obiit 1461 den 29 Lauwe.

Il portait: *d'or, en azur écartelé de traen (larmes), lozangé d'or et de gueules, à l'écu de Sannequin overall, c'est-à-dire d'argent à la quinte feuille de sable. Elle, timbre, un demi licorne d'or, partie en pal (le dextre) de gueules porté en pal d'argent, écartelé le le second, et le tiers d'azur, à trois croissants d'or.*

Ende daer light jonckvrouwe Cathelyne haer lieder dochter
obiit 1459 den 14 April
ende jonckv. Magrite haer lieder dochter
obiit 1461 den 17 Lauwe.

XV.

Au fond, sous une pierre bleue.

LIGHT

Jonckvrouwe BARBARA VAN HOORENBEKE (met haere
drie soonen) huysvrouwe van M. Guillaume De Waele,
Raed van den hertog van Bourgondien,
getrouwd den 30 April 1430,
overleden 26 Mey 1459.

Elle portait, *d'argent, à trois cornets liés, tout de sable.*

XVI.

Au devant (au nord) près du maître autel, sous une
pierre bleue, sur laquelle est gravée une figure de femme.

HIER LICHT BEGRAVEN

ANASTASIE VAN OULTRE,

erfachtige burggravinne van der stede ende Casselrie van
Ipre vrouw van Weldene, weduwe van M. ROBRECHT VAN
VLAENDEREN, ruddere, heere van Elverdinghe en Vlamer-
tinghe, obiit 1455 den 21 Octobre.

Elle portait: *de gueules, au sautoir d'argent écarte-
lé de gueules, à la croix variée double.*

XVII.

A côté de Colaert Van Rooden, se trouve une pierre
blanche avec cette inscription.

HIER LICHT

PIETER VAN BEYARDE f^s Audars,
obiit 1480 den 11 December,
ende jonckvrouwe Cathelyne 's Vos,
obiit 1481 27 Oust.

XVIII.

A l'est de la sépulture d'Anastasie VAN OULTRE, sous
une pierre bleue avec inscription d'armoiries.

HIER LICHT BEGRAVEN

Heer COLAERT VAN ROODE, f^s. Charles
in synen tyde hoogbailliu der stede ende Casselrie van Ypre,
als ook hoogbailliu der stede van Meessene,
die stierf den XVII dach in Meye,

XV^e XLV.

wiens ziele, etc. hier licht begraven,
Jouf. Catharina Weysssoone, f^a Jo^r Charles
schildenape, weduwe van Jo^r Jacob D,
Heere van Campaigne,
ende daer naer geselnede van den voors. heer
Colaert Van Rooden, hoogbailliu der stede en casselrie
van Ypre, die starf den
Il portait: *d'argent, à trois fers de moulin de gueules,
rompu d'une étoile.*

XIX.

François VLAMYNCK,
voorschepen van de zaele en castelrye van Ypre
(zoon van Jan en van Judoca DE LANGHE),
overleden den 15 Mey 1589,
ligt in de kerk der Predikheeren tot Ypre, voor den
hoogen Altaer,
hy trouwde S^t Martensdag 1546,
Joanna LAUREYNS, dochter van François, heere van Gru-
terzaele, schepen van het vrye van Brugge.
gewonnen by Judoca Provyns.

VLAMINCK: *d'argent, à une croix de gueules et quatre
de même.*

DE LANGHE: *d'azur, à face d'or en chef, et en bas,
à 3 étoiles d'argent.*

LAUREYNS: *d'azur, à deux faces d'argent, bordure
composée d'argent et d'azur.*

PROVYNS: *d'azur, à 6 étoiles à 5 pétales d'or posées
en 3, 2 et 1.*

XX.

DAER IS BEGRAVEN

BARBARA DE LA FOLIE.

Dochter van Philips en van DENEDONCHEL huisvrouw van

Victor De Revel,

Zy stierf den 8 July 1594.

XXI.

Dans le chœur devant le *Maitre-Autel*.

Daer ligt

PHILIPS DE REVEL,

zoon van Victor by Barbara DE LA FOLIE, zyne tweede

VROUWE,

hy stierf jongman ten jare 1629.

De Revel: *d'azur, à neuf losanges d'argent rangés
trois à trois, et une en pointe.*

XII.

Près de Philippe De Revel.

DAER LIGGEN

JAN DE VISCH, zoon van Jan,

gestorven in January 1632, en

Anna DE REVEL, zuster van Philips, zyne vrouw,
getrouwd den 3 January 1595, en obiit Maerte 1628.

Visch: *d'or, au sautoir de gueules, chargé de trois
étoiles d'argent.*

XXIII.

Pierre blanche devant la fenêtre du Bas-côté,
(met 4 quartierén)

DAER LIGGEN

FRANÇOIS VAN DIXMUDE,
zoon van Paulus en van Maria Vandeline,
overleden ten jare 1420,
en zyne twee vrouwen, te weten :
1° CLARA VAN ROOSEBEKE,
gestorven in 1414.
En 2° MARIE de BOUWENKERKE.

Il portait : *Dixmude, avec le lion d'argent dans le premier canton. Marie Van Bouwenkerke sa seconde femme, un clocher avec 8 petites tourelles spersig.*
Roosebeke : d'argent, au chevron et 3 roses de gueules.

XXIV.

LICHT

WALGRAVE VAN HOLLEBEKE, Schildcnape
Heere van Wulverghem ende van Winghem f^s Eustaes
en van Marie Le Prevost dochter van Walrand en Joanna
Van Aertrycke overl. 1543 den 17 November. Ende
Jonckvrouw Joanna Van Steenstrate f^s Andries en van
Marie Cleewerk obiit 1528 den 8 September.

Il portait, HOLLEBEKE : *de Gueules, à deux bandes d'argent.* Lichtervelde le Prevost Aertrycke : *d'or, à six pots*

*de sable, le timbre couronné de gueules, un demi ours
d'argent entre deux ailes de gueules, chargées de deux
bandes d'argent.*

Sépultures qui se trouvaient dans l'église.

XXV.

Pierre de marbre blanc.

DAER LIGHT.

GERMAINE VAN LICHTERVELDE,

overleden anno 1383.

dochter van Rogier, ridder gemaekt in den slag van
Oudenaerde, hoogbailliu van Ypre, gewonnen by JOANNA
VAN MOERKERKE.

Zy was getrouwd

met Joos VANDEN BERGHE, heer van Watervliet,
zoon van Nicasius, gestorven 1407.

Elle portait: *d'azur, au chef d'hermines. Berghe, au
sautoir de gueules, à 5 anneaux d'argent.*

XXVI.

DAER LIGHT

MARIE VAN HOVE, dochter van Nicasius,
Eerst weduwe van ENGUERRAND VAN DIXMUDE,
overleden ten jaere 1488.

8.

Zy trouwde in tweeden huwelyke JAN VAN LICHTERVELDE,
(die begraven is in 't Bellegodshuis),

zy verwekten te zamen :

1° WOLFAERT VAN LICHTERVELDE,
Ridder, heere van Wulverghem,
overleden 15 Oogst 1510,

hy trouwde

ELISABETH ADORNES,

Dochter van Anselmus, ridder, heere van Catwyck.

2° NICASIVS VAN LICHTERVELDE,
chartuser tot Gend.

En 3° ANASTASIA VAN LICHTERVELDE,
Religieuse van S^{te} Barbara in Jerusalem tot Gend.

Van Hove portait : *d'argent, au pied de sable, et trois
arbres de Sinople.*

XXVII.

Au sud d'Isack Jannequin se trouve une pierre bleue,
avec armoiries incrustées, et dessus pend une cotte d'armes.

CY GIST

PHILIPPE DE CORTEWILDE OU COURTEWILDE,
gentilhomme du roi Philippe d'Espagne,
qui trespassa le 1^r de Septembre 1554.

Les armoiries suivantes se trouvaient sur la pierre :
*Courtewilde, trois cornets liés virolés, à l'étoile en abîme.
Steelant, avec la face. Castre, d'or, à l'écusson partie
en pal d'argent et de gueules. Cerf, Coornhuuse avec
les trèffles. Linde, avec une croix en Watervliet.*

XXVIII.

ALDAER IS BEGRAVEN

SIMOEN UUTENHOVE,
broeder van den hoogbailliu,
den welken zekeren Ghelders, luitenant van den kapi-
tein Penssen, van de gereformeerde religie, alhier in
bezettinge, dood gesteken hebbende, ten huysen van Jacques
Symoen, onthoofdt wierdt op het stadhuys,
achter de berecht kamer,
deze begravinge gebeurde den 7ⁿ of 8ⁿ Maerte 1579,
en zyn ligchaem wierdt ter aerde bestelt by hetgene van
zynen broeder Jo^r. Charles Uutenhove, hoogbailliu.

XXIX.

NOBILIS VIR

D. VICTOR DE REVEL, v. (21).

Qui integritate vitæ ad octingentos annos productæ,
et constantia in fide, Deo et Regi suo, etiam inter
erumnas et exilia quæ ab hæreticis passus est, servata
claruit, idibus octobris, anno millesimo quingentesimo

nonagesimo quarto, obiit,

et cineres ejus juxta

D. BARBARÆ DE LA FOLIE,

secundæ conjugis,

ex nobilissima gente Bouloniensis comitatus oriendæ,

sub tumulo hoe requiescunt,

illa verâ die octavo mensis Julii ejusdem anni obiit.

XXX.

JUDOCA VLAMYNCK, *

(dochter van Pieter en van Judoca HEURLEBOUT),

gebooren den 18 Oegst 1584,

gestorven den 3 Oegst 1638,

ligt met haeren man, in de kerke der Predikheeren
tot Ypre,

zy trouwde

Louis Le François, heere van La Motte, en won eene dochter.

* V. N° 19. De la Motte : *de gueules, en bandes lo-
sangées d'or.*

XXXI.

JAN FRANÇOIS DE MASSICT, heere van Kemmelhove,

jongman gestorven den 28 December 1664,

ligt in de kerke der Predikheeren tot Ypre, by zyne moeder,

hy was zoon

van M^r JACQUES DE MASSICT,

heere van La Bussche,

Ridder geslagen den 1ⁿ Febry 1600,

en van ISABELLE VAN ZUUTPEENE, vrouwe van aldacr.

XXXII.

D. O. M.

SEPULTURE VAN

M^r LIBERTUS DE VYNCK, f^s Nicolais,

chirurgyn dezer stede, die overleet den 8ⁿ July 1604.

ende van CATHARINE COTTON, f^a Carel,
zyne huysvrouwe, overl. den 31 Janry 1681.

Requiescat in pace. Amen.

XXXIII.

D. O. M.

Sepulture van S^r SIMOEN FLORISOONE, f^s Nicolaes,
overleden den 19 Mey 1681,
en Jo^e. MARTINKEN WALWEIN, f^s Olivier,
zyne tweede huysvrouwe, overl. den 23 Feb. 1698,
als ook van S^r Bartholomeus Florisoone, overleden den
9ⁿ September 1694, heer Simoen Florisoone, pbr. ende
kapellaen tot Geluwe, overl. 11 Septemb. 1694, ende
S^r Ferdinand François Florisoone, overleden den 15ⁿ
Ougst 1694, heurlieder andere twee zoonen zyn begra-
ven in de kerk van 't voorn. Geluwe.

Bid voor de zielen.

Lui: *d'argent, à face de gueules, en chef un arbre
de sinople chargé de fruits, au bas trois fleurs naturelles.*

Elle: *d'azur, à face et chevron d'or, à deux merlettes
se regardant d'argent, à trois serpents d'or.*

XXXIV.

D. O. M.

SEPULTURE

van S^r GUILLIAME LEUWERS, f^a S^r Charles,
overleden den 28 July 1734,
ende van juf. Catherine Thérèse OFFROY, f^a Jacques,
zyne huysvrouw, overl. den 27 Mey 1701,
ende van Jo^s. Marie Caherine DE COUSSEMAKER, f^a Pieter,
zyne tweede huysvrouw, overleden den 26 September 1706,
ende van Joanna Catharina SEGHERS,
f^a Jan, zyne derde huysvrouw,
overleden den 9 April 1771, oud 84 jaeren,
met deze derde gewonnen
elf kinderen. Heer ende M^r. Carolus, pastor van Boesinge,
overleden den 11 November 1749, oud 42 jaeren.
Heer Columbanus, prior in d'abdie van S^r Jans,
overleden den 2 7bre 1743. oud 35 jaeren,
S^r Joannes-Baptiste,
overleden den 7^a December 1740,
S^r Josephus Carolus,
overleden den 17 April 1756, oud 42 jaeren.
Jo^s. Marie Joanna, overleden den 23 Maerte 1784,
Jo^s. Marie Clara,
overleden den 25 January 1756, oud 35 jaeren.
S^r Michiel Bernardus overl.
ende vier onbejaerig gestorven.
Bid voor de zielen.

Mitsgaders S^r Pieter DE BOUCK, f^s. S^r Pieter,
getrouwt geweest met de voorseyde Jo^r. Marie-Joanna,
overleden den 10 Xber 1753, oud 73 jaeren.

D.

Intérieur du couvent.

XXXV.

Dans le corridor du chapitre.

Sous une pierre blanche, avec deux figures de femmes
et toutes les armes omises exceptées celles de Visch.

LIGT

JONCKVROUW MARIE VAN LICHTERVELDE,
f^a Rogier, Joos VAN BERGES wyf was,
obiit 1383, een 4 Ougst.
Ende jonckvrouw Lisbette, f^a Joos Vanden Berghe,
Victor WITTES wyf was,
obiit 1430, den

LICHTERVELDE.

BERGHE: *au sautoir de gueules, à 5 anneaux d'ar-
gent.*

Witte: *d'or, à têtes de sanglier de sable dentées d'arg^t.*

XXXVI.

Au côté droit de Michel Bant,

JACOB WEVELE, f^s Passchiers,

obiit 1526, den 23 July

ende

Jonckvrouw LYSEBETTE TAYSPERS, f^s Pieters,

obiit 1439, den 16 September.

Il portait: comme ci devant.

Sa femme: *de sinople, à deux lances en sautoir, les
gros bouts en bas à gardemain à 4 croissants d'argent.*

XXXVII.

Au côté gauche du chapitre.

LIGHT

MICHIEL BANT f^s Pieters

obiit 1488 op S^t Andries dagh

ende jonckvrouw Laureinse Wevels f^s Passchier,

obiit 1440 den 1 Junii

Il portait: *d'or, à cinq quintefeuilles de gueules, au
premier canton, de gueules, à l'aigle d'argent membré
d'or.*

Elle: *d'azur, à deux lozanges d'argent an chef, 3 étoiles
d'or.*

XXXVIII.

A l'entrée de l'église dans la cloture.

Mⁿ. WAUTER GILLOEN (avec armoiries)

obiit 6 Meye 1561

Il portait : *de gueules à deux lions adossés, les queues en sautoir armées de gueules et lampassées d'azur.*

E.

SEPULTURES QUI SE TROUVAIENT DANS LA NOUVELLE ÉGLISE.

XXXIX.

Dans la nef gauche devant l'autel.

Hoc tumulo conditus

D. LUDOVICUS BONAERT,

Oliverii f^s pbr. J. U. L. quem ædes sacra
religiosorum cætus piæ domus pauperum
familiæ amabant vivum, mortuum lucent.

Tu qui hoc legis, viro misericordiæ bene precare,
obiit anno 1663, die 11 July, ætatis 77.

nepotes p. p. propatrus adjacet P. Ludovicus
Bonaert soctis Jesu obiit 10 7bris 1707.

R. I. P.

*D'azur, à face d'or, en chef 2 étoiles, en bas un
croissant de même.*

XL.

Près du dernier pilier, devant le banc de communion.

D. O. M.

HIER LIGGEN BEGRAVEN

Jo^s. Isabella-Theresia VAN DEN BROUCKE, *

overleden den 1^a Febry 1679, oud 37 jaeren ;

Jo^s. Clare-Helena Van den Broucke,

overleden den 31^a September 1682, oud 30 jaeren,

geestelyke dochters,

en dochters van d'heer ende Mre Jan Van den Broucke

en Jo^s Françoise Walewyn.

* *D'azur, à face d'or, à trois sacs de même.*

Bidt voor de zielen.

XLI.

Grande pierre en marbre blanc. (actuellement placée
à S^t Jacques à l'entrée de l'église).

S^t. Jacobs. In den muer ten inkomen van de kerke,
aen de regte zyde.

D. O. M.

Religiosi Dominicani

Patres Reverendi

et fratres dilecti

Qui ex veteri nostro conventu

Ad novum hujus transmigrarunt

Reverendi Patres:

1. Bened. VAN DEN BERGHE, Prior, ob. 11 Maji 1804.
2. Carolus VOLBOUT, Subprior, ob.
3. Robert LORIDON, Jubil. ob. 12 Maji 1786.
4. Ambr. DE JONCKHEERE, Jubil. ob. 21 Maji 1786.
5. Thomas TRAUWANT, ob. 14 Aug. 1785.
6. Alanus HULLAERT, Proc. ob. 12 Octob. 1785.
7. Ludov. Bert. REMBRY, ob. 13 Aug. 1796.
8. Jacobus RAPARLIER, ob. 13 7bris 1781.
9. Eug. DE JONCKHEERE, ob. 7 8bris 1789.
10. H. DE BRUINE, Cantor, ob. 27 Juny 1789.
11. Vincent DELEGHER, ob. 13 Aug. 1781.
12. Fran^s. COSSEY, ob. 23 Juny 1799.
13. Dom. DUBOIS, theol. prof. ob. 1819, Pastor S^{te} Jacobi
Ypris.
14. Josephus VAN HEUVERSWEYN, ob.
15. Petrus AMELOOT, ob. 1735 ?
16. Eugenius CALLEWAERT, ob. 1635.
17. Pius GOEMAERE, ob. Pastor in Langemarck (1).
18. Ant. LAMBRECHT, ultimus Prior, ob. Past. S^u Nicolai,
21 7bris 1815 æt 59.

Fratres conversi.

1. Cand. DANNEEL, ob. 25 8bris 1802.
2. Thomas CATHEAU, ob. 10 April 1791.
3. Pius VAN HOVE, ob. 5 April 1786.
4. Reginaldus DE LA RUWIERE, ob. 17 Juny 1789.
5. Petrus CALOO, ob. 7 Juny 1789.
6. Henric. VAN SCHAECKBROUCK, ob. 19 Juny 1791.
7. Albert SAMYN, ob.
8. Bened. VAN HANG, ob. 10 Novembris 1791.

R. I. P.

(1) Et ultimo in Inghelmunster. Mort démissionnaire vers 1845.

Il existe encore plusieurs vieilles pierres sépulchrales dans la vieille église des Frères-Prêcheurs ; elles portent des armoiries mais dont le métal, les figures et les inscriptions sont effacées.

Les monuments de Collaert Van Roode (n° 18) et de Guillaume Leuwers, ont été transportés par les Dominicains dans leur nouvelle église, l'un à l'entrée du couvent et l'autre à l'entrée de l'église.

On voit encore dans le chœur diverses armes d'or, à la bande de gueules, chargées de 5 étoiles d'argent. Aussi quelques frillé au chef d'or d'argent, à un ours de sable passant.

Dans la chapelle de S^c Anne, derrière le jubé, pendent des cottes d'armes de Van Utenhove, Hollebeke, Van Houtte et Remecques, qui sont enterrés à cet endroit par M^r Utenhove demoille ou dame mariée.

Remecques portait: *d'azur à la croix d'argent.*

Plusieurs auteurs disent qu'on enterra au couvent des Dominicains Iolende de Bourgogne, femme de Robert de Béthune.

Nous avons vainement cherché son épitaphe.

Une chronique manuscrite porte que le 13 Mai 1780 les Dominicains enterrèrent dans leur nouveau couvent le R. P. Loridan, natif de Courtrai.

Nous n'avons nulle part découvert son épitaphe.

APPENDICES

TIRÉS DES ARCHIVES DU COUVENT DES DOMINICAINS A YPRES
PRÉCÉDÉS DE QUELQUES MOTS SUR CES ARCHIVES.

Si nous sommes loin d'avoir découvert d'une manière complète les archives du couvent d'Ypres, nous avons eu le bonheur d'en retrouver une importante partie chez M. Renti, ancien notaire. Il nous a remis tout ce qu'il possédait avec un empressement et une joie qui nous ont touché et nous ont convaincu de toute la sympathie et de toute l'estime qu'il a pour l'ordre de S^t Dominique.

Ce digne vieillard qui se rappelle encore le couvent de nos pères sur lequel il nous a donné bien des détails, a assuré qu'un des souvenirs les plus chers de son enfance est d'y avoir rempli parfois les fonctions d'enfant de chœur.

Nous le remercions ici au nom de l'ordre de Saint Dominique des dons qu'il a bien voulu lui faire avec tant de bienveillance, don qui pour nous a une bien grande valeur.

M. Renti a reçu ces papiers de Monsieur Albert D'hont, dont le frère était novice chez les Dominicains au moment de la suppression.

L'importance de ces archives résulte de toutes les relations que nous en avons faites dans cette monographie.

Nous avons déjà remarqué que ce qui a été découvert, est loin de composer la collection complète des archives de l'ancien couvent des Frères-Prêcheurs à Ypres.

Il résulte de numéros et autres indications placées au dos d'un grand nombre de pièces, que ces archives étaient rangées en catégories; il nous a été impossible à l'aide de ce qui nous restait de les compléter.

Nous avons retrouvé dans la bibliothèque de nos pères à Gand, deux anciens manuscrits du couvent d'Ypres. Ils nous ont été d'une très-grande utilité, comme on peut s'en convaincre par les citations que nous en faisons dans notre travail.

En voici les titres:

Nomina religiosorum professorum in conventu Iprensi Ordinis Fratrum Prædicatorum ab anno 1684 quibus.

Addita sunt nomina religiosorum professorum inventa ab anno 1549.

Acta et resolutiones facta a RR. PP. a consilio conventus Iprensis, sub eximio Patre Magistro Provinciali Bremont, et R. P. Henrico Delvoeye, Priore, 19 Decembris 1686.

Ces registres ont été obtenus par le P. Moulaert, et provenaient de la succession du R. P. Pie Goemare.

Nous avons déjà parlé des registres du Rosaire et Saint Nom que nous avons retrouvés à la bibliothèque publique de la ville d'Ypres et qui terminent la série de ce qui subsiste encore des anciennes archives de notre couvent.

Nous devons remercier la Providence d'avoir découvert une si grande partie des archives des Dominicains d'Ypres.

Nous avons cru un instant faire l'inventaire de toutes ces fardes etc. Mais nous nous contenterons de donner quelques pièces des plus anciennes (I appendice), en y ajoutant une liste des diverses fondations qui ont été faites au couvent d'Ypres (II appendice). Un troisième appendice contiendra les noms des prieurs, sous-prieurs et religieux.

PREMIER APPENDICE.

QUELQUES CHARTES DU XIII^e SIÈCLE.

L'importance des trois chartes de Marguérite, comtesse de Flandre, nous a engagés à les reproduire textuellement. Il est vrai que M^r. Diegerick les a déjà publiées dans ses *analectes yprois* (1), mais cet ouvrage tiré à un nombre restreint d'exemplaires étant rare, nous avons cru bien faire de les éditer de nouveau. D'autant

plus que des chartes originales dont nous donnons l'exacte reproduction, différent quelque peu des copies qui en ont été faites dans le cartulaire de la ville d'Ypres, d'après lequel Monsieur Diegerick les a publiées.

Nous y ajouterons l'analyse de deux chartes de la même époque.

I.

LA COMTESSE DE FLANDRE MARGUÉRITE DE CONSTANTINOPLE,
ET SON FILS GUY ACCORDENT AUX FRÈRES-PRÊCHEURS UN PRÉ
ET UNE PARTIE DE LEUR JARDIN, POUR Y BATIR LEUR COUVENT.
(1268).

Nous Margherite comtesse de Flandres et de Haynau, et nous Guis ses fiers cuens de Flandres, et marchis de Namur, volons que tout sachent que nous pour lonneur de nostre Seigneur Jhu-Christ et pour le proufit de nostre terre, et especiaument de nostre vile d'Ipre, et pour le remede de nos anmes, de nos anasseurs et de nos successeurs, avons douneit et donons pour faire et pour estorer une maison a Ipre del ordene des freres Preecheurs, lier en nostre preit et en nostre gardin ki sont à Ipre et leur avons diviseit leur liu et commandeit à bousner (1) ensi ke ci apres est escrit, c'est a savoir ke no leur avons donei et donons tout nostre preit ki seit

(1) Borner.

derrière nostre cuisine à Ipre, tres le fosseit ki est derrière nostre cuisine si avant comme li preis sistent, juskes seur la creste dou fosseit de le vile per devers occident, et toute le creste si avant et ensi come nous le tenons iuskes al eauwe dou fosseit de le vile: et leur avons ausi donneit tout le preit devant dit tout ensi comme il s'estent iuskes à le creste de nos fosseis devers medi, et toute le creste iuskes al eauwe de nos fosseis, mais le fosseit qui est entre nostre cuisine et le preit, retenons nous et voie de cuine 'pies dehors, et si donons as freres del ordene des Preecheurs devant dis, tout le fosseit ki est entre le preit devant dit et nostre gardin, si come il sen va outre devers occident iuskes à la creste dou fosseit de le vile d'Ipre devant dit. Et si donons à ces meemes freres de nostre gardin tres le motelete la ou nous avons un prael, si come se gardin sestend devers occident, iuskes sur le fosseit de le vile et le creste iuskes al eauwe dou fosseit de le vile, ensi come no le tenons sauf ce ke le creste ou ne pourra mie abattre ne empirer le fortereche. Et leur donons de no gardin devant dit, si avat come il s'estent des le motelete devant dite, droit à ligne iuskes a no fosseit ki est devers septentrion et tout nostre fosseit ki la est, et le creste si come il sestendent avant par devers occident mais nous retenons a nostre aes (1) et a oes nos hoirs le motelete et tout le gardin si come il s'estent et crestes et fosseis, et tout ce ki deseure nest nomeit et voulons

(1) Usage.

ke li frere devant dit facent clore le liu devant dit ensi come il est divisei deseure si ke li closure sera li bousne (1) entre nous et caus. Et si avons octrye et octrions as freres devant dis, ke ils puissent faire et avoir un pont seur no fosseit ki est devers medi et devers Lille, par quoy ils puissent avoir voie de leur preit devant dit le quel no leur avons donnei parmi le pont devant dit ens le vile d'Ipre. Et pour ke ces choses soient fermes et estables avons no faict cest escrit seeler de nos saieaux. Ces lettres furent donnees en l'an del incarnation nostre Seigneur Jhesu-Christ mil deus cens soissante et voit le samedy après le jour S' Jehan Decollaffe.

Original sur parchemin, muni des seaux de la comtesse et du comte son fils, avec contre-scel en cire brune pendant à lacets de soie rouge.

(1) Borne.

II.

MARGUÉRITE DE CONSTANTINOPLE, COMTESSE DE FLANDRE
ET SON FILS GUY ACCORDENT AUX FRÈRES-PRÊCHEURS LE
FOSSÉ SITUÉ ENTRE LEUR JARDIN ET LES MURS DE LA VILLE,
AINSI QUE LES TERRES Y ADJACENTES (1269).

Nous Margherite comtesse de Flandres et de Haynau,
et je Guis ses fiuz quens de Flandres et marchis de
Namuyr, faisons à scavoir à tous, ke nous, nostre fos-
seir qui est entre nostre gardin ke nous avons à Ipre
et nostre vile de Ipre, vers le nord, tout ensi comme
il sistent de orient en occident et toute la terre joi-
gnant au devant dit fosseit vers la vile de Ipre ausi
avant kele apertient à nous par boen dessouire avons
donnei à le maison et au liu del ordene des freres
Precheurs ke nous avons fondei pour Deu et en au-
mosne en nostre liu et en nostre gardin d'Ipre devant
dit, et pourront li devant dit freres le devant dit fosseit
remplir sans contredit et sans emprechement dautrui a
lor plaisir et à lor volonteï, et faire voie pour venir au
liu de la devant dicte maison. Et li devant dit freres
doivent faire à lou coust un mur de quarreaus de douze
pies de haut sur la rive dou devant dit fosseit tout
ausi auant que li fosseis sera remplis et la voie s'es-
tendre d'orient en occident iuskes au liu des freres de-
vant dis. Et tout ou de terre ou de fosseit qui demuerra

entre le devant dit mur en nostre vile d'Ipre ausci
avant kil appartient à nous, donnons nous et avons
donnei pour Dieu et en aumosne as devant dis frères
perpetuellement et paisiblement a tenir a tous jours. Et
pour ce ke ces choses soient fermes et estables, et que
nus as devants dits freres pour les devant dites choses
ne puissent faire moleste ne destourbier ne empeche-
ments nous avons donner as frères devant dits ces
presentes lettres scelees de nos saieaux, ki furent donnees
en l'an del incarnation nostre Seigneur Jhesu-Christ
mille deux cens soissante noef, lendemain de la Magdelaine.

Original sur parchemin muni du
secau de la comtesse, avec contre
scel en cire brune pendant à des
lacets de soie rouge (le secau du
comte son fils qui y pendait à des
lacets de même couleur, est brisé).

III.

LA COMTESSE DE FLANDRE MARGUÉRITE DE CONSTANTINOPLÉ
AUTORISE LES FRÈRES-PRÊCHEURS DE CONSTRUIRE LEUR ÉGLISE
CONTRE LE MUR QUI ENTOURE SON JARDIN (1274).

Nous Margherite comtesse de Flandres et de Haynau,
faisons scavoir ke nous metons et avons mis ntre assens
et ntre octroi a ce ke li frere Precheur de nostre

vile d'Ipres puissent quand il lor plaira faire le acinte de lor eglise seur nostre mur ki desseure nostre gardin de lor maison en nostre entree est par devers les dis freres, en tel manière ke se cius mur n'estait de souffisant fondement pour lor eglise sus fonder ensi ke dit est, nous volons et octroions qu'il i puissent faire boen fondement ensi que boen lor semblera, sauf ke il ne prengnent rien de le terre de nostre gardin ne diminuissent le dict gardin. En tesmoignage de laquelle chose nous avons as dis Freres données ces psentes lettres saielees de nostre saiel, ki furent donnees lan del incarn. MCCLX et quatorze le jour de S. Symon et Saint Jude.

Original en parchemin muni du sceau de la comtesse, avec contre scel en cire brune pendant à double queue de parchemin.

Monsieur Diegerick a donné l'analyse de ces chartes dans le premier volume des inventaires des archives d'Ypres (p. 91, 94, 108). Il les a reproduites textuellement d'après le cartulaire nommé *Zwartenboek* dans les *analectes Iperois*, (p. 32 et suiv.)

Nous avons retrouvé dans les archives du couvent deux *vidimus* de ces chartes (1).

On appelait *vidimus* un acte recognitif ou copie authentique donnée par une autorité compétente.

Le plus ancien est donné en 1409 le 27 Novembre, par Nicolas prévôt de Saint Martin à Ypres. Il ne reproduit que la charte octroyée par Marguérite en 1269. Ce vidimus est muni du sceau du prévôt avec contre scel en cire brune pendant à double queue de parchemin.

Le second vidimus est également donné par Nicolas prévôt de Saint Martin. Il porte la date du 15 Mars 1421, et reproduit les trois chartes de Marguérite. Guillaume Tonin, baillly de la salle d'Ypres, déclare sur la même pièce avoir vu, examiné et collationné cette charte avec les originaux, en foi de quoi il y a appendu son sceau.

Les sceaux du prévôt et celui du baillly qui pendaient à double queue de parchemin, sont brisés.

IV.

Données à Ypre lan de gce MCCLXXX le douze, le dimience jour Saint Clement (1280).

Lettres par lesquelles Gui de Dampierre comte de Flandre, ratifie l'achat fait par les Frères-Prêcheurs à Jehan de Woemes, de 6 livres de rente par an pour deux mesures de terre en deux pièces. Ainsi que l'échange qu'il en eut fait avec frère Pieron du Sac commandeur des maisons du temple en Flandre, contre une pièce de

terre jisant dans la ruelle appelée le hoec et de plus quatre sous dartisiens de rente.

Original en parchemin, trace du sceau du comte en cire brune pendant à double queue de parchemin.

V.

Cheu fu fait enlan del incarnation mil deus cens quatre vins et sis el mois de May (1286) (1).

Lettres par lesquelles Guillaume de Ghistele chevalier de Stade et Cathérine sa femme, transportent aux Frères-Prêcheurs d'Ypres les rentes suivantes: 1° cinquante et deux *saus* (2) à prendre sur une mesure jisant dans une ruelle munie le hoec, à coté des Frères-Prêcheurs. 2° trente deux *saus* et deux capons, à prendre sur une mesure située dans la même ruelle. 3° quatre livres et dix *saus* sur l'ancienne maison de Jhean Evrard le foulon, au même endroit. Les Frères-Prêcheurs devront payer aux donateurs pendant toute leur vie ces rentes (en deux termes comme on paye rente en la ville d'Ypres). A la mort de l'un deux, il seront déchargés du payement de

(1) La charte ne porte pas le lieu où elle a été octroyée.

(2) La charte porte *saus* ce qui, croyons-nous, signifie sous. Cette charte du reste est très-difficile à lire. En 1662 on a écrit sur le dos *colligite quid potestis* !

la moitié de ces rentes, et du tout, après le décès des deux donateurs. Il prie le comte de Flandre de vouloir bien ratifier cette donation.

Original en parchemin le sceau de Guillaume de Ghisteles, qui y pendait à double queue de parchemin, est brisé.

SECOND APPENDICE.

FONDATIONS.

Les titres des fondations sont les sources dans lesquelles nous avons puisé la liste que nous allons donner ici. Il en est cependant quelques unes dont nous n'avons pas retrouvé les titres originaux, mais dont le registre des actes du chapitre du couvent fait mention.

Cette liste est bien loin d'être complète, bien des titres sont perdus, et ce qui le prouve, c'est que sur le dos de la charte qui fonde l'anniversaire de 1336, nous trouvons inscrit le N° 10, ce qui indique évidemment que d'autres fondations précédaient celle-là. Je dis fondations, car les donations pures et simples sont marquées d'une autre manière.

Sur la fondation faite en 1567 (la dixième de notre liste), nous y trouvons marqué le N° 64.

Ces mêmes lacunes se rencontrent plus tard encore. Nous trouvons en effet une décision du conseil du couvent qui fait allusion à plusieurs fondations, dont nous n'avons nulle part rencontré les titres, ni même la plus simple indication.

Voici cette décision, elle est du 6 Juillet 1712: le conseil statue que le capital des fondations suivantes sera converti en immeubles: fondations d'Abourdin, Stincart, Baeteman, sœur (tertiaire) Haringhe, Cathérine Baes, Walweyn, Houck, Gouwy, Provyn.

Le motif de toutes ces fondations est naturellement le même que celui qui dictait le choix des sépultures, condition qui assez souvent accompagnait la fondation d'un anniversaire.

En voilà assez sur les fondations; donnons maintenant la liste telle que nous avons pu la faire d'après les documents qui subsistent encore et qui étaient à notre disposition.

- 1336 Sœur Cathérine Van One (du tiers ordre séculier)
fonde un *anniversaire* à perpétuité.
- 1403 Fondation d'un *anniversaire* par Gilles Boutdinzone
et Elzoete son épouse (de Nieuport.) — Fondant
10 ans une messe de *Beata* avec l'évangile *missus*.
- 1425 (23 Mai) *anniversaire* perpétuel fondé par Michel
de Sultere et Marie Vanden Berghe.
- 1463 *Anniversaire* fondé par les amis de Gille Vandewoestyne, conseiller et président du conseil de
Flandre.

- 1517 J. Fascen, abbé de l'ordre de S. Benoit à Bailleul, fonde un *Salut du T. S. Sacrement* le dimanche.
- 1531 Cathérine Vandercrusse, veuve de Pierre De Corte fonde une messe à perpétuité qui devra être célébrée tous les vendredis par un P. Dominicain chez les *Sœurs Grises*.
- 1551 Jacquemine Van Veurne fonde un *anniversaire* à célébrer pendant la quinzaine qui suit la Tuyn dag
- 1557 Dominique Van Acker fait une fondation de *lumières* pour l'autel du T. S. Sacrement, le jour de la fête Dieu. — Après le Salut on récitera le *De Profundis*.
- 1567 *Anniversaire* à célébrer le 31 Août (à perpétuité) fondé par Jacq Haynbaud.
- 1570 (97bre) Jean Fascen, abbé des bénédictins de Bailleul, fonde un *service avec vigile* à célébrer tous les mois à la date de sa mort.
- 1601 Fondation d'un *anniversaire* à célébrer pendant 10 ans, le lendemain de la Saint Barthélemy, pour J. De Groote.
- 1614 Adriane Ghevare, dame de Westauwe, Gheluwe, Boesinghe, Bellegint, fonde un *anniversaire perpétuel*.
- 1616 *Anniversaire perpétuel* fondé par François celle du Moulin.
- 1640 Adolphe des Trempes seigneur de Westauwe, Gheluwe, Boesinghe, fonde un *anniversaire* avec distribution de pain au pauvre.
- 1663 Dame de Voldere, fonde un *anniversaire perpétuel*, deux Octobre.

- 1666 Donation faite à fr. Jacq. Michiel par ses parents, à condition qu'après leur décès un père dominicain célébrera *annuellement une messe* à l'église de S' Pierre.
- 1667 Juillet. Ignace de Waudripont fonde par son testament, 1° un *service perpétuel et toutes les messes du couvent* le jour anniversaire de son décès, et une *messe quotidienne pendant 3 ans* à 11 heures du matin.
- 1668 (11 Oct.) Vincent de Mandole fonde un *service anniversaire* à perpétuité, *une messe chaque jour* pendant un an, et de *plus 300 messes*.
- 1669 Anniversaire fondé par M^e Cathérine Hubaert.
- 1669 (10 Avril) Antoine J. Bapt. Slinckaert, prêtre, fonde un *anniversaire* à perpétuité.
- 1670 Messe à célébrer perpétuellement *le mercredi*, à l'intention de la famille d'Allayes.
- 1678 Anniversaire *perpétuel* fondé par fr. Augustin, frère François Assylion, pour sa famille.
- 1680 Anniversaire *perpétuel* fondé par Adrien Silfort, premier conseiller et greffier de la ville de Dixmude.
- 1686 (5 9bre) le R. P. Conrad Walewyn fonde à perpétuité un *anniversaire* à célébrer le jour de son décès, pour lui et pour sa famille.
- 1686 Messe fondée par la famille Bonaert.
- 1689 Messe *quotidienne à perpétuité* fondée par Jacqueline Primitie Densart.

- 1690 Le P. Thomas Gouwy fonde un *service perpétuel* et *cinq messes* en l'honneur de N. D. du Rosaire.
- 1695 Cathérine Baes (tertiaire) fonde un *anniversaire perpétuel*.
- 1696 Fondations de P. de Meuwille curé de Boeschepe :
1° Chaque *premier lundi du mois* une messe solennelle devra être célébrée au maître-autel, en l'honneur de la S^e Trinité, suivie du *De Profundis*, 2° Messe solennelle au même autel, le *lundi qui suit la fête de la S^e Trinité* avec *De Profundis*, 3° chaque *premier Samedi du mois*, messe à l'autel de N. D. du Rosaire avec *De Profundis*.
- 1696 Aubert de Boeck curé de Berthem fonde une messe.
- 1697 Fondation anonyme de deux messes à célébrer chaque année par un P. Dominicain, à l'autel de S^e Anne qui se trouve à l'église de S. Pierre.
- 1698 Anne Marie Slovere fait la fondation suivante : le jour de son enterrement tous les *religieux prêtres* diront la messe à son intention, tous les autres reciteront le chapelet.
- 1702 Fondation à perpétuité d'une messe à célébrer chaque lundi à 6 1/2 heures du matin, pour l'âme de Th. Cardoen.
- 1703 Jeanne Bogarde fonde deux messes annuelles, l'une pour son père l'autre pour sa mère.
- 1705 (22 Mai) fondation anonyme (l'acte porte ceyersdam personne) de deux messes hebdomadaires et de deux anniversaires à perpétuité.

- 1705 Fondation (anonyme) *de cinq messes à célébrer chaque année.*
- 1707 (22 Juin) le P. Bouquillier fonde un *anniversaire.*
- 1708 (2 Juin) les parents du P. Pintaflour fondent un *anniversaire à perpétuité.*
- 1710 Le P. Bouquillon fonde *une messe hebdomadaire.*
- 1710 Oct. Fondation *d'une messe à l'intention d'une religieuse, et d'une messe le premier vendredi de chaque mois, à Dixmude.*
- 1711 Fondation faite par J. Anne Marie Merghelinck (tertiaire): 1° *d'un anniversaire à perpétuité;*
2° *de 3 messes annuelles.*
- 1715 (11 7bre) Jacquemine de Rue fonde un *service perpétuel et 3 messes.*
- 1717 (2 Avril) *messe pendant un siècle, fondée par Cath. Lefebure.*
- 1728 (6 Janv.) Marie Boens et Th. Galant tertiaires fondent chacune *une messe annuelle à perpétuité.*
- 1729 (2 Mai) *anniversaire fondé par Marie Corneille Vander Hage (tertiaire).*
- 1730 Jacqueline Vandewoestine fonde *un service perpétuel* et ordonne que chaque soir, pendant le chant du *Salve Regina* par lequel les religieux terminent l'office, on *allume à perpétuité un cierge devant la statue de S^t Joseph.*
- 1736 Pierré Franc. Timmerman fonde *un salut à célébrer à perpétuité chaque lundi après les complies.* On chantera également le *De Profundis* avant l'entienne *O lumen ecclesiæ.*

- 1736 Fondation *d'un salut chaque samedi* faite par Jo. Therese Boeteman. On y chantera le *De Profundis*.
- 1738 (9 Nov). Jean Timmerman fonde chaque semaine à perpétuité *un salut le mercredi*. On y chantera le *Veni Creator* au commencement, et le *De profundis* à la fin.
- 1764 Le chanoine F. Merghelynck fonde *une messe solennelle qui sera célébrée le jour de l'an* à perpétuité, à 10 1/2 heures.
- 1765 *Une messe fondée pour chaque dimanche* dans l'église de Saint Jacques qui ne peut l'accepter, est transférée par l'évêque d'Ypres de Wavrans dans l'église des Dominicains.
- 1775 L. de la Croix seigneur de Nerville, Guilleghem, Hondschote fonde *1 service pendant 25 ans, 6 semaines une messe chaque jour, 1 messe quotidienne* pendant un an.

TROISIÈME APPENDICE.

Nous avons cru qu'il serait intéressant que de donner ici la liste de tous les religieux du couvent d'Ypres dont les noms sont parvenus jusqu'à nous.

Nous donnons d'abord le nom de tous les prieurs, ensuite celui des sous-prieurs et enfin de tous les religieux du couvent. Ces diverses listes sont extraites du *registrum professorum*. Ce n'est qu'à partir de 1690

que nous avons la date précise de l'élection des prieurs, l'année qui se trouve à côté de ceux que nous mentionnons avant cette époque, indique simplement qu'ils exerçaient les fonctions priorales à cette époque.

PRIEURS.

XVI^e SIÈCLE.

- 1549 T. R. P. Jean de Bruxelles.
1560 T. R. P. Marc Everard.
1570 id id
1588 T. R. P. Arnold Halsberghius.
1591 T. R. P. Charles Habordyn.
1597 T. R. P. Otton Caulier.

XVII^e SIÈCLE.

- 1605 T. R. P. André de Brock,
1609 T. R. P. Arnold Halsberghius.
1610 T. R. P. Jean Bocquet (1).
1613 T. R. P. Jean Vulsteeke.
1617 T. R. P. Jean Molineus, Pred. Gen.
1619 T. R. P. André de Brocq.
1620 T. R. P. Pierre Vandensteene.

(1) Ce père fut prieur dans plusieurs couvents et ensuite Provincial de Germanie Inférieure etc. (*Belgium Dominicanum* p. 229), il écrivit un ouvrage. Valérius Andreas Biblioth. Belg. I. 88.

- 1625 T. R. P. Jacques Van den Hede (1), Doct. en theol.
1628 T. R. P. Jean Cabilliau (2) Doct en theol.
1631 T. R. P. Philippe Aerts, (3).
1633 T. R. P. Laurens Rykebusch.
1638 T. R. P. Dominique Pluvier.
1639 T. R. P. Laurent Rykebusch (4).
1645 T. R. P. Laurent Rykebusch.
1648 T. R. P. Raymond Hunders.
1652 T. R. P. Laurent Rykebusch.
1654 T. R. P. Pierre de Smet.
1658 T. R. P. Jérôme de Grauwere.
1660 T. R. P. François Blommaert.
1663 T. R. P. Pierre de la Rue, Lic. en theol.
1667 T. R. P. François Blommaert.
1669 T. R. P. Henri Weidts (Beidts).
1672 T. R. P. François Blommaert.
1676 T. R. P. Jerome de Gauwere.
1676 T. R. P. Jean Weemaere.
1682 T. R. P. François Blommaert.
1684 T. R. P. Henri Delvoix (5).
1687 T. R. P. Louis Donche.

(1) Il fut Provincial, Prieur de Louvain et de Gand, etc. (*Belgium Dominicanum* p. 91); il érigea plusieurs couvents.

(2) De Jonghe en parle dans son *Belgium Dominicanum* p. 89.

(3) Ce religieux qui a rendu les plus grands services à l'Eglise comme on peut le voir dans le *Belgium Dominicanum* (p. 89), écrivit l'ouvrage suivant: *Gheestelicken schat van de derde Orde St. Dominici. Gend 1635.*

(4) Les professions reçues en 1645 et 1645, l'ont été par le Prieur du couvent de Bruxelles Thomas Leonardi (*Lenaerts* Provincial, mort à Bruges en . . . pendant qu'il y visitait le couvent de son ordre).

(5) Un même père pouvait être réélu prieur pourvu que ce ne fût pas successivement; nous en avons un exemple frappant dans le T. R. P. François Blommaert.

- T. R. P. Henri Delvoix, réélu Prieur en 1690.
T. R. P. Louis Donche, élu Prieur le 23 Mai 1693.
T. R. P. Hyacinthe Sloovere, élu Prieur le 2 Mai 1696.
T. R. P. Guillaume Desramault, élu Prieur le 22 Mai 1696
T. R. P. Bernard Delvoix, élu Prieur le 31 Mai 1702.
T. R. P. Vincent Devroe, lic. en théol. élu Prieur le
17 Juin 1705.
T. R. P. Hyacynthe Sloovere, réélu Prieur le 26 Juillet
1708.
T. R. P. François Snelling, élu Prieur le 3 Août 1709.
T. R. P. Charles de Dorpere, élu Prieur le 23 Août 1712.
T. R. P. Constantin Van der Yser, élu Prieur le 27
Août 1715.
T. R. P. Jourdain Borreman, élu Prieur le 5 Octobre
1718, † le 23 Octobre 1720.
T. R. P. François Snelling, élu Prieur le 2 Novembre
1720, † le 21 Décembre 1720.
T. R. P. Eugène Maroten, élu Prieur le 16 Janvier 1721.
T. R. P. Joseph Vandercampt, élu Prieur le 1 Février
1724.
T. R. P. Laurent Baes, élu Prieur le 17 Février 1727.
T. R. P. Dominique Boetman, élu Prieur le 7 Mars 1730.
T. R. P. Pie Vanpeeserstraete, élu Prieur le 21 Avril
1731.
T. R. P. Pie Vanpeeserstraete, élu Prieur le 29 Mars
1733.
T. R. P. Antoine Vanderghinste, élu le 14 Avril 1734.
T. R. P. François Merghelynck, Bachel. élu 14 Avril
1737.

- T. R. P. Joseph Cleemput, Professeur, élu le 22 Décembre 1739.
- T. R. P. Pie Vanpeeserstraete, élu le 5 Juin 1742.
- T. R. P. Ambroise de Jonkere, élu le 13 Juin 1745.
- T. R. P. Robert Laridon, élu le 19 Juin 1748.
- T. R. P. Eugène Robbe, élu le 23 Juin 1751 († subitement).
- T. R. P. Reginald Castelein, élu le 16 Juillet 1751 (1).
- T. R. P. Michel Vander Castelle, élu le 31 Juillet 1754.
- T. R. P. Ambroise de Jonkere, élu le 12 Août 1757.
- T. R. P. Laridon, élu le 3 Septembre 1760.
- T. R. P. Benoit Vandewiele, élu le 5 Octobre 1763.
- T. R. P. Jourdain Buyssens.
- T. R. P. Reginald de Myttenaere, élu le 7 Juillet 1770.
- T. R. P. de Jonkere, élu le 17 Mars 1773.
- T. R. P. Benoit Vandenberghe, élu le 16 Avril 1776, réélu le 28 Avril 1779.
- T. R. P. Dominique Dubois, élu le 7 Août 1771.
- T. R. P. Antonin Lambrecht élu en Août 1785, il fut confirmé malgré ses protestations.

(1) Ce père a composé plusieurs ouvrages dont les suivants ont été édités à Ypres:

« Boom van Daniel (dat is) Geestelyken Rooselaer voor Meyboom geplant in 't milden van de heylige kerk, met verscheyde bemerkingen over het alder-oudste en wyd-vermaerdste Aerts-Broederschap der alder-heyligsten Roose chrans.

« Oock over d'heylige Sacramenten van de Biechte, en de Communie om godvruchtiglyk zyn leven over te brengen.

Werk in 't licht ghegheven door Fr. Reginaldus Castelein van den Order der Predikheeren tot Yper. by Petrus-Jacobus De Rave, op de Lente Markt in de stad Ostende 1745. bladz. 550 in 18 en 12 blad. niet geteekend.

Quelques uns de ses ouvrages furent édités dans d'autres villes parmi lesquels nous avons trouvé les deux suivants:

De Mystike Roose (Bibliothèque des Dominicains de Gand.
Gedeurende Rooseucrans. (Item)

Cette liste textuellement extraite du *Registrum Professorum* est loin d'être complète.

Nous avons rencontré quelques noms de prieurs du couvent d'Ypres que nous joignons ici.

Nous remarquerons ici que la plus part des dates que nous indiquons sont celles de la mort et non de l'année où ils remplissaient les fonctions de Prieur.

1397 T. R. P. J. De Wachtere (1).

1405 T. R. P. Jean Leem, (2).

1463 T. R. P. Grégoire Van Mariant.

1538 T. R. P. Van Meeren, (3).

1554 T. R. P. A. Myrica ou Vanderheyden.

1557 T. R. P. Jacques Denis, (4).

1563 T. R. P. Lievin De Mil désigné par Paul III,
comme évêque de la Morinie, (5).

1569 T. R. P. Jacques Decrock.

1682 T. R. P. Dewinckius.

1619 T. R. P. Toussaint Walter, (6).

1628 T. R. P. Adrien Leonardi, (7).

(1) Inventaire des archives d'Ypres II. p. 292. Il résulte des archives du couvent qu'il était encore Prieur en 1403.

(2) Inventaire Arch. d'Ypres. III. 17.

(3) Belgium Dominicanum p. 71. la date est celle de son décès.

(4) Belgium Dominicanum p. 71 ainsi que pour les deux suivants.

(5) Ce père fut nommé *Inquisiteur* de la Morinie par Paul III, etc. Voyez *Hel groot Begynhof van Gent* p. 90.

(6) Belg. Dominc. p. 275.

(7) Registrum Confraternitatis Rosarii.

SOUS-PRIEURS.

12 Mai	1666.	Élection du T. R. P.	Théodore Lamoot.
2 Octobre	1700.	»	» Bernard Delvoix.
17 Octobre	1700.	»	» Charles de Dorpere
10 Décembre	1701.	»	» Bernard Delvoix.
12 Décembre	1703.	»	» Philippe Labourre.
22 Décembre	1705.	réélection du T.R.P.	Philippe Labourre.
8 Janvier	1708.	Élection du T. R. P.	Charles de Dorpere
13 Janvier	1710.	»	» Pierre de Veltere.
16 Janvier	1712.	»	» Philippe de La- bourre.
27 Janvier	1714.	»	» Ambroise Provoost
31 Janvier	1716.	»	» Dominique Boete- man.
8 Février	1720.	»	» Joseph Van der Campt.
9 Février	1722.	»	» Vanderlargen.
14 Février	1724.	»	» Dominique Boete- man.
14 Février	1726.	»	» Eugène Marotten.
16 Février	1728.	»	»
16 Février	1730.	»	» Joseph Van der Campt.
16 Février	1732.	»	»
16 Février	1734.	»	» Louis Vandepeere- boom.
16 Février	1736.	»	» Thomas de Veltere

20 Février	1738.	Élect. du T. R. P. Pie Van Peperstraete.
20 Février	1740.	» » Michel Vande Casteel.
	1742.	» » Michel Vande Casteel.
4 Juillet	1742.	» » Louis Vandenpeereboom.
5 Février	1743.	» » Michel Vande Casteel.
19 Septembre	1746.	» » François Merghe-lynck.
20 Septembre	1748.	» » Reginald Casteleyn
20 Septembre	1750.	» » François Merghe-lynck.
20 Septembre	1752.	» » Michel Vande Casteel.
24 Septembre	1752.	» » Robert Laridon.
31 Juillet	1753.	» » François Merghe-lynck.
30 Octobre	1754.	» » Reginald Casteleyn
7 Octobre	1756.	» » » »
5 Septembre	1757.	» » Grégoire De La Royère.
25 Septembre	1759.	» » Henri Mantez.
7 Janvier	1761.	» » Benoit Vandewiele
2 Août	1761.	» » Thomas Trauwant
2 Août	1763.	» » Benoit Vandewiele
5 Octobre	1763.	» » Robert Laridon.

16 Mai	1764.	Élection du T. R. P. Henri Mantez.
24 Mai	1768.	» » » »
28 Octobre	1770.	» » Robert Laridon.
27 Octobre	1772.	» » Benoit Vandewiele
11 Novembre	1774.	» » Alain Hullaert.
20 Novembre	1776.	» » Thomas Trauwant
28 Mars	1779.	» » » »
31 Janvier	1781.	» » » »
23 Août	1781.	» » Charles Volboet.
17 Juin	1782.	» » Thomas Trauwant
1 Juillet	1784.	» » Benoit Van den Berghe.
2 Septembre	1786.	» » » »
30 Juillet	1788.	» » Dominique Dubois
14 Août	1791.	» » Benoit Van den Berghe.
16 Août	1793.	» » Charles Volboet.
27 Février	1796.	» » Pierre Ameloot.

On peut ajouter à cette liste.

Fr. Henri Sonius, 1656. (1)

Fr. Dominique Leonard. (2)

(1) Belg. Dom. p. 91.

(2) Inscript. sépulcrales (N^o VII) sous-prieur avant le XVIII^e siècle, car à partir de cette époque la liste semble être très-complète.

1549 19 Juillet	Fr. Otton Collier.
1570 11 Juin	Jacques Rembault.
1588 11 Juin	André Debrock.
1589 3 Juin	Jean a Puteo (Vandeputte).
1591 7 Mars	Gaspard Spilliar, conv.
1791 17 Octobre	Jean Vulsteeke,
1597 12 Mars	Nicolas Vanhoecke, conv.
	Pierre Lerberghe.
	Judot Singhier,
	Pierre Evrard.
1602 16 Sept.	Guillaume Behagle.
1605 28 8bre.	Jean Canis.
1607 16 Mai	Pierre Van den Steene.
1707 25 Juin	Jean De Gendele, conv.
1609 4 Février	Mathie Bastinck.
1610 30 Juin	Dominique Pluvier.
1610 23 Décembre	Mathieu Becq.
1613 8 Octobre	Laurent Ryckebusch.
1617 20 Octobre	Jacques Gallibaut.
1617 22 Décembre	Antoine Meschnier.
1619 3 Novembre	Jean Deroo.
1620 sans date	Jacques Michiels.
1620 25 Novembre	Raymond Van den Berghe.
1622 14 Août	Hyacinthe Vanhalenewyn.
1622 sans date	Philippe Coolman.
1622 18 Octobre	Vincent Gelabeke,
1623 sans date	Thomas Cruplant.
1424 25 Janvier	Reginald Vanderstocxe.
1624 10 Novemb.	Richard Claiman.

1628 29 Juin	Fr. Adrien Leonardi
1628 19 Juin	Théodore Doubels.
1629 20 Mai	Guillaume Debure. conv.
1629 » »	Mathieu Vronhout, conv.
1631 15 Juin	Alexandre Develtere.
1632 28 Décembre	Pierre Desmet.
1633 25 Juillet	Jacques Neckebaert.
1634 10 Novembre	Lambert Vandenbussche.
» » »	Jean Debrassere.
» » »	Jean Fiers.
1635 9 Septembre	Antonin De Puydt.
1637 21 Mai	Jean Wemare.
» » »	Pierre Delarue.
1638 7 Mars	Thomas Vermeers, conv.
1538 4 Octobre	Bernard Taleloit, conv.
1648 22 Décembre	Antonin Vacquet, conv.
1641 17 Octobre	Philippe Barinck, conv.
1643 9 Septembre	Dominique Leonardi.
» » »	François Blommaert.
1645 sans date	Lambert Honzalve Bois.
1645 2 Mai	Pierre Devost.
1648 6 Février	Dominique Devost, conv.
» » »	Judot Vanrobaeys, conv.
1649 4 Novembre	Theodore Lamoot, (1)
1651 15 Octobre	Judoth Rabaut.
1652 8 Décembre	Jourdain de Mulier, conv.

(1) C'est le premier religieux que le Registrum Professorum donne comme ayant pris l'habit à Ypres, nous n'indiquerons pas la date de la prise d'habit, celle-ci précédait d'une année celle de la profession.

1653	14	Août	Fr. Pierre Florisoone, conv.
1654	14	Juillet	Jacques Vanharinghe.
1654	1	Septembre	Réginald Willart.
1656	5	Juillet	Alain Wyts, conv.
1656	5	Juillet	Dominique Debosschere, conv.
1658	21	Mai	Raimond Bossuyt, conv.
1658	24	Juin	Réginald Thybault.
1658	30	Juin	Jourdain de Souter.
1660	5	Août	Alain Ryckebusch.
»	»	»	Louis Donche.
»	»	»	Raymond De Roo.
1661	24	Février	François Hardenoy.
1661	31	Juillet	Thomas Boutwyn.
1662	7	Mai	Vincent de Smet.
1663	17	Septembre	Hyacinthe Hellinc, conv.
1664	9	Decembre	Ambroise Prees, conv.
1664	29	Decembre	Benoit Liebaert.
1667	19	Juin	Chrétien Decrock.
1668	6	Août	Charles Lebiecq, conv.
1669	6	Juin	Martin Roose.
»	»	»	Jourdain Peel.
»	»	»	Antonin De Lannoy.
1670	24	Février	Conrade Waleweyn.
1678	2	Decembre	Henri Ghequiere, conv.
1671	14	Juin	Pie Declercq.
»	»	»	Charles de Dorpere.
1671	9	Octobre	Michel de Bal.
1672	29	Juin	Joseph de Vroe.
1672	2	Novembre	Vincent Noloe, conv.

1674 29 Mars	Fr. Adrien de Roo.
1676 1 Octobre	Dominique Caron.
» »	Hyacinthe Sloovere.
1677 20 Juin	Bernard Delvoie.
» »	Augustin Ossillon.
» »	Réginald de Vroe.
1677 Sans date	François Ossillon, conv.
1678 10 Novembre	Jourdain Vandermeersch.
1679 28 Août	Albert Bocquillon.
1679 28 Août	Philippe Labourre.
1679 28 Août	Vincent Debouc.
1679 22 Novembre	Guillaume Desramault.
1681 4 Mars	Jacques Vallaëys, conv.
1682 20 Septembre	Jean Thybault.
1682 29 Septembre	Corneille Vanderbeke.
1683 20 Avril	Pie Houck, conv.
1684 8 Février	François Snellincq.
1684 22 Novembre	Constantin Vanderiser.
1685 22 Janvier	Raymond Gyselaere.
1685 24 Avril	Jacques Ofroy, il avait pris l'habit le 22 Avril 1684.
1684 28 Mars	Ambroise Wemare.
1684 25 Septembre	Petrus Houcke, conv.
1684 25 Septembre	Antonius de Veltere, conv.
1686 10 Mars	Thomas Cannart, conv.
1686 26 Novembre	Pierre de Veltere.
1687 27 Janvier	Ambroise Provoost.
1687 18 Mars	Joseph Vandercampt.
1687 7 Octobre	Thomas de Veltere.
1688 26 Janvier	Raymond Ghyselaere, conv.

1688 29 Mars	Fr. Antonin Vanderghinst.
1688 29 Mars	Ambroise Wemaere.
1688 27 Décembre	Denis Coolaert.
1689 30 Décembre	Jean Plauriel.
1690 26 Juillet	Thomas Gouwy, conv. Corneille Verlongne.
1690 16 Octobre	Jérôme Vandewaele.
1692 26 Février	Ferdinand de Winter.
1692 26 Juin	Eugène Marroten.
1692 18 Mai	Chrétien Maleyse.
1692 30 Juin	Corneille Bogaerde (1).
1692 25 Juillet	Jourdain Borreman.
1692 24 Novembre	Hyacinthe Duhayon.
1693 10 Mars.	Bernard Soenes, conv.
1693 29 Avril.	Pie Stasen, conv.
1693 10 Octobre	Dominique Boeteman.
1693 9 Novembre	Séraphin Cousyn.
1695 10 Août	Jean-Baptiste Pintafloue.
1696 23 Janvier	Louis Vandenpeereboom.
1696 27 Août	Laurent Baes.
1697 23 Septembre	Paul Delvoye.
1698 1 Avril.	Benoit Gobert.
1698 2 Avril	Augustin Vanrobaeys.
1698 9 Avril	Pierre Vlamynck, conv.
1698 9 Novembre	Grégoire Vanrobaeys.
1702 26 Février	Pierre de Coninck, conv.
1706 6 Juillet	Beruard Gouwy, conv.

(1) Nous avons parlé de ce religieux à deux reprises différentes dans notre notice lors de la canonisation de S Pie V, et lors de l'écroulement du temple protestant.

1706 18 Novembre	Fr. Vincent Lambert.
1708 6 Novembre	Jean-Baptiste Calmein.
1711 14 Octobre	Vincent de Corbierres.
1712 31 Mars	Benoit Martinet.
1712 19 Juillet	Henri Bielliau.
1712 12 Octobre	François Merghelynck.
1712 24 Octobre	Michel Vande Castele.
1712 26 Octobre	Bernard Bernaerdt.
1713 10 Mai	Thomas Busschaert, conv.
1713 20 Mars	Louis Bollaert, conv.
1714 16 Avril	Vincent Leclercq, conv.
1714 18 Juillet	Pie Vanpeeperstraete.
1715 18 Juin	Charles Panneel.
1716 18 Novembre	Hyacinthe Hosdé, conv.
1718 19 Octobre	Robert Laridon.
1720 13 Mars	Joseph Vandenberghe.
1720 2 Juillet	Réginald (Richard) Casteleyn.
1721 20 Février	Pierre Seysen, conv.
1722 20 Juillet	Jacques Verbrugghe, conv.
1722 28 Octobre	Eugène Robbe.
1725 7 Juin.	Joseph Cleenput.
1727 23 Janvier	Benoit Vandewiele.
1727 16 Avril	Pierre de Bie.
1727 16 Juin	Ambroise de Jonckheere.
1727 16 Juin	Augustin Donnaes.
1728 27 Avril	Laurent Vanrulle (1)
1729 27 Mai	Dominicus de Jongh.

(1) La liste des confrères du Rosaire porte Van Zullen.

1729	9 Octobre	Bernard Leclercq, conv.
1730	3 Juillet	Dominique Larmuseau.
1730	3 Juillet	Raymond Dewitte.
1731	5 Juillet	Jean-Baptiste Duval.
1731	29 Août	Paul Ramaut.
1732	8 Juin	Grégoire de Laroyère.
»	»	Thomas De la Ruwiere, conv.
1734	8 Novembre	Hyacinthe Howyn.
1734	8 Novembre	Pie Demey, conv.
1734	19 Mars	Vincent Raskin.
1741	12 Mars	Raymond Denol, conv.
1744	16 Février	Augustin Allo.
1744	30 Décembre	Constant Denis.
1745	29 Avril	Raymond Delaruwiere.
1746	17 Février	Henri Mantez.
1746	29 Juin	Thomas Trauwant (1).
1746	18 Octobre	Hyacinthe Mackien.
1752	21 Août	Antonin Clarysse.
1753	23 Mai	Jourdain Buysens.
1754	9 Juin	Alain Hullaert.
1754	20 Août	Albert de Prez, conv.
1754	3 Septembre	Augustin Larmuseau.
1755	4 Février	Gonzalve Danneel.
1755	13 Mai	Raymond Myttenaere.
»	»	Jean Myttenaere, conv.
1757	24 Août	Louis Rambry
1757	4 Octobre	Jacques Raparlier.

(1) Ce religieux avait primitivement reçu l'habit des Frères Couvers — il l'avait échangé le 5 Juin 1745 contre celui des Frères de Chœur.

1758	5 Juillet	Fr. Ceslas Boutry.
1759	25 Janvier	Charles Volbout.
1759	25 Juillet	Pierre de Coninck (1).
1760	25 Juin	Eugène de Jonckheere.
1763	13 Décembre	Thomas Catheau, conv.
1764	18 Février	Benoit Vandenberghe.
1764	28 Février	François Defort.
1766	3 Juillet	Pie Vanhove, conv.
1766	30 Septembre	Hyacinthe De Bruyne.
1766	30 Septembre	Réginald de Laruwiere, conv.
1768	16 Mars	Vincent de Legher.
1768	25 Septembre	Dominique Dubois.
1768	27 Décembre	François Coossey.
1769	27 Mars	Philippe Vanheuerswyn.
1769	6 Novembre	Pierre Callo, conv.
1770	16 Mai	Pierre Ameloot.
1770	16 Mai	Bernard Calewart.
1770	5 Août	Henri Vanschaekbrouck, conv.
1770	30 Octobre	Albert Samyn.
1781	18 Avril	Antonin Lambrecht.
1781	5 Septembre	Pie Goemaere.
1783	22 Avril	Benoit Vanhang, conv.
1786	20 Février	Vincent Lissnyder.

Nous pouvons ajouter à cette liste le nom de quelques religieux que nous avons rencontré désignés comme appartenant au couvent d'Ypres.

(1) Ce religieux mourut en mission à l'île de Port au Prince le 20 Août 1770.

Le registre du Rosaire dont nous avons parlé contient dans la liste des religieux du couvent d'Ypres les noms suivants.

Fr. Laurent Vulpès.

Fr. Jean Monachus.

Fr. Raymond de Belle.

Le registre des profès du couvent de Bruges (1) cite comme ceux appartenant au couvent d'Ypres.

Fr. Gonzalve Provoost.

Fr. Innocent de Pape.

Nous avons parlé dans le cours de ce travail de quelques pères du couvent d'Ypres dont le registre des profès ne fait pas mention.

Daniel de Bœuf, (1613).

Eustache Allouda, (1485).

Raymond Mattys, (1690).

Philippe Wanemaker, (1630).

Pierre van Hollebeke, (1540). Inscrip. sépulc. ch. VII.

(1) Ce manuscrit repose dans la bibliothèque des Dominicains à Gand.



TABLE DES MATIÈRES.



CHAPITRE I^{er}.

Etablissement de l'ordre des Frères-Prêcheurs dans nos provinces. — Sa fondation à Ypres (1268). — Donations diverses de Marguérite de Constantinople. — Les Dominicains n'étaient-ils pas à Ypres avant 1268? — Acte arbitral entre les chanoines réguliers de S^t Augustin et les Frères-Prêcheurs. — Le prieur reçoit une grande juridiction sur le béguinage d'Ypres. — Christine d'Ypres. — Destruction de la tour et d'une partie de l'église. — Le père Eustache Allauda. — Quelques mots sur l'église du couvent à cette époque — Son sceau. 5

CHAPITRE II.

Le couvent d'Ypres entre dans la province de Germanie Inférieure (1515). — Chapitre provincial à Ypres. — Construction d'une église. — Pièces des archives d'Ypres, relatives à deux contestations. — Y a-t-il eu à Ypres une maison d'études de l'ordre? — Troubles du XVI^e siècle. — Le Père A. Myrica et le Père Winckius. — Deux pillages dans le couvent des Dominicains. (1566 et 1578) Alexandre Farnèse leur rend leur couvent. 23

CHAPITRE III.

Grande tempête qui renverse l'église (1600). — Divers subsides. — Le Père Daniel de Bœuf. — Construction d'une nouvelle église (1634). — Description de cette église et de la chaire de vérité. — Les Pères Louis Robin, Ambroise Capello et Mattys. — Le couvent d'Ypres passe à la nouvelle province de S^{te} Rose. — Le R. P. De Vroe. — Célébration dans l'église des Dominicains de quelques canonisations et béatifications de Saints et Bienheureux de l'ordre. — Le temple protestant construit à côté du couvent. — Quelques rapports entre nos pères et les évêques d'Ypres, etc. 38

CHAPITRE IV.

Les Frères-Prêcheurs achètent l'ancien couvent des PP. Jésuites. — Description de l'église. — Procession lors de leur translation. — Révolution française. — Pillage du couvent en 1792. — Histoire de leur suppression. — Protestations, etc. — Ce que sont devenus les Pères qui se trouvaient alors au couvent. 55

CHAPITRE V.

Maisons (terminaires) de Comines, Dixmude et Menin qui dépendaient du couvent. — Un mot

sur celle de Courtrai. — Le tiers-ordre de la Pénitence de S' Dominique à Ypres. — Confréries du T. S. Rosaire; du S' Nom et de la Milice Angélique de S' Thomas d'Aquin. 60

CHAPITRE VI.

La Bienheureuse Marguélite d'Ypres, du tiers-ordre de S' Dominique. 77

CHAPITRE VII.

Inscriptions sépulcrales de l'église des Dominicains. 88

APPENDICES TIRÉS DES ARCHIVES DU COUVENT DES DOMINICAINS
A YPRES, PRÉCÉDÉS DE QUELQUES MOTS SUR CES ARCHIVES.

APPENDICE I.

Quelques chartes du XIII^e siècle. 119

APPENDICE II.

Diverses fondations faites au couvent d'Ypres. 128

APPENDICE III.

Noms des R. P. Prieurs, Sous-Prieurs et Religieux du couvent d'Ypres. 134

ERRATA ET ADDENDA.



L'impression de la partie la plus considérable de ce travail ayant été faite après notre départ pour Rome, il s'y est glissé plusieurs fautes; nous indiquerons seulement celles qui modifient le sens et le rendent même inintelligible.

En tête de l'ouvrage, sur le titre, au lieu de 1267, lisez 1268 à 1797.

- Pag: 7 Note *impensa* lisez *impensé*.
 » 15 » *apponere* lisez *opponere*.
 » 16 Lig: 1 *de la cure et des deux chapelles*, lisez *de la cure et celle des deux chapelles*,
 » 18 Note *obitulaire* lisez *obituaire*.
 » 20 Lig: 1 *qu'elle* lisez *qu'elle*.
 » 20 Note 4 *paris*, lisez *parisis*.
 » 20 » 4 *livree* lisez *livres*.
 » 24 Lig: 14 *gothi* lisez *gothique*.
 » 27 » 1 *pour les aumônes* lisez *par les aumônes*.
 » 27 » 21 *n'avait navait* lisez *n'avait*.
 » 27 Note *marqués* lisez *marquées*.
 » 28 Lig: 7 *forcés* lisez *forcées*.
 » 55 » 13 *à coup de* lisez *à coups de*.
 » 55 » 15 *à coup de* lisez *à coups de*.
 » 58 » 17 *s'abatit* lisez *s'abattit*.
 » 45 Note *des patrons* lisez *de pathmos*,
 » 44 Lig: 10 après le mot *mais*, ajoutez : *il nous a écrit qu'*
 » 45 » 18 1751 lisez 1851.
 » 46 » 6 *sermonnaire* lisez *terminaire*,
 » 47 Note 5 *restauré* lisez *restaurée*.
 » 48 » 5 ajoutez : *veteres doctores lovanienses digni habiti sunt*,
 par M. De Ram.
 » 50 Note 2 *Struve* lisez *Struye*.
 » 65 Lig: 16 *rencontrées* lisez *rencontrée*.
 » 68 Note *Dominicains* lisez *Dominicaines*.
 » 71 » *S^{te} Cathérine de Ricci*, lisez *la B. Magdelaine de Panateriis*.
 » 74 effacez le mot *ou* à la seconde ligne.
 » 76 Lig: 6 *béni* lisez *ceint*,
 » 80 » 1 *ses* lisez *ces*.

- Pag: 80 Note 1 *remarqués* lisez *remarquées*.
- » 81 » 1 *cité*, lisez *cités*.
 - » 82 Lig: 24 1237 lisez 1239.
 - » 85 » 11 *biens* lisez *bien*.
 - » 85 » 25 *rentré* lisez *rentrée*.
 - » 85 » 26 *fuseau* lisez *faisceau*.
 - » 84 » 1 *respirations* lisez *aspirations*.
 - » 84 » 5 effacez le mot *que*.
 - » 84 » 15 *complue* lisez *complu*.
 - » 85 » 20 ajoutez après à genoux: *dans les rues*.
 - » 90 » 4 supprimez le mot *sépulcrales*.
 - » 91 » 8 *inhumés* lisez *inhumées*.
 - » 95 » 6 supprimez n° 1604.
 - » 96 » 15 *Léonurd* lisez *Léonard*.
 - » 116 » 1 *sépulchrales*, lisez *sépulcrales*.
 - » 116 » 4 *effacées* lisez *effacés*.
 - » 118 » 5 *relations*, lisez *citations*.
 - » 118 » 9 *placées* lisez *placés*.
 - » 118 » 12 *compléter* lisez *reconstituer*.
 - » 134 » 19 effacez le mot *que*.
 - » 145 il faut en tête de la page: *Religieux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous*.



